

Rapport de Durabilité 2023

Sustainability Report





Index

Lettre aux Parties prenantes	06		
01 Le Groupe FLO	08		
Le Groupe FLO et le contexte dans lequel il opère	10		
Le Groupe en chiffres	09		
L'histoire du Groupe	12		
Le profil du Groupe	14		
Les valeurs du Groupe	17		
FLO	18		
Isap	20		
FLO Europe	22		
Benders	24		
Objectifs	26		
02 Le processus d'analyse de matérialité	28		
Note méthodologique	30		
Périmètre de la déclaration	31		
Principes et processus de reporting	31		
Analyse de matérialité	33		
Thèmes pertinents	38		
Matrice de matérialité	39		
Tableau des impacts	40		
Double matérialité	44		
La valeur de l'engagement des parties prenantes	45		
03 La stratégie d'entreprise	48		
La Gouvernance	50		
Structure de la Gouvernance	52		
La gestion des risques	56		
Éthique et intégrité des affaires	57		
Une responsabilité économique tournée vers l'avenir	58		
La chaîne d'approvisionnement	61		
04 Le produit : qualité, sécurité et innovation	62		
Un produit sûr pour le bien-être de la collectivité	64		
L'innovation, entre multimatérialité et circularité	69		
Le mot d'ordre : multimatérialité	73		
Approche conseil au développement du produit	75		
Un laboratoire de pointe	78		
Fin de vie du produit	79		
R-Hybrid	83		
Alpha	85		
Gea	87		
05 La gestion responsable des ressources naturelles	88		
L'engagement en faveur de l'environnement	90		
La consommation d'énergie	91		
Les émissions	93		
Les ressources hydriques	97		
Les déchets	100		
06 La responsabilité à l'égard des personnes	104		
L'importance du capital humain	106		
Composition du Groupe	106		
Avantages et bien-être	108		
La formation, un outil d'intégration et d'épanouissement	110		
La sécurité, une valeur à construire jour après jour	112		
Le territoire et la communauté locale	115		
Écoles et universités	116		
Déclaration d'assurance indépendante	118		
Lettre de certification des états financiers consolidés	120		
Tableau de corrélation	124		
Tableaux d'information du GRI	130		

Lettre aux Parties prenantes

« Alors que nous présentons notre Rapport de Durabilité 2023, nous nous retrouvons à réfléchir sur un chemin d'intégration d'entreprise qui, guidé par un dévouement ferme et partagé à l'innovation, la durabilité et l'amélioration continue, a été en mesure d'affronter et de surmonter les défis les plus complexes, en atteignant des étapes significatives qui confirment notre leadership dans l'industrie de l'emballage alimentaire. »

2023 a été une année extraordinaire pour le Groupe FLO puisque nous avons célébré simultanément le 60^e anniversaire d'ISAP Packaging, le 20^e anniversaire de FLO EU et les 50 premières années de la Société mère FLO.

Au cours de ce demi-siècle, FLO a connu une transformation significative, passant d'une entreprise familiale à un Groupe international doté de cinq sites de production en Italie, en France et au Royaume-Uni, un chiffre d'affaires de plus de 200 millions d'euros et plus de 700 employés.

Toutes nos Entreprises ont une histoire importante derrière elles, même centenaire dans le cas de Benders, originaire du Pays de Galles, et ont connu des années de croissance et de changement, des années difficiles, en particulier les quatre dernières, qui ont été caractérisées par des défis sans précédent : urgences sanitaires, nouvelles réglementations sur la consommation de nos produits, discontinuités dans le coût des ressources de production et des chaînes d'approvisionnement, pour n'en citer que quelques-uns. Malgré leurs expériences et leurs cultures différentes, toutes ont su se distinguer sur le marché par leur persévérance à viser l'innovation et l'amélioration continue, à ne jamais se contenter de ce qu'elles ont obtenu et à se fixer des objectifs communs de plus en plus ambitieux, qui ont fait de nous un « Groupe ». Les événements extraordinaires de ces der-

nières années ont profondément influencé la façon dont les gens vivent et consomment et ont donc également conduit à un changement significatif de notre modèle d'entreprise, motivé de plus en plus fortement par notre engagement en faveur du développement durable, compris comme un équilibre délicat entre les valeurs environnementales, sociales et économiques.

Une recherche d'harmonie entre les contraires qui caractérise tous les aspects de notre travail : de notre engagement à garantir simultanément la sécurité alimentaire des produits qui arrivent chez les consommateurs, la qualité et l'innovation dans une optique de soutenabilité, une volonté d'accélérer le processus d'intégration entre les Entreprises du Groupe sans pour autant supprimer les particularités typiques de nos organisations locales et de nos différents sites de production.

Et c'est précisément la volonté de valoriser la diversité et les caractéristiques distinctives de nos quatre Entreprises qui a été notre atout sur ce marché en pleine mutation, en nous dotant d'une gamme unique de qualités : éclectisme, détermination, fierté, rationalité et, surtout, expérience.

En effet, notre parcours a commencé en mai 2019 par la naissance du Groupe FLO, une jeune Organisation dotée de toute l'initiative et le dynamisme propres à une réalité émergente ; mais nous sommes constitués d'Entreprises ayant une longue histoire et une vaste expé-

rience, de vieux routiers dans notre secteur, et cette combinaison d'énergie juvénile et d'expertise acquise au fil du temps nous rend particulièrement performants.

Au cours de ces quatre premières années d'existence, nous nous sommes efforcés de construire cette cohésion sur des liens solides et sur le partage des défis que nous avons voulu et su relever ensemble. Dans ce contexte, une citation de la Rome antique concrétise parfaitement notre engagement quotidien : *e pluribus unum* ! (De la diversité dans l'unité).

2023 a été l'année où nous avons démontré avec force notre image en tant que Groupe. Après un travail considérable en coulisses, nous nous sommes présentés sur le marché comme étant le Groupe FLO. Nous avons remanié le graphisme, lancé un nouveau site Internet pour le Groupe FLO et ses sociétés, et présentons aujourd'hui ce Bilan de Durabilité qui, pour la première fois, inclut les quatre Entreprises du Groupe.

Dans ce document, nous souhaitons vous expliquer qui nous sommes, ce que nous faisons et comment nous le faisons, dans une perspective de Groupe. Aujourd'hui, le Groupe FLO est une multinationale, mais la passion et l'engagement qui nous guident restent ceux de nos origines en tant qu'entreprise familiale italienne. Nous sommes une famille élargie typique, où chaque entreprise conserve ses propres caractéristiques et son individualité, tout en se mettant au service des autres pour créer des synergies et des forces communes.

Nous remercions tout particulièrement notre personnel, nos employés, le cœur battant du Groupe FLO et la pierre angulaire de notre succès.

Leur dévouement et leur résilience ont été et continuent d'être déterminants dans la réalisation de nos objectifs. Tout ce que nous avons accompli et continuons d'accomplir n'est possible que grâce à l'engagement et au dévouement de chacun d'entre nous et au travail d'équipe : malgré les différents lieux d'implantation, les personnes ont appris en très peu de temps à travailler en étroite collaboration, à former une seule équipe unie par le même objectif de créer des produits de haute qualité, innovants et durables.

Nous envisageons l'avenir avec confiance, persuadés que notre unité continuera à faciliter notre parcours et à accélérer nos progrès. Guidés par une culture de la sécurité, de l'innovation, de la beauté, de la pensée créative et de l'écoute active, nous nous engageons à relever les nouveaux défis du marché et à contribuer à un avenir plus durable pour tous.



Daniele Simonazzi
Directeur général du Groupe FLO



Le Groupe FLO

01

Le Groupe FLO et le contexte dans lequel il opère

FLO est une marque historique dans la production de vaisselle et de gobelets pour la distribution automatique. L'entreprise, basée à Parme, a été créée en 1973 par son fondateur Antonio Simonazzi. Tout en maintenant des liens étroits avec son territoire d'origine, le Groupe FLO est aujourd'hui l'un des principaux acteurs européens du secteur. Le Groupe comprend les Sociétés ISAP Packaging S.p.A., une société historique ayant ses sites de production à Vérone et à Catane, le principal fabricant italien de vaisselle et d'emballages alimentaires ; FLO Europe Sas, le cœur stratégique du marché de FLO en Europe du Nord et en Europe centrale, basée à Ruitz (France) et F Bender Limited, située à Wrexham au Pays de Galles (Royaume-Uni), toutes deux spécialisées dans la production de gobelets en carton et de serviettes en papier.

L'Entreprise dispose également de bureaux de vente en Pologne et au Royaume-Uni, ainsi que d'importantes participations dans des entreprises européennes du secteur qui lui permettent de compléter sa gamme de produits et d'étendre ses destinations.

Aujourd'hui, le Groupe FLO se présente comme une multinationale dont la fiabilité et le professionnalisme sont reconnus dans les secteurs de la vente au détail, de la distribution automatique et de HORECA. . Une entreprise familiale, à l'effectif important, qui a su investir dans l'efficacité, la recherche et le développement durable. Une croissance exponentielle qui a été possible grâce à une Gouvernance ayant su garantir la solidité de l'entreprise à long terme, en définissant une stratégie d'entreprise intégrée aux principes ESG et capable de s'adapter aux changements continus d'un marché en forte évolution.

En fait, le panorama de l'industrie de l'emballage a subi et continue de subir des changements im-

portants, déclenchés par la nécessité de gérer le problème mondial de la pollution plastique. En effet, depuis longtemps maintenant, le plastique est le principal matériau d'emballage, grâce à sa légèreté, sa polyvalence et sa durabilité, mais il a entraîné de graves problèmes liés principalement à sa difficile dégradation dans l'environnement naturel qui, combinée à la culture croissante du « jetable », a fait du plastique un ennemi de l'environnement, et en particulier des océans. L'Union européenne a fait de l'économie circulaire sa réponse, en promouvant la réutilisation et le recyclage des matières plastiques, en concrétisant son engagement en 2018 avec le « Plan d'action pour l'économie circulaire » et en proposant l'introduction de lois spécifiques pour la bonne gestion et la réglementation de l'utilisation du plastique.

La vision du Groupe FLO s'inscrit dans ce contexte structuré et complexe. En 2012, bien avant l'évolution de la réglementation, le Groupe a entamé un processus de révision de son modèle d'entreprise, qui avait jusqu'alors fait du plastique le centre de la production, dans le but de se doter des capacités techniques et fonctionnelles pour produire en utilisant un bouquet de matières premières innovantes autres que le plastique, capables de répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux demandes d'un marché de plus en plus évolué et sensible à la réduction des impacts sur l'environnement.

Les compétences spécifiques qui caractérisent chacune des quatre Sociétés qui composent actuellement le Groupe, ainsi que la capacité à travailler comme une seule équipe, concentrée sur des objectifs communs, ont permis au Groupe FLO de faire face à des défis de plus en plus complexes et de tirer parti d'opportunités de croissance rentable. En effet, l'expérience, la technologie et les machines utilisées aujourd'hui permettent au Groupe

FLO de transformer de nombreuses matières présentes sur le marché : le papier, le plastique traditionnel et le bioplastique. Cette approche s'est accompagnée d'une attention globale sur la gestion des risques, qui imprègne l'ensemble de la structure organisationnelle et a tracé une voie d'amélioration continue vers la durabilité.

Depuis des années, le Groupe FLO a adopté une philosophie d'entreprise qui suit les principes ESG et les intègre dans ses activités quotidiennes ; une philosophie d'entreprise qui signifie que chaque décision et chaque action de l'entreprise est inspirée par le désir d'avoir un impact positif sur l'environnement, la société et la Gouvernance d'entreprise. C'est pourquoi le Groupe a décidé non seulement de rédiger le Rapport de durabilité, mais aussi de pousser son engagement plus loin en choisissant d'évaluer ses performances en matière de développement durable par l'intermédiaire d'Ecovadis, l'une des principales plateformes d'évaluation ESG au monde.

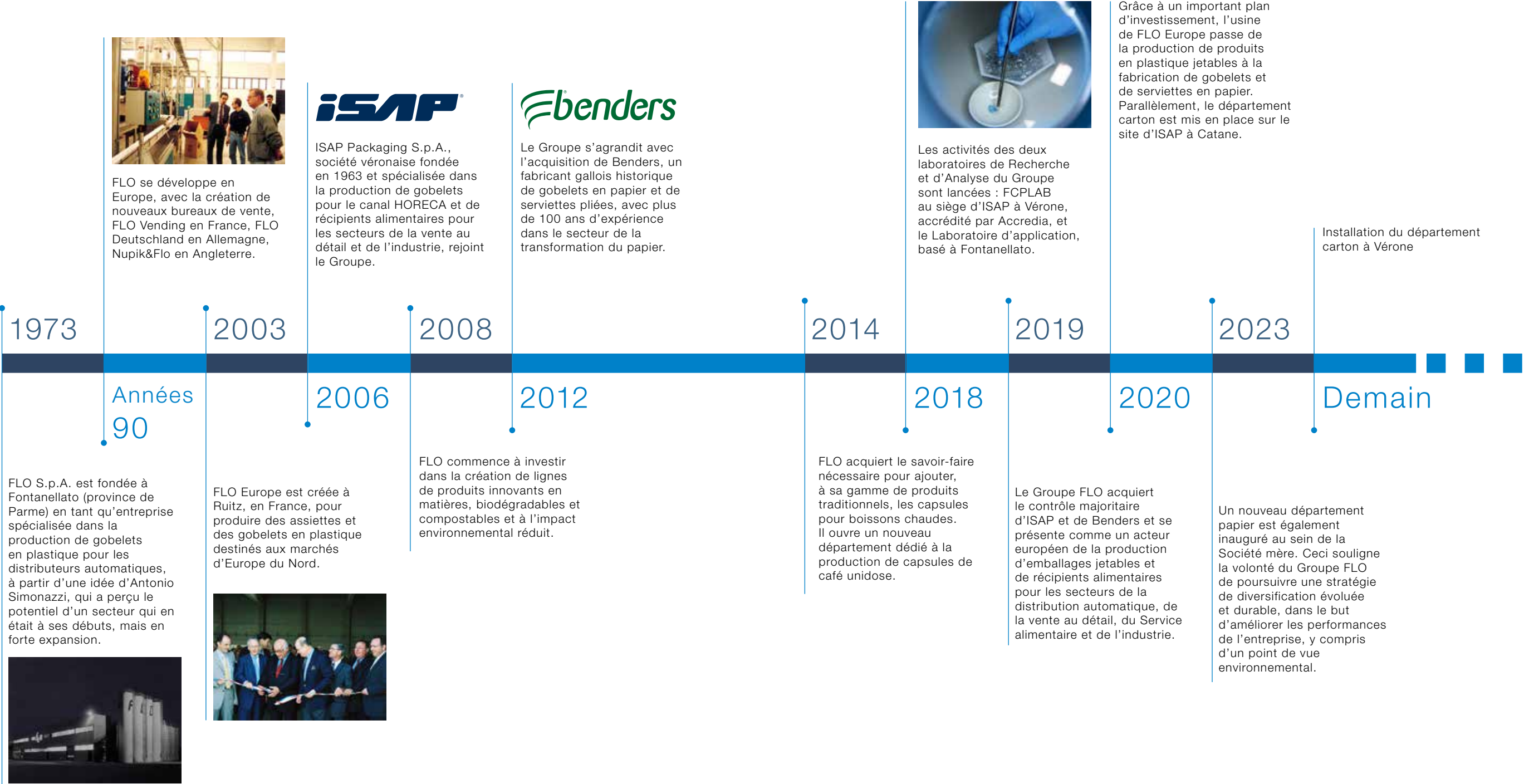
 **Notre vision**
Le monde est en mouvement. Nous voulons être les porteurs d'une culture de l'emballage comme allié fondamental de la société moderne, parce qu'il garantit l'hygiène et la sécurité des aliments en les rendant accessibles dans toutes les situations.

 **Notre mission**
Nous concevons et fabriquons des récipients alimentaires et de la vaisselle innovants et esthétiques qui allient respect de l'environnement et sécurité alimentaire, afin de simplifier et d'améliorer la vie de tous.

Le Groupe en chiffres

 199 millions d'€ de valeur économique générée	 8 centres logistiques pour la distribution en Italie et en Europe
 5 sites de production	 24 certifications de site
 exportations dans 51 Pays	 4 SPÉCIALISTES de l'ACV
 120 000 m² de surface de production dont 80 000 m² couverts	

L'histoire du Groupe

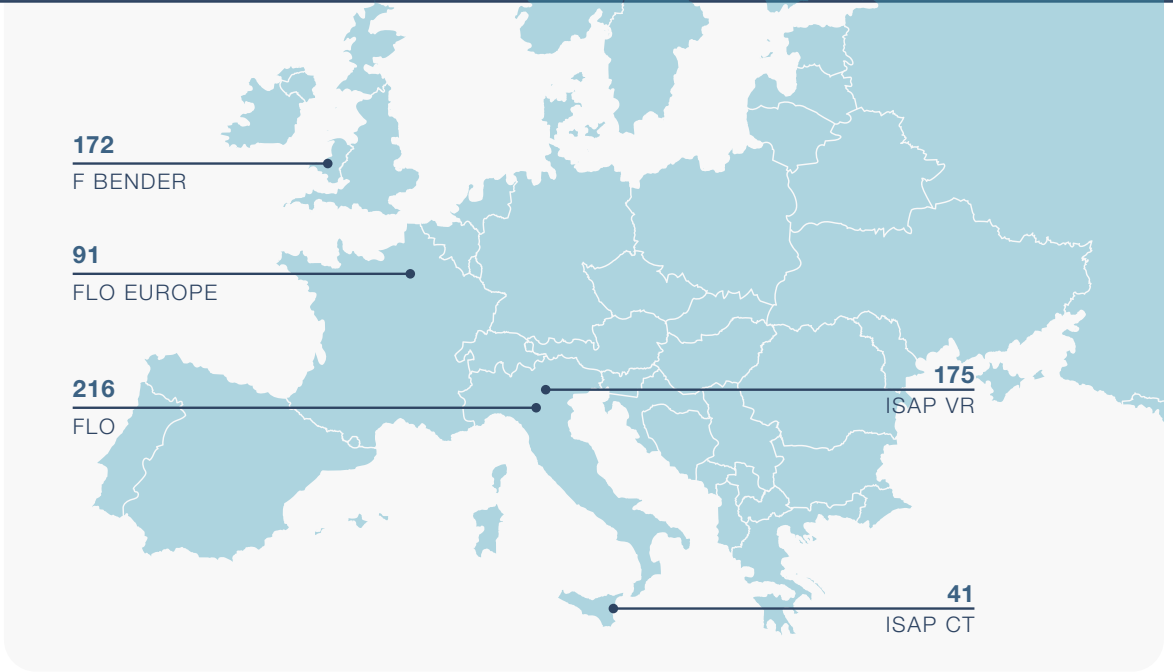


Le profil du Groupe

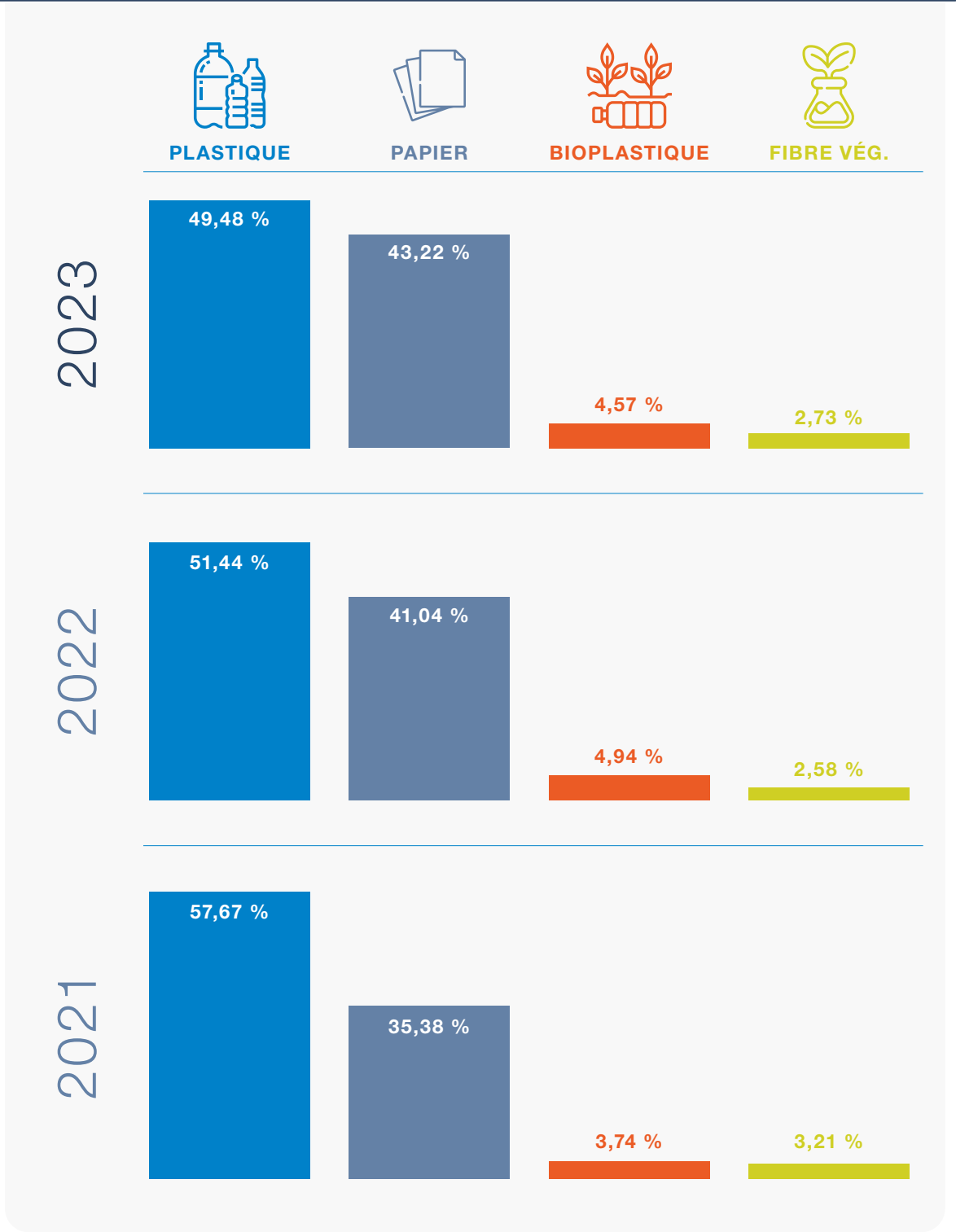
RÉPARTITION PAR SEXE

	FLO	ISAP VR	ISAP CT	FLO EU	BENDERS	TOTAL	%
FEMMES							
	85	43	3	25	49	205	29 %
HOMMES							
	131	132	38	66	123	490	71 %
TOTAL	216	175	41	91	172	695	

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

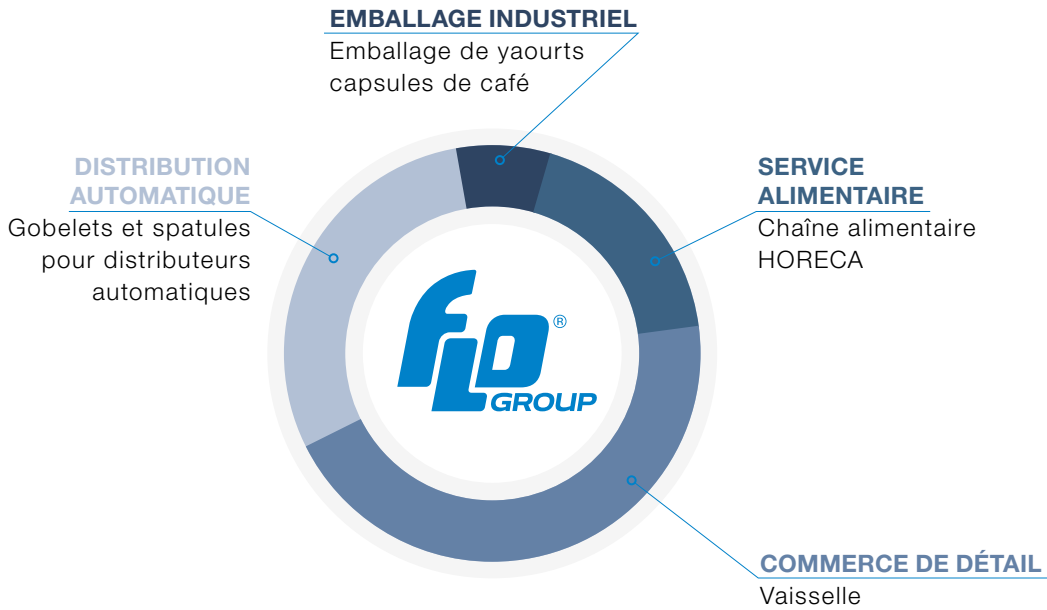


RÉPARTITION DES PRODUITS VENDUS PAR TYPE DE MATIÈRE



GAMME DE PRODUITS DU GROUPE

	BIO-POLYMÈRE	PAPIER	FIBRES VÉGÉTALES	BOIS	PET - RPET	PLA	PP	PS	RPS
GOBELETS									
CAPSULES									
RÉCIPIENTS									
POTS DE YAOURT									
COUVERCLES									
SALADIERS BOLS									
SPATULES									
ASSIETTES									
COUVERTS									
SERVIETTES									
PLATEAUX									



Les valeurs du Groupe

LA SÉCURITÉ

Éthique et transparence dans le comportement et les relations

La sécurité au sein de l'entreprise et vis-à-vis des clients est, pour nous, une valeur fondamentale. Nos collaborateurs ont la garantie de travailler dans un environnement sain, sûr et confortable, exempt de toute forme de discrimination. Les clients ont l'esprit tranquille car ils savent que nos produits sont certifiés et répondent aux normes de qualité les plus élevées. Ils savent qu'ils peuvent compter sur un groupe présent sur le marché depuis plus de 50 ans, qui est toujours là quand ils en ont besoin, proposant des solutions personnalisées et prêt à répondre à leurs questions de manière professionnelle et complète.



LA BEAUTÉ

La quête de la beauté est l'étincelle qui nous anime chaque jour

Depuis que l'homme existe, il est à la recherche de la beauté, pour mieux vivre, pour être en phase avec ce qui l'entoure. La recherche de la beauté dans ce que nous faisons, nous pousse à faire notre travail de la meilleure façon possible. Nous veillons à la qualité de nos produits de manière rigoureuse, étudions leur conception dans le but d'amplifier le confort d'utilisation et d'améliorer l'expérience du consommateur, en la rendant plus belle.



L'INNOVATION

Le marché crée des défis qui ne peuvent être relevés que par l'innovation

Le monde de l'emballage vit une nouvelle ère, un véritable changement de paradigme. Tout ceci nous incite fortement à aller plus loin, à innover, à repenser l'emballage en recherchant de nouvelles matières et de nouveaux concepts pour la création de produits évolués. La durabilité et l'attention portée à l'environnement guident nos choix.



UNE ÉQUIPE UNIQUE

Nous partageons une même vision pour aller loin

Nous nous fixons des objectifs ambitieux, en atteignant des buts de plus en plus complexes, et sommes conscients qu'ensemble nous pourrions le faire plus tôt et mieux. Nous collaborons pour atteindre des objectifs communs, en travaillant dur, en étudiant et en grandissant en tant qu'équipe.



L'ÉCOUTE COMME STIMULUS

Nous sommes à l'écoute avec curiosité et sans préjugés

Nous sommes à l'écoute avec curiosité et sans préjugés. Nous sommes enthousiastes à l'idée d'apprendre de nouvelles choses, conscients que chaque personne - client, consommateur, fournisseur, collègue - peut nous enrichir de son histoire et nous inspirer pour de nouvelles idées. Et c'est souvent de ces nouvelles idées que naissent nos projets les plus importants.



SORTIR DES SENTIERS BATTUS

Nous voulons dépasser les stéréotypes

Nous voulons dépasser les stéréotypes. Nous sommes ouverts au changement. Nous voulons aller au-delà des apparences. Nous aimons les points de vue différents du nôtre qui nous stimulent à sortir des sentiers battus, à dépasser les limites tracées par les autres, en étant toujours à la recherche du meilleur.





Fondée à Fontanellato, près de Parme, par Antonio Simonazzi en 1973, FLO S.p.A. est un acteur européen de premier plan dans la production de vaisselle, de récipients alimentaires, de capsules de café et de gobelets pour la distribution automatique. Une entreprise familiale, à l'effectif important, qui a su investir dans l'efficacité, la recherche et le développement durable : avec un organigramme composé de 131 hommes et 85 femmes au 31/12/2023, FLO dispose de l'expérience, de la technologie et des machines pour transformer les différentes matières présentes sur le marché aujourd'hui, des plastiques traditionnels d'origine fossile, aux bioplastiques, en passant par le papier, avec l'inauguration en mars 2023 d'un nouveau département entièrement dédié au carton. FLO propose désormais une large gamme d'articles permettant de répondre pleinement aux besoins des canaux suivants :

- » Distribution automatique/Distribution automatique de boissons (gobelets destinés à la distribution automatique pouvant être personnalisés)
- » Division café (capsules de café)
- » Grande distribution organisée (vaisselle en emballage familial)
- » Restauration et emballage alimentaire (assiettes, gobelets, également imprimés, et couverts).

La recherche continue en matière d'innovation technologique a permis à FLO d'atteindre, grâce aux systèmes de production les plus avancés et les plus sophistiqués, une automatisation complète de l'ensemble du cycle de production, ce qui permet de garantir totalement la qualité et l'hygiène. En 2023, FLO a reçu la médaille d'argent d'Ecovadis, après avoir obtenu un score de 66/100 qui la place au 88^e percentile.

L'usine est située à Fontanellato, dans la province de Parme, dans le hameau de Ghiara Sabbioni. Le site est traversé par deux masses d'eau superficielles, le canal Gaiffa et la rivière Scagno, qui nécessitent une attention particulière et continue aux aspects environnementaux et à leurs impacts. Le site comprend un immeuble de bureaux, une usine de production et un entrepôt automatisé d'environ 5000 m², le fleuron de l'entreprise, un joyau de technologie et d'efficacité.



MATIÈRES ET TYPOLOGIE DE PRODUITS - FLO

MATIÈRE	TYPOLOGIE	
POLYSTYRÈNE (PS)		Gobelets Assiettes réutilisables
POLYPROPYLENE (PP)		Capsules de café
ACIDE POLYLACTIQUE (PLA)		Capsules de café
CARTON + REVÊTEMENT INORGANIQUE		Gobelets neutres et imprimés
CARTON + PE		Gobelets neutres et imprimés
CARTON + PLA		Gobelets neutres et imprimés

CERTIFICATIONS

ISO 9001 / BRCGS PACKAGING / ISO 14001 / PEFC





Fondée en 1963, ISAP PACKAGING S.p.A. est l'entreprise du Groupe spécialisée dans la production de vaisselle et d'emballages rigides pour l'industrie alimentaire.

Avec 2 usines à Vérone et Catane et 216 employés au 31/12/2023, dont 21 % de femmes, ISAP est une entreprise polyvalente : en effet, les matières traitées sont nombreuses et les articles produits vont des barquettes alimentaires à la vaisselle de table, avec une spécialisation dans les pots de yaourt et les gobelets.

En 2006, ISAP a été rachetée par un pool d'entreprises dont FLO, consolidant et renforçant son rôle de moteur en matière de recherche et sa vocation pour le développement de nouvelles technologies et de nouvelles matières : polymères traditionnels, bioplastiques, carton, actuellement traité sur le seul site de Catane, et le R-PET grâce à une technologie de décontamination installée à Vérone. En octobre 2019, un programme de restructuration des parts sociales du Groupe industriel a été mis en œuvre, ce qui a permis à FLO d'acquérir une participation supplémentaire dans ISAP, portant ainsi sa part à 82 % dans le capital social.

En 2000, le site de production d'I&D S.p.A. a été établi dans la province de Catane. Pendant plusieurs années, l'Entreprise a produit exclusivement pour la société mère ISAP et, en décembre 2021, le site de production a été fusionné avec ISAP, devenant ainsi son unité locale.

Avec un score global de 71/100, ISAP se situe dans le 95° centile des entreprises évaluées par Ecovadis en 2023 et a reçu la médaille d'or.

L'usine de Vérone est située au nord-ouest de la commune, dans la petite localité de Parona di Valpolicella, et est immergée dans le Parc naturel de l'Adige Nord, une zone protégée soumise à des restrictions paysagères. C'est précisément en raison de sa situation sur les rives du fleuve Adige que l'entreprise accorde, depuis sa création, une attention particulière à l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle se compose d'un bâtiment administratif et d'un bâtiment industriel comprenant les entrepôts et les zones de production.

L'usine de Catane est située dans la zone de collines au nord-est de la commune, dans la localité d'Aci S. Antonio, sur les pentes du volcan Etna, à la limite du territoire du parc de l'Etna, un environnement naturel unique divisé en quatre zones, auxquelles correspondent différents niveaux de protection. Il est donc nécessaire pour l'usine de sauvegarder les différents aspects environnementaux, y compris, mais sans s'y limiter, la réduction de la pollution et la conservation des ressources naturelles.



MATIÈRES ET TYPOLOGIE DE PRODUITS - ISAP (VR)

MATIÈRE		TYPLOGIE
POLYSTYRÈNE (PS)		Gobelets neutres et imprimés Pots de yaourt neutres et imprimés Coupes à dessert/macédoine
POLYPROPYLENE (PP)		Gobelets neutres et imprimés Barquettes alimentaires neutres et imprimées
ACIDE POLYLACTIQUE (PLA)		Gobelets neutres et imprimés
POLYÉTHYLENE TÉRÉPHTALATE (PET)		Barquettes alimentaires neutres et imprimées Couvercles
POLYÉTHYLENE TÉRÉPHTALATE RECYCLÉ (R-PET)		Barquettes alimentaires Saladiers

MATIÈRES ET TYPOLOGIE DE PRODUITS - ISAP (CT)

MATIÈRE		TYPLOGIE
POLYPROPYLENE (PP)		Gobelets Assiettes réutilisables
CARTON + REVÊTEMENT INORGANIQUE		Gobelets neutres et imprimés prévu à partir de 2024
CARTON + PE		Gobelets neutres et imprimés
CARTON + PLA		Gobelets neutres et imprimés

CERTIFICATIONS

ISO 9001 / BRCGS PACKAGING / ISO 14001 / ISO 45001 / PEFC / PLASTIQUE SECONDE VIE



FLO Europe, située à Ruitz dans le nord de la France, a été fondée en 2003 dans le cadre de la stratégie d’expansion de la société mère FLO sur les marchés en plein essor d’Europe du Nord. Elle a contribué à assurer la croissance des filiales de vente au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

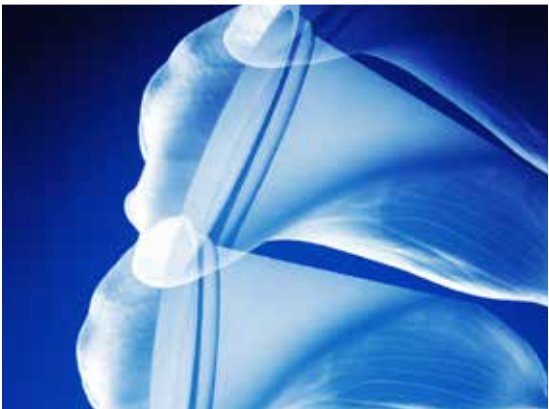
Spécialisée à l’origine dans la production d’assiettes et de gobelets en plastique jetables pour le marché de la vente au détail et HORECA, FLO Europe a rapidement consolidé sa position de premier fournisseur de produits portant la marque du client auprès des principales enseignes de la grande distribution européenne.

L’entreprise française a poursuivi sa forte expansion jusqu’à l’entrée en vigueur de la loi nationale française sur la transition écologique, qui a introduit l’interdiction de la vente de produits en plastique à usage unique en France à compter du 1^{er} janvier 2020, anticipant et renforçant en fait les dispositions de la directive européenne sur les plastiques à usage unique (SUPD). Face à ce défi réglementaire et à l’impératif de durabilité environnementale, FLO Europe a dû, dès 2017, engager un processus de profonde reconversion industrielle.

En fait, l’Entreprise a dû revoir complètement sa chaîne de production, guidée par un plan d’investissement ambitieux visant à réduire l’impact sur l’environnement et à garantir la conformité aux réglementations. Au cours de trois années intensives, FLO Europe a progressivement abandonné la production de produits en plastique fabriqués jusqu’en 2021, pour la remplacer par des lignes de production de gobelets et de serviettes en papier ; une transition qui a été perçue non seulement comme une adaptation nécessaire à la réglementation, mais aussi comme une opportunité de renforcer son engagement en faveur de la durabi-

lité et de répondre aux attentes croissantes des consommateurs. Aujourd’hui, Flo Europe est pour le Groupe la référence pour l’ensemble du marché français et nord-européen, pour les secteurs de la vente au détail et de la distribution automatique. Le marché français est le deuxième plus important après l’Italie et la présence d’une entreprise locale s’avère être une valeur ajoutée qui fait la différence pour tous ces clients qui apprécient et parfois demandent expressément une production nationale.

L’usine de FLO EU est située dans l’ancienne région de l’Artois et plus précisément dans le département du Pas-de-Calais, dans le nord de la France. Située dans un district industriel français typique, qui valorise à la fois les zones vertes et les zones purement productives, l’usine n’est soumise à aucune contrainte environnementale particulière, couvre une surface de 12 500 m², et est composée d’un seul bâtiment qui incorpore à la fois la partie production et distribution, ainsi que la partie administrative.



MATIÈRES ET TYPOLOGIE DE PRODUITS - FLO EU

MATIÈRE	TYPOLOGIE	
CARTON + PE		Gobelets neutres et imprimés
CARTON + PLA		Gobelets neutres et imprimés
PAPIER TISSU		Serviettes neutres
CARTON + REVÊTEMENT INORGANIQUE		Gobelets neutres et imprimés prévu à partir de 2024

CERTIFICATIONS

ISO 9001 / BRCGS PACKAGING / ISO 14001 / PEFC





Benders Paper Cups a été fondée en 1899 à Haggerston, près de Londres, en tant qu’entreprise familiale spécialisée dans la vente d’articles de papeterie.

Au fil des ans, elle a diversifié sa production en se concentrant sur les articles de table tels que les serviettes et les récipients en papier pour les produits de boulangerie et pâtisserie destinés au monde HORECA, en introduisant, en 1987, des gobelets en papier pour les boissons froides et chaudes, ainsi qu’une ligne destinée à la distribution automatique.

La croissance de Benders a été constante et a culminé avec son acquisition par le Groupe FLO en 2012, ce qui a permis de consolider davantage sa position sur le marché.

Actuellement, le site de production de Benders est situé à Wrexham, au Pays de Galles, et constitue une référence pour le Groupe, tant au Royaume-Uni qu’en Europe, en raison de son expérience et de son expertise dans le traitement du papier.

La qualité des produits et l’excellence du service sont les piliers sur lesquels repose la réputation de Benders. Avec une capacité de production de plus de 1,5 milliard de gobelets par an, l’Entreprise propose une large gamme de gobelets à simple et double paroi, principalement destinés au secteur HORECA et à la distribution automatique.

En plus d’être un point de référence pour les ventes au Royaume-Uni et en Europe du Nord, Benders a joué un rôle clé au sein du Groupe FLO, en soutenant et en transférant ses connaissances à d’autres sociétés du Groupe pendant la transition du plastique vers des matières plus durables comme le papier.

Avec plus d’un siècle d’expérience dans le secteur, Benders continue de se distinguer par sa combinaison faite de tradition, d’innovation et d’engagement en faveur de la durabilité.

En 2023, Benders a de nouveau été évaluée selon l’audit SEDEX SMETA 4 Piliers qui aide l’entreprise à comprendre les normes en matière de travail, de santé et de sécurité, de performance environnementale et d’éthique au sein de ses activités, démontrant ainsi son engagement en faveur de pratiques commerciales durables et responsables.

L’usine Benders est située à un peu plus de 3 km de la ville de Wrexham, au Pays de Galles, entre les montagnes galloises et la basse vallée de la Dee, près de la frontière du Cheshire en Angleterre. La ville s’est développée grâce à sa position stratégique de carrefour entre l’Angleterre et le Pays de Galles et à son rôle de centre industriel important. Bien qu’elle ne soit pas située dans une zone écologiquement vulnérable, l’usine se trouve dans une région connue pour la qualité de ses réserves hydriques souterraine.



MATIÈRES ET TYPOLOGIE DE PRODUITS - BENDERS

MATIÈRE	TYPOLOGIE	
CARTON + PE		Gobelets neutres et imprimés
CARTON + PLA		Gobelets neutres et imprimés
PAPIER TISSU		Serviettes neutres
CARTON + REVÊTEMENT INORGANIQUE		Gobelets neutres et imprimés prévu à partir de 2024

CERTIFICATIONS

BRCGS PACKAGING / FSC / PEFC / ASSOCIATION DE L’INDUSTRIE FLEXOGRAPHIQUE



Objectifs

OBJECTIFS BILAN 2022

Signature de l'accord relatif aux négociations collectives au niveau des entreprises et au statut de la personne	✓	2023
Adoption du modèle organisationnel 231 chez FLO	✓	2023
Obtention de la certification PEFC - Chaîne de contrôle pour FLO et ISAP	✓	2023
Unification des systèmes de management environnemental et des certificats ISO 14001:2015 pour Vérone et Catane	✓	2023
Obtention de nouveaux droits pour l'utilisation de la marque Aticelca et de nouvelles certifications de compostabilité conformément à la norme EN 13432	✓	2023
Ouverture d'un département carton sur le site de Parme	✓	2023
Intégration du questionnaire d'évaluation des fournisseurs stratégiques avec des paramètres permettant d'évaluer leur approche des questions éthiques, sociales et environnementales	✓	2023
Obtention de notations ESG sur la plateforme ECOVADIS pour FLO et ISAP	✓	2023
Installation d'une technologie de traitement des eaux de condensats sur le site de Catane	⚙️	En cours - d'ici juillet 2024 avec l'ajout de la récupération de l'eau pour le lavage des plaques
Adéquation technologique des produits en Qwarzo®	⚙️	2024
Agrandissement du département carton sur le site de Catane	⚙️	2024
Implication directe des clients dans le but d'évaluer leur satisfaction et de les fidéliser	⚙️	2024
Amélioration des activités de gestion de l'eau	⚙️	2024
✓ Objectif atteint ⚙️ En cours		

OBJECTIFS 2024-2026

2024	Installation d'une deuxième machine d'impression flexographique à l'usine de FLO EU
2024	Installation de nouvelles lignes de production pour la transformation de produits en carton alimentaire dans l'usine ISAP Packaging de Vérone
2024	Réorganisation du département RH du Groupe afin de développer des politiques organisationnelles adaptées à la croissance du Groupe et d'optimiser la gestion des ressources humaines pour soutenir l'expansion de l'entreprise
2024-25	Lancement sur le marché de la gamme Alpha, une nouvelle gamme de produits innovants conçus pour répondre aux exigences du marché en pleine évolution, sans PFAS et sans plastique
2024-25	Développement du rapport ESG afin d'attirer des financements verts pour de nouveaux investissements grâce à la mise en œuvre et à l'utilisation de la plateforme ESG « ECO2 », pour suivre et améliorer les performances environnementales, sociales et de gouvernance du Groupe de manière centralisée, en reliant également les différents systèmes de gestion utilisés par les entreprises jusqu'à présent
2024-25	Extension de la certification ISO 14001 à toutes les Entreprises du Groupe
2024-25	Planification d'un projet visant à impliquer les réalités scolaires/éducatives locales sur le territoire italien, en promouvant la responsabilité sociale des entreprises
2024-25	Analyse de l'écart pour évaluer l'état de l'art en matière d'égalité des sexes dans les Entreprises italiennes du Groupe, en identifiant les domaines à améliorer et en définissant des processus pour identifier, approfondir et gérer toute forme de non-inclusion et promouvoir l'égalité
2024-25	Mise en place d'un modèle principal d'ACV pour 3 macrofamilles de produits (vaisselle et récipients en plastique, vaisselle en papier et capsules), géré par l'équipe interne d'experts en ACV, pour la réalisation d'études sur toutes les typologies d'articles fabriqués par les Entreprises du Groupe, afin d'évaluer leurs impacts potentiels tant au niveau de la conception que de la production et de développer des activités d'éco-conception pour mettre sur le marché des produits plus durables
2025	Calcul des émissions du Champ d'application 3, en amont des déplacements des employés et en aval de l'élimination des déchets produits, afin de contrôler et de réduire l'impact environnemental des activités de l'entreprise
2024-26	Obtention de notations ESG sur la plateforme ECOVADIS pour toutes les Entreprises du Groupe
2024-26	Extension de la certification ISO 45001 à toutes les Entreprises du Groupe
2024-26	Conduite et évaluation de la diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance
2024-26	Obtention de la certification ISO 50001 pour FLO EU et ISAP Packaging, et implication initiale des autres Entreprises
2024-26	Amélioration des activités de gestion et d'utilisation des ressources hydriques dans toutes les Entreprises du Groupe, afin de réduire la consommation d'eau
2024-26	Obtention d'une notation de légalité pour les Entreprises italiennes du Groupe



Le processus d'analyse de matérialité

02

Note méthodologique

Le Rapport de durabilité contient toutes les informations relatives aux questions économiques, environnementales et sociales utiles d'une part au Groupe FLO pour rendre compte de manière claire et cohérente de son engagement, de ses priorités et des valeurs qui sous-tendent les activités des Entreprises qui le composent, et d'autre part aux parties prenantes pour comprendre les activités menées par le Groupe, les impacts qu'elles produisent et leur performance dans le temps.

Ce rapport est le deuxième produit par le Groupe FLO et a été préparé conformément aux normes universelles, 2021 selon l'option « en conformité avec ». L'activité de reporting non financier est une pratique bien établie au sein du Groupe FLO : elle a débuté en 2016 au sein d'ISAP Packaging, avec la rédaction du premier Bilan de Durabilité pour l'année 2015, et s'est poursuivie au fil des années jusqu'à être étendue, en 2023, à l'Entreprise FLO, avec la production du premier Bilan du Groupe.

Le travail réalisé l'année dernière a permis de d'œuvrer sur la convergence et l'intégration des flux et processus d'affaires des Entreprises du Groupe, ce qui a conduit à une nouvelle prise de conscience du Groupe, et à l'objectif d'étendre le périmètre de reporting à FLO Europe et Benders également.

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante dont les normes sont les plus répandues et les plus reconnues au niveau international en matière de reporting sur la durabilité. Afin d'aider le lecteur à identifier au sein du Rapport les informations requises par les normes, le tableau de corrélation GRI-Index a été créé ; en outre, à la fin du Rapport, tous les tableaux et données requis par les lignes directrices de la GRI identifiées comme significatives sont indiquées, tandis que dans le texte, seules les données agrégées des quatre sociétés et les informations considérées comme significatives sont rapportées.

Le Rapport de Durabilité a été préparé conformément au principe de matérialité, un élément qui caractérise les normes GRI : cela signifie que toutes les questions qui ont été jugées nécessaires, à la suite de l'analyse de matérialité, pour refléter les impacts des activités du Groupe ou pour guider les décisions de ses parties prenantes sont traitées dans le Rapport.



Limites de déclaration

Les données communiquées dans le présent Rapport de Durabilité se réfèrent aux performances du Groupe FLO (ci-après « Le Groupe ») pour l'exercice 2023 (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

L'axe temporel pris en considération concerne toutefois la période triennale 2021-2023 : ce choix permet au lecteur de saisir la progression du parcours de durabilité dans le temps et aux Entreprises du Groupe de prendre conscience des changements intervenus et de les évaluer suite à la création du Groupe FLO afin de définir des objectifs communs dans un contexte plus large de développement durable.

Le périmètre de reporting incluent pour la première fois tous les sites du Groupe FLO, de

sorte que le Rapport de durabilité comprend les données de la Maison mère FLO S.p.A. (ci-après « FLO »), ayant son siège à Fontanelato dans la province de Parme, de la Société ISAP Packaging S.p.A. (ci-après « ISAP »), dont le siège social et le site de production se trouvent à Vérone et le site de production à Aci Sant'Antonio dans la province de Catane, de FLO Europe Sas, dont le siège social se trouve à Ruitz, en France, et de F Benders Limited, dont le siège social se trouve à Wrexham, au Royaume-Uni. En revanche, les autres entités commerciales faisant partie du Groupe ont été exclues. Tout autre périmètre à ces limites de déclaration a été indiqué de manière appropriée dans le document.

Principes et processus de reporting

Comme l'exigent les normes de la GRI, le contenu du présent Rapport de durabilité a été identifié et communiqué conformément aux principes d'exactitude, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, d'exhaustivité, d'actualité et de vérifiabilité, en tenant compte de tous les impacts potentiels du Groupe dans le contexte plus large du développement durable.

Le Rapport a également été réalisé selon un processus structuré qui a impliqué personnellement la Direction générale et toutes les fonc-

tions de l'entreprise, depuis l'identification des thèmes pertinents et des impacts significatifs, tant positifs que négatifs, jusqu'à la phase de collecte et d'analyse des données, en passant par la consolidation de ceux-ci dans la phase de rédaction du Rapport et la phase d'évaluation par des tiers.

Le Rapport de Durabilité sera publié sur le nouveau site Internet du Groupe afin de le rendre accessible de manière transparente à toutes les parties prenantes.

LES PRINCIPES DE REPORTING

» EXACTITUDE	Les informations communiquées sont correctes et suffisamment détaillées, selon la nature desdites informations (qualitatives ou quantitatives), pour permettre une évaluation des impacts.
» ÉQUILIBRE	Les informations sont communiquées de manière objective et fournissent une représentation équitable des impacts positifs et négatifs.
» CLARTÉ	Les informations sont présentées de manière compréhensible et accessible à toutes les parties prenantes.
» COMPARABILITÉ	Les informations sont sélectionnées, compilées et communiquées de manière cohérente afin de permettre l'analyse de l'évolution des impacts dans le temps et l'analyse de ces impacts par rapport à d'autres organisations.
» EXHAUSTIVITÉ	Les informations fournies sont suffisantes pour permettre une évaluation de leurs impacts au cours de la période examinée.
» CONTEXTE DE DURABILITÉ	Les informations relatives aux impacts de l'entreprise sont présentées dans le contexte plus large du développement durable, c'est-à-dire un développement qui « permet à la génération actuelle de répondre à ses propres besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », de manière à ce que l'on sache de manière transparente comment le Groupe entend contribuer à ce développement.
» ACTUALITÉ	Les informations sont communiquées régulièrement et sont mises à disposition en temps utile pour permettre aux utilisateurs des données de prendre des décisions.
» VÉRIFIABILITÉ	Les données sont collectées, enregistrées, compilées et analysées de manière à ce que l'information puisse être examinée pour en établir la qualité.

Analyse de matérialité

Pour cette deuxième année de reporting des processus de durabilité, le Groupe FLO a mis à jour son analyse de matérialité, en l'étendant l'analyse des impacts aux Entreprises du Groupe non incluses dans la dernière édition, conformément aux lignes directrices des normes GRI, et plus particulièrement à la GRI 3.

En outre, le Groupe FLO a anticipé les obligations auxquelles il sera soumis par la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, en poursuivant et en approfondissant l'analyse de Double Matérialité, qui prévoit d'évaluer la matérialité à la fois du point de vue de la « matérialité de l'impact », c'est-à-dire sur l'économie, l'environnement et les personnes, et du point de vue financier, afin de fournir des informations sur la création de valeur économique au niveau du Groupe.

Afin de simplifier la description de l'analyse de matérialité, celle-ci a été classée par phases opérationnelles :

PHASE 1IMPLICATION DES ENTREPRISES DU GROUPE

La première étape du processus de réalisation de l'analyse de matérialité a impliqué la participation des Entreprises étrangères du Groupe, qui abordaient pour la première fois le reporting non financier. Par conséquent, au cours de la deuxième partie de l'année 2023, des réunions en ligne ont d'abord été organisées pour présenter le projet ESG du Groupe à la direction de FLO EU et de Benders, puis des visites sur les sites de production ont été effectuées par les représentants de l'Équipe en charge de la Durabilité du Groupe. L'objectif principal de ces visites était d'aligner les principaux dirigeants de l'entreprise sur la méthode de reporting par le biais du Rapport de durabilité, et de les impliquer dans l'analyse des impacts générés et subis, ainsi que dans le processus de collecte de données.

PHASE 2RÉVISION DU CONTEXTE DE DURABILITÉ

Au cours de la deuxième phase, une révision du contexte de durabilité actuel du Groupe FLO a été menée, car cette édition 2023 amène toutes les entreprises du Groupe qui opèrent dans des contextes et sur des marchés internationaux à publier des informations relatives à la Durabilité. L'analyse du contexte de durabilité prend en compte le cadre global dans lequel le Groupe opère et inclut les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les activités du Groupe, les relations d'affaires tout au long de la chaîne de valeur et ses parties prenantes.

PHASE 3

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES IMPACTS

Nous avons donc effectué une mise à jour de l'analyse de matérialité mise en place l'année dernière ainsi qu'une classification des principaux impacts, négatifs et positifs, réels et potentiels, que le Groupe FLO génère dans ce contexte sur l'économie, l'environnement, la société et les droits de l'homme, en évaluant l'importance.

Les impacts sont classés comme suit :

- » **NÉGATIF OU POSITIF** : un impact est défini comme positif s'il contribue au progrès durable des personnes, des communautés et de l'environnement. Inversement, un impact est considéré comme négatif s'il cause un préjudice ou un désavantage ;
- » **RÉEL OU POTENTIEL** : un impact est considéré comme réel lorsque ses effets se sont déjà produits ou sont en train de se produire. En revanche, un impact est défini comme potentiel lorsque ses effets peuvent se produire mais ne se sont pas encore manifestés au moment de l'analyse.

Le degré de signification a ensuite été associé à chaque impact identifié. En ce qui concerne les impacts négatifs, le seuil de signification est déterminé par la gravité, si elle est réelle, tandis que pour les impacts potentiels, la probabilité d'occurrence est également prise en compte. Plus précisément, les variables suivantes ont été adoptées pour déterminer la gravité de chaque impact négatif :

- » Échelle de gravité : gravité de l'impact ;
- » Périmètre d'application : diffusion de l'impact dans les sphères d'action du Groupe ;
- » Irrémediabilité : difficulté à remédier aux dommages causés.

Le seuil de signification d'un impact positif a plutôt été déterminée en tenant compte uniquement des variables échelle de gravité et périmètre d'application. En ce qui concerne les impacts potentiels, l'estimation de la probabilité d'occurrence a pris en compte l'ensemble des procédures, politiques et actions que le Groupe met ou a mis en place pour prévenir et atténuer l'impact. À l'issue de ce processus d'évaluation, chaque impact a été associé à un thème pertinent que le Groupe de travail, composé de l'équipe chargée de la Durabilité et du Conseil d'administration, a évalué en lui attribuant une valeur de 1 à 10, en tenant compte de la pertinence des impacts générés et du degré de gestion du thème lui-même, qu'il soit actuel ou prospectif, selon le principe dit « inside-out » (Agir de l'intérieur pour mieux performer à l'extérieur). Cette classification a été rapportée au sein d'une reclassification ultérieure qui a donné les notes 7-8 « faible », 8,1-9 « moyen », 9,1 -10 « élevé ».

14 thèmes pertinents ont ensuite été identifiés, répartis comme suit :

- » thèmes liés à la stratégie, la gouvernance et la création de valeur ;
- » thèmes centrés sur les produits, la recherche et le développement et sur l'innovation ;
- » thèmes liés à la durabilité sociale ;
- » thèmes liés à la durabilité environnementale.

PHASE 4

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les thèmes pertinents identifiés par l'équipe chargée de la Durabilité ont ensuite été portés à l'attention des parties prenantes par la remise d'un questionnaire anonyme dans lequel il leur était demandé d'attribuer une note de 1 à 10 aux thèmes identifiés ci-dessus, en répondant à 14 questions fermées ; une quinzième question leur demandait de suggérer des thèmes supplémentaires qui n'avaient pas encore été pris en considération mais qui présentaient un intérêt pour la partie prenante. Les parties prenantes qui ont été impliquées au cours de la phase 2 sont énumérées dans le tableau de la page 46-47. En ce qui concerne les employés, des groupes ont été créés en fonction du sexe (hommes/femmes) et de la fonction (employés/ouvriers), proportionnellement à la composition de la population d'entreprise de chacun des cinq sites inclus dans le périmètre.

CATÉGORIE	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES ENVOYÉS	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS
Employés	69	69
Établissements financiers	4	4
Clients Italie	69	17
Clients Étranger	34	9
Fournisseurs Italie	22	13
Fournisseurs Étranger	20	12
Fournisseurs Logistique	5	5
Partenaires sociaux (syndicats)	9	2
Associations professionnelles Italie	4	2
Associations professionnelles Étranger	4	1
TOTALE PARTIE PRENANTE	240	134

Au total, 134 réponses ont été recueillies sur les 240 questionnaires envoyés, ce qui représente 55 % de l'échantillon. Les résultats ont été traités pour obtenir une valeur de matérialité moyenne pour toutes les catégories de parties prenantes, à l'exception de la partie prenante financière, qui a été prise en compte, en revanche, lors de l'étape d'évaluation de la double matérialité (phase 6).

PHASE 5 MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES IMPACTS

Sur la base des évaluations recueillies, la matrice de matérialité (présentée à la page 39) a été définie, d'où sont ressortis 14 thèmes pertinents, c'est-à-dire les thèmes sur lesquelles le Groupe peut exercer une influence significative en matière d'impacts et d'opportunités. Le seuil de signification a été fixé à un score minimum de 7.

PHASE 6 MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE ET DOUBLE MATÉRIALITÉ

Concernant cette phase, le groupe de travail élargi aux parties prenantes économique-financières s'est attaché à analyser les impacts potentiels et réels subis, du point de vue du risque économique-financier, associés à chaque thème pertinent identifié, selon le principe dit « outside-in » (partir de ce qui est extérieur à l'entreprise pour le valoriser en interne), avec une notation de « 1 » à « 10 ». Le seuil de matérialité est identifié dans les notes supérieures à 7. Cette classification a été rapportée au sein d'une reclassification ultérieure qui a donné les notes 7-8 « faible », 8,1-9 « moyen », 9,1 -10 « élevé ». Une matrice de double matérialité a été préparée pour illustrer la corrélation entre les deux types de matérialité, les impacts et la financière.

PHASE 7 ANCRAGE AUX INDICATEURS GRI ET CORRÉLATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la phase finale du processus d'analyse de matérialité, l'ancrage des thèmes pertinents aux normes des sujets de la GRI et la corrélation conséquente avec les ODD ont été réalisés grâce à l'outil « Linking the SDGs and the GRI Standards Last updated May 2022 » (Lien entre les ODD et les normes de la GRI - Dernière mise à jour en mai 2022), mis à disposition par la Global Reporting Initiative. Parmi les 17 objectifs, 9 sont les plus pertinents et les plus en phase avec le modèle d'entreprise du Groupe FLO :



LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

La double matérialité a été officiellement introduite et définie par la Commission européenne dans le cadre de ses travaux sur la finance durable et le reporting non financier. En particulier, le concept a gagné en pertinence avec la mise à jour de la directive sur la publication d'informations non financières (dite NFRD), la directive européenne réglementant la divulgation d'informations non financières par les grandes entreprises.

Le concept de double matérialité fait référence à l'analyse et à l'évaluation de la manière dont les questions environnementales, sociales et de gouvernance ESG influencent la performance financière d'une entreprise (dans la dimension de la matérialité financière) et, en même temps, de la manière dont les activités de l'entreprise ont un impact sur les questions sociales et environnementales (en matière de matérialité externe ou d'impact).

L'objectif de la double matérialité est celui de fournir des informations plus complètes et plus transparentes aux différentes parties prenantes, notamment les investisseurs, les consommateurs, les décideurs politiques et la société civile, afin qu'ils puissent mieux évaluer la durabilité à long terme et l'impact des entreprises. La double matérialité est en train de devenir un principe fondamental du reporting et l'évaluation des performances des entreprises, soulignant que les entreprises doivent tenir compte à la fois de la manière dont le monde extérieur affecte leur stabilité et leur rentabilité et de la manière dont leurs activités affectent le monde.



THÈMES PERTINENTS

		PART. PREN.	FLO
1	Renforcer une gouvernance capable de définir des stratégies et des objectifs à moyen et long terme dans une perspective de durabilité économique et financière, en harmonisant la croissance avec le respect de l'environnement et la responsabilité sociale.	9,2	10
2	Éthique et intégrité des affaires, respect des droits de l'homme et inclusion	9,3	8,5
3	Attention constante à la gestion des risques (économiques, environnementaux, sociaux, de réputation)	9,2	10
4	Recherche et développement, innovation en matière de processus (également compris comme la numérisation et l'intégration au niveau du groupe, études ACV) et de produit, également dans l'optique de l'économie circulaire	9,3	8
5	Modèle d'entreprise de plus en plus orienté vers des matières, des processus et une chaîne d'approvisionnement durables	9,3	9,2
6	Sécurité alimentaire des produits pour la santé du consommateur	9,6	8,5
7	Satisfaction des clients et approche conseil	9,2	10
8	Suivi et gestion de l'évolution des marchés pour réagir avec souplesse et rapidité	9,4	9
9	Attention portée à la santé et à la sécurité des travailleurs	9,4	9,5
10	Bon climat d'entreprise et bien-être des employés, avec une attention particulière portée sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	9,2	8
11	Valorisation des employés grâce à des processus de développement professionnel	9,0	8,5
12	Suivi, évaluation et réduction des émissions de gaz nocifs pour le climat	9,1	8,5
13	Réduction des impacts environnementaux (consommation, déchets, eau, etc.)	9,2	8,5
14	Attention portée à la communauté locale (employés, chaîne d'approvisionnement et activités sociales)	8,6	7

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

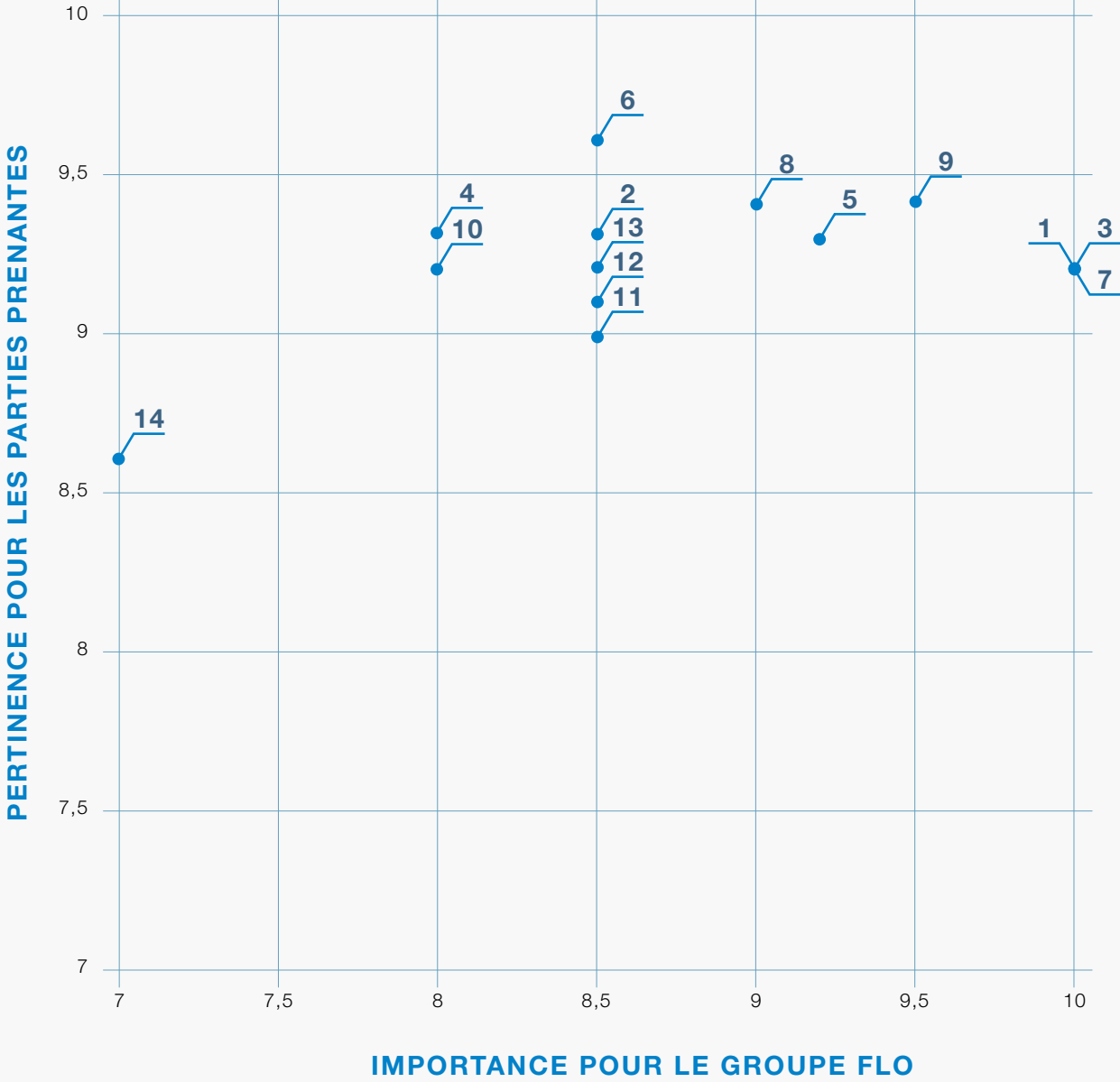


TABLEAU DES IMPACTS

THÈMES PERTINENTS		IMPACTS POSITIFS RÉELS ET POTENTIELS (R/P)		IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS GÉNÉRÉS* (gravité/probabilité/irrémediabilité)	NIVEAU DE MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (gravité/ ampleur/ probabilité) (INSIDE OUT)	PRINCIPAUX ODD DE RÉFÉRENCE POUR LES IMPACTS POSITIFS	MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE	NIVEAU DE DOUBLE MATÉRIALITÉ (OUTSIDE IN)	INDICATEUR GRI
1	Renforcer une Gouvernance capable de définir des stratégies et des objectifs à moyen et long terme dans une perspective de durabilité économique et financière, en harmonisant la croissance avec le respect de l'environnement et la responsabilité sociale.	R. Capacité à mieux répondre aux différents besoins du marché R. Maintien de la réputation R. P. Renforcement de la capacité à rester sur le marché aujourd'hui et à l'avenir P. Réduire les incidences sur l'environnement pour relever les défis du changement climatique		1. Compromettre la présence sur le marché 2. Non-respect des directives européennes 3. Augmentation des impacts sur l'environnement	ÉLEVÉ	 	9,5	ÉLEVÉ	GRI 201
2	Éthique et intégrité des affaires, respect des droits de l'homme et inclusion	R. Permettre à la communauté économique et financière d'évaluer objectivement le modèle de gouvernance R. Préserver l'éthique et le respect des droits de l'homme tout au long de la filière R. Sensibiliser aux questions des droits de l'homme au sein de l'entreprise R. Améliorer le climat de travail et les performances grâce à la valeur de l'inclusion		1. Atteinte grave à la réputation 2. Perte de la valeur économique et sociale de l'entreprise	MOYEN	 	9,3	ÉLEVÉ	GRI 2-24 GRI 205 GRI 206
3	Attention constante à la gestion des risques (économiques, environnementaux, sociaux, de réputation)	R. Capacité d'analyse et de prévision des risques potentiels dans les différents domaines qui renforcent la continuité de l'activité		Risque 1. d'atteinte à la réputation, 2. de perte de valeur économique, 3. de crises environnementales, 4. d'augmentation des accidents, 5. de perte d'emplois	ÉLEVÉ	 	9,3	ÉLEVÉ	GRI 201 G2-23, 24, 25, 26, 27
4	Recherche et développement, innovation en matière de processus (également compris comme la numérisation et l'intégration au niveau du groupe, études ACV) et de produit, également dans l'optique de l'économie circulaire	R. Permettre à l'entreprise d'évaluer la réduction des impacts environnementaux du produit afin de répondre aux défis du changement climatique et d'être en conformité avec la réglementation européenne R. Améliorer les performances de l'entreprise, l'efficacité de la production et l'efficacité des processus internes, afin d'être plus efficace sur le marché		1. Compromettre la présence sur le marché, 2. Non-respect des directives européennes	BAS	  	9,3	ÉLEVÉ	HORS PÉRIMÈTRE DE LA GRI
5	Modèle d'entreprise de plus en plus orienté vers des matières, des processus et une chaîne d'approvisionnement durables	R. Renforcement de la capacité à rester sur le marché aujourd'hui et à l'avenir P. Promotion de la protection de l'environnement R. Amélioration des performances environnementales du produit P. Réduction du risque des impacts liés à la chaîne d'approvisionnement P. Promotion des bonnes pratiques liées à la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement		1. Interruption des activités tant sur le marché que dans la chaîne d'approvisionnement 2. Violation des droits de l'homme 3. Risque de commercialisation de produits dangereux 4. Risque au niveau de la réputation	ÉLEVÉ	 	9	ÉLEVÉ	GRI 301 GRI 204 GRI 308 GRI 414
6	Sécurité alimentaire des produits pour la santé du consommateur	R. Respect du bien-fondé de la loi R. Protection de la santé des consommateurs R. Maintien du capital de réputation de l'entreprise		1. Risque de compromettre la santé des consommateurs 2. Atteintes graves à la réputation 3. Interruption de l'activité	MOYEN		9	MOYEN	GRI 416 GRI 417

* Les impacts négatifs potentiels ont été répertoriés selon le critère de matérialité décrit à la phase 3 de l'analyse de matérialité.

TABLEAU DES IMPACTS

THÈMES PERTINENTS		IMPACTS POSITIFS RÉELS ET POTENTIELS (R/P)		IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS GÉNÉRÉS* (gravité/probabilité/irrémediabilité)	NIVEAU DE MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (gravité/ampleur/probabilité) (INSIDE OUT)	PRINCIPAUX ODD DE RÉFÉRENCE POUR LES IMPACTS POSITIFS	MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE	NIVEAU DE DOUBLE MATÉRIALITÉ (OUTSIDE IN)	INDICATEUR GRI
7	Satisfaction des clients et approche conseil	R. Amélioration des performances de marché R. Fidélisation de la clientèle et stabilité économique R. Valorisation de l'approche durable des produits tout au long de la filière d'appartenance P. Développement économique potentiel		1. Absence de développement et/ou d'expansion éco nomique 2. Réduction de la base de clientèle 3. Réduction du taux de fidélisation de la clientèle	ÉLEVÉ		9	MOYEN	GRI 403
8	Suivi et gestion de l'évolution des marchés pour réagir avec souplesse et rapidité	R. Renforcement de la capacité à rester sur le marché aujourd'hui et à l'avenir		1. Perte de parts de marché 2 Absence de développement et/ou d'expansion économique 3. Réduction de la base de clientèle	MOYEN		9,3	ÉLEVÉ	HORS PÉRIMÈTRE DE LA GRI
9	Attention portée à la santé et à la sécurité des travailleurs	R. Réduction des accidents R. Sensibilisation accrue aux questions de sécurité R. Consolidation de la réputation de l'entreprise R. P. Attractivité de l'entreprise en matière de recrutement		1. Augmentation du risque d'accident 2. Augmentation du turnover au sein de l'entreprise	ÉLEVÉ		9,5	ÉLEVÉ	GRI 403
10	Bon climat au sein de l'entreprise et bien-être des employés, avec une attention particulière portée sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	R. Amélioration des performances de l'entreprise R. Valorisation des personnes R. Amélioration de la confiance entre les salariés et l'entreprise R. Fidélisation des employés		1. Augmentation du turnover 2. Interruption de l'activité 3. Diminution de la capacité de fidélisation du personnel 4. Diminution de l'attractivité de la marque	BAS		8,5	MOYEN	GRI 401
11	Valorisation des employés grâce à des processus de développement professionnel	R. Amélioration des performances des employés, renouvellement des compétences, permettre aux personnes de construire un parcours de vie personnel et social R. Consolidation de la réputation de l'entreprise R. Attractivité de l'entreprise en matière de recrutement et de fidélisation		1. Risque d'interruption d'activité en raison de la perte de valeur du capital humain 2. Augmentation du turnover	MOYEN		8	BAS	GRI 404
12	Suivi, évaluation et réduction des émissions de gaz nocifs pour le climat	R. Contribution à la protection de l'environnement R. Conformité réglementaire actuelle et future P. Réduction des émissions de CO ₂		1. Contribution au changement climatique 2. Risque de crises environnementales 3. Non-respect de la législation européenne	MOYEN		9	MOYEN	GRI 305
13	Réduction des impacts environnementaux (consommation, déchets, eau, etc.)	R. Contribution à la protection de l'environnement R. Conformité réglementaire actuelle et future R. Améliorer les performances environnementales		1. Risque de crises environnementales 2. Dégradation et épuisement des ressources naturelles 3. Non-respect de la législation européenne	MOYEN	 	9,3	ÉLEVÉ	GRI 302 GRI 303 GRI 306
14	Attention portée à la communauté locale (employés, chaîne d'approvisionnement et activités sociales)	R. Rémunération des employés et des fournisseurs issus de la communauté locale R. Soutien à certaines activités ciblées dans le domaine socioculturel		1. Diminution de l'attractivité de l'entreprise et de la région 2. Diminution de la capacité de recrutement et de fidélisation 3. Augmentation du turnover 4. Appauvrissement de la communauté locale y compris les familles des employés	BAS		7,8	BAS	GRI 204 GRI 413 GRI 308 GRI 414

* Les impacts négatifs potentiels ont été répertoriés selon le critère de matérialité décrit à la phase 3 de l'analyse de matérialité.

DOUBLE MATÉRIALITÉ

INSIDE OUT (IMPACT DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE SUR LES THÈMES ESG)	ÉLEVÉ	7. Satisfaction des clients et approche conseil	1. Renforcer une gouvernance 3. Gestion des risques 5. Modèle d'entreprise orienté vers des processus, des matières et une chaîne d'approvisionnement durables 9. santé et sécurité des travailleurs
	MOYEN	11. Valorisation et formation des employés 6. Sécurité alimentaire et santé des consommateurs 12. Surveillance des émissions	2. Éthique et intégrité des affaires 8. Suivi et gestion de l'évolution des marchés 13. Réduction des impacts environnementaux
	BAS	14. Attention portée à la communauté locale 10. Bon climat d'entreprise et bien-être des employés	4. Recherche et développement, innovation des processus
		BASMOYENÉLEVÉ	
		OUTSIDE IN (IMPACT DES THÈMES ESG SUR L'ENTREPRISE)	

La valeur de l'engagement des parties prenantes

Dans le cadre du développement d'un modèle d'entreprise durable, une attitude d'écoute, de collaboration et de respect à l'égard de toutes les parties prenantes est essentielle pour piloter les stratégies du Groupe et obtenir un succès économique durable. Cette approche visant à comprendre les attentes des parties prenantes internes et externes afin d'anticiper leurs intérêts est également mentionnée dans le Code de conduite éthique de chaque société du Groupe FLO.

L'implication des parties prenantes est une pratique établie de longue date dans les sociétés du Groupe : d'abord réalisée par le biais d'une simple information à sens unique, elle a ensuite évolué vers un processus de dialogue plus articulé, capable de générer de la valeur pour le Groupe et pour les différentes parties concernées.

Compte tenu de la pertinence de ce processus en matière de performance de durabilité, le Groupe a aussi renouvelé pour les deux prochaines années l'objectif d'améliorer la qualité et le niveau d'implication de ses parties prenantes, à travers une plus grande et meilleure identification de leurs attentes et une structuration plus définie des activités à mettre en place.

Le tableau de la page suivante illustre les parties prenantes considérées comme les plus significatives pour la stratégie du Groupe et les modes d'implication relatifs définis pour chacune d'entre elles.

Les sociétés du Groupe sont membres de diverses associations professionnelles :

- » FLO est membre de UPI Parma, Unionplast, Confida, EVA, 360 food service, Conai et Corepla ;
- » ISAP est membre de Confindustria Verona, Istituto Italiano Imballaggi, Unionplast (dont PROFOOD est également membre), Federazione Gomma Plastica, Conai, Corepla, Comieco, Conlegno, Biorepack.
- » FLO Europe est membre du MEDEF en France.
- » Benders est membre de Foodservice Packaging Association et de The Vending and Automated Retail Association.

PARTIE PRE-NANTE	THÈMES IMPORTANTS	MÉTHODES ET FRÉQUENCE DE COMMUNICATION	OBJECTIFS/ENGAGEMENTS
 PERSONNEL	• Identité et sentiment d'appartenance • Stabilité du contrat de travail • Communication • Formation et amélioration des compétences personnelles	• Activités de relation constantes avec les représentants syndicaux pour la définition des questions relatives aux partenaires sociaux avec le soutien des services des associations professionnelles • Plan de formation des employés • Projet de « service de soutien émotionnel » pour les sites italiens	• Cours de développement des compétences personnelles pour la gestion des équipes • Définition d'une direction de groupe sur le plan des ressources humaines afin de mieux intégrer les processus et la gestion du personnel
 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	• Continuité et développement de partenariats • Sélection selon un processus de qualification et d'évaluation des compétences • Communication transparente	• Contacts constants pour assurer la continuité des activités	• Création d'un outil unique de Groupe pour l'évaluation des fournisseurs, intégré aux évaluations éthiques, sociales et environnementales • Évaluation et mise en œuvre d'un logiciel dédié à l'amélioration de la communication avec les fournisseurs
 CLIENTS ET CONSOMMATEURS	• Enquête sur les attentes et les besoins des consommateurs • Approche conseil • Qualité et sécurité des produits • Commodité des produits • Communication transparente	• Profilage des clients via la gestion de la relation client et des contacts permanents pour évaluer les tendances du marché et la planification de la production	• Uniformiser la communication aux instances du Groupe • Mise en œuvre d'une plateforme du Groupe pour la gestion des plaintes

PARTIE PRE-NANTE	THÈMES IMPORTANTS	MÉTHODES ET FRÉQUENCE DE COMMUNICATION	OBJECTIFS/ENGAGEMENTS
 COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE	• Transparence vis-à-vis du marché • Solidité et durabilité financière • Relation avec les établissements financiers • Gouvernance d'entreprise	• Contacts constants visant à partager les performances des entreprises du Groupe	• Maintien et amélioration des relations également en vue d'aligner les rapports de durabilité sur les exigences de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	• Qualité et innovation de produit • Conformité à la réglementation européenne • Suivi de la représentation	• Contacts avec les différentes Associations pour approfondir la dynamique du marché • Participation à des événements et à des réunions	• Poursuite des activités de rapport
 INSTITUTIONS	• Respect des lois • Communication transparente • Gestion d'entreprise socialement responsable • Contributions et charges sociales	• Dialogue constant visant à établir de bonnes relations avec les différentes institutions de la région	• Poursuite de l'activité de rapport
 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	• Suivi du capital de réputation • Notes d'information sur les produits • Communication transparente au consommateur	• Dialogue avec les différents médias traditionnels et en ligne dans le but de faire connaître le Groupe FLO, d'informer les différents publics sur les activités du Groupe et les innovations en matière de produits. • Instaurer une relation transparente avec les différents publics	• Poursuite et amélioration de l'engagement sur les plateformes sociales • Poursuite et amélioration des relations avec les médias dans le cadre des activités hors ligne
 COMMUNAUTÉ LOCALE	• Soutien à des initiatives sportives et sociales • Collaborations avec les établissements scolaires	• Soutien à certaines associations sportives locales et du secteur tertiaire pour promouvoir leurs activités et leurs objectifs	• Analyse et définition d'une stratégie de promotion et de soutien à une cause au sein de la communauté locale



La stratégie d'entreprise

03

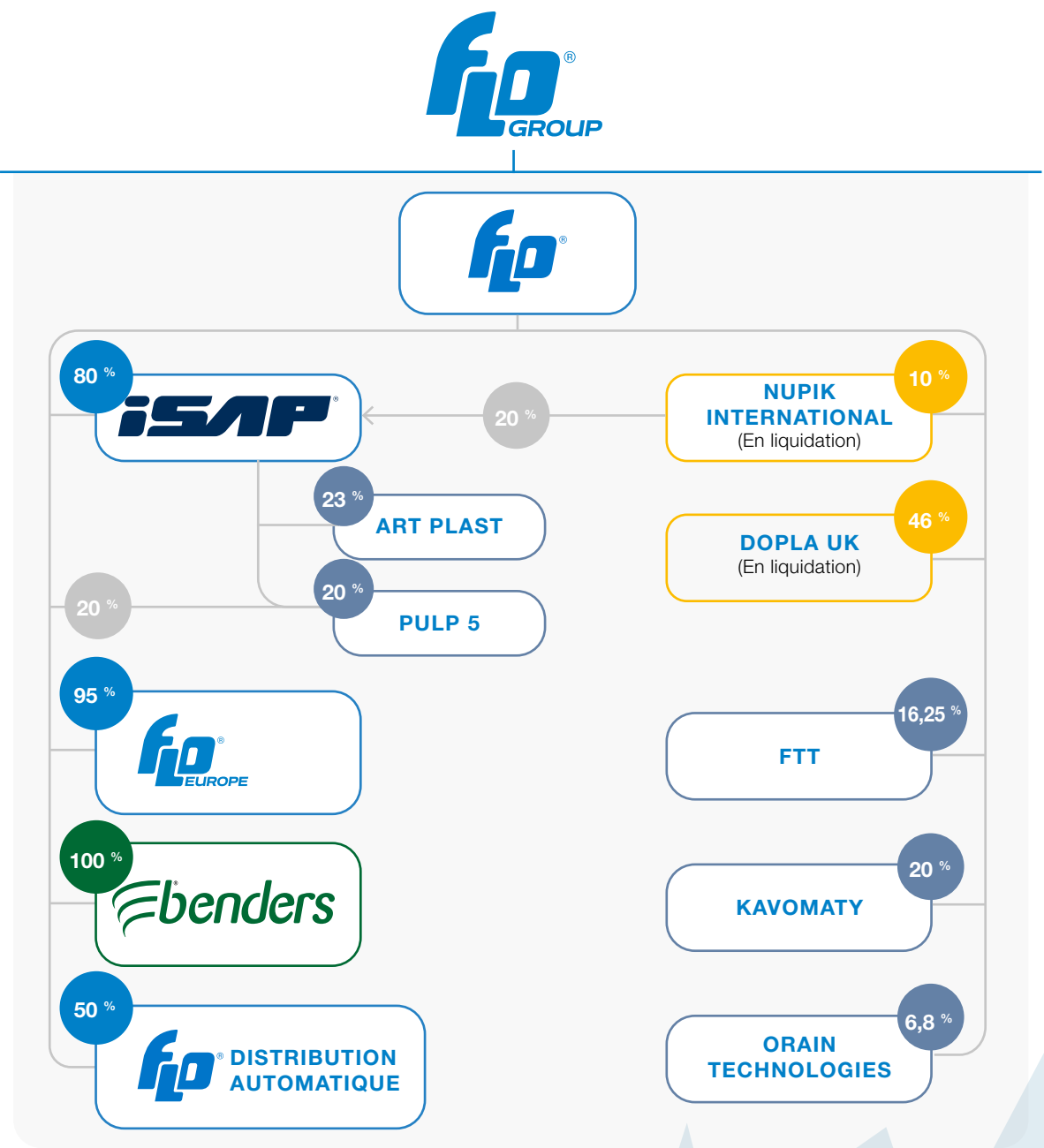
La Gouvernance

Le Groupe FLO est composé de la société mère FLO S.p.A., d'ISAP PACKAGING S.p.A., de FLO Europe Sas (basée en France) et de F Bender Limited (basée au Royaume-Uni), ainsi que d'un certain nombre de participations minoritaires, comme le montre l'infographie ci-dessous, qui exprime les différents pourcentages.

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens dans la production et la distribution de vaisselle, de récipients alimentaires, de capsules de café et de gobelets pour la distribution automatique.

Un objectif atteint grâce à une gouvernance attentive aux exigences d'un marché qui remet de plus en plus en question les produits en plastique jetables, cœur de métier historique de l'entreprise, et qui s'oriente de plus en plus vers l'utilisation de matières alternatives. Cela a impliqué l'ensemble du Groupe dans une réorientation de la production vers l'utilisation du papier et du carton, également guidée par la conscience et la conviction que seul un chemin d'innovation lié aux principes ESG, intégré dans la stratégie de l'entreprise, peut assurer un chemin de croissance durable, garantissant la solidité de l'entreprise à long terme.

La capacité de transformer les défis du marché en opportunités et d'intercepter à l'avance les signes de changement grâce à l'étroite collaboration avec ses clients a permis au Groupe d'atteindre son meilleur résultat, en clôturant l'année 2023 avec une amélioration de l'EBIT-DA de 66,3 % par rapport à l'année précédente.



Structure de la Gouvernance

La Gouvernance du Groupe FLO est dirigée par la société mère FLO S.p.A.
Ses principaux organes sont :

- » le Conseil d'Administration (CdA), qui exerce des fonctions de gestion
- » le Collège des Commissaires aux comptes, qui exerce des fonctions de contrôle
- » la société de révision, qui exerce des fonctions de contrôle et d'audit
- » le Conseil de Surveillance (CdS)

1 NOMINATION ET SÉLECTION DU CDA

Bien qu'il n'existe pas de procédure écrite, mais seulement de bonnes pratiques, les critères actuellement utilisés par la maison-mère pour sélectionner les membres du CdA sont fondés sur la compétence, l'appartenance et l'indépendance, conformément au modèle d'entreprise de la Société. L'assemblée générale nomme le CdA et évalue sa gestion, avec le soutien du collège des commissaires aux comptes.

2 COMPOSITION ET FONCTIONS DU CDA

Le CdA de FLO, en fonction depuis 2022 pour une durée de trois ans, est constitué :

- » d'une Présidente, ne faisant pas partie de l'encadrement du Groupe FLO
- » d'un Directeur général délégué, ne faisant pas partie de l'encadrement du Groupe FLO
- » de trois membre du CdA, dont deux font également partie de l'encadrement du Groupe et garantissent la représentation de la direction et des employés, tandis que le troisième membre extérieur garantit l'indépendance de jugement de l'Organe de Gouvernance suprême.

La gestion des éventuels conflits d'intérêts au sein de la Gouvernance du Groupe est assurée par l'utilisation de la règle de l'abstention lors d'un vote, comme indiqué par le Code civil italien.

Le Conseil d'Administration de FLO, investi de tous les pouvoirs de gestion ordinaire et extraordinaire, administre toutes les sociétés du Groupe.

Le CdA définit les orientations stratégiques, les déclarations d'intention, les politiques et les objectifs de développement durable pour le Groupe et s'investit dans les activités de diligence raisonnable, dans l'examen et l'évaluation de l'efficacité des performances et dans l'engagement des parties prenantes pour les processus susmentionnés.

Il est compétent sur les thèmes relatifs à la durabilité grâce au chemin parcouru ces dernières années, tant sur le plan des produits que sur celui des marchés, et est donc directement impliqué dans le reporting de durabilité. D'un point de vue économique et financier, il prépare les états financiers et les soumet à l'approbation des associés.

L'Organe de Gouvernance décide et cautionne par acte notarié les procurations qui établissent les mandats et les responsabilités des cadres supérieurs et intermédiaires dans la gestion des impacts. En règle générale, même s'il n'existe pas de règlement écrit, aucun mandat n'est accordé qui soit en conflit avec la fonction.

Le Directeur Général convoque le Groupe de direction au moins une fois par mois afin d'examiner l'avancement des activités, les objectifs à atteindre et de partager l'élaboration du plan d'affaires.

3 ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'évaluation des performances se déroule en deux phases distinctes :

- » Le CdA évalue les performances stratégiques et économiques du Groupe ;
- » L'Assemblée évalue les performances du CdA avec l'aide du Collège des commissaires aux comptes. Au cours de la période triennale 2021-2023, aucune évaluation négative du fonctionnement de l'Organe de Gouvernance (CdA) n'a été exprimée par l'assemblée des associés.

4 POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

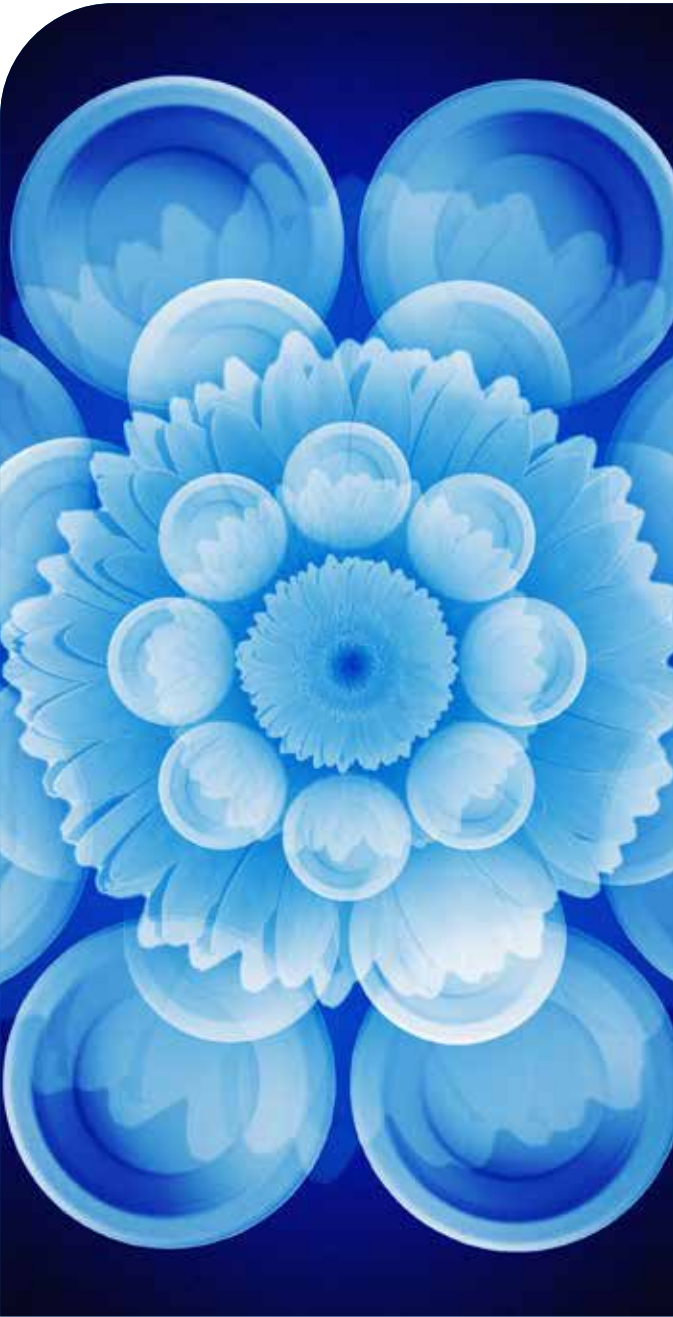
Les politiques de rémunération sont définies en deux étapes impliquant différents organes :

- » L'Assemblée des Associés définit le plafond des rémunérations,
- » le CdA approuve leur répartition en fonction des mandats attribués.

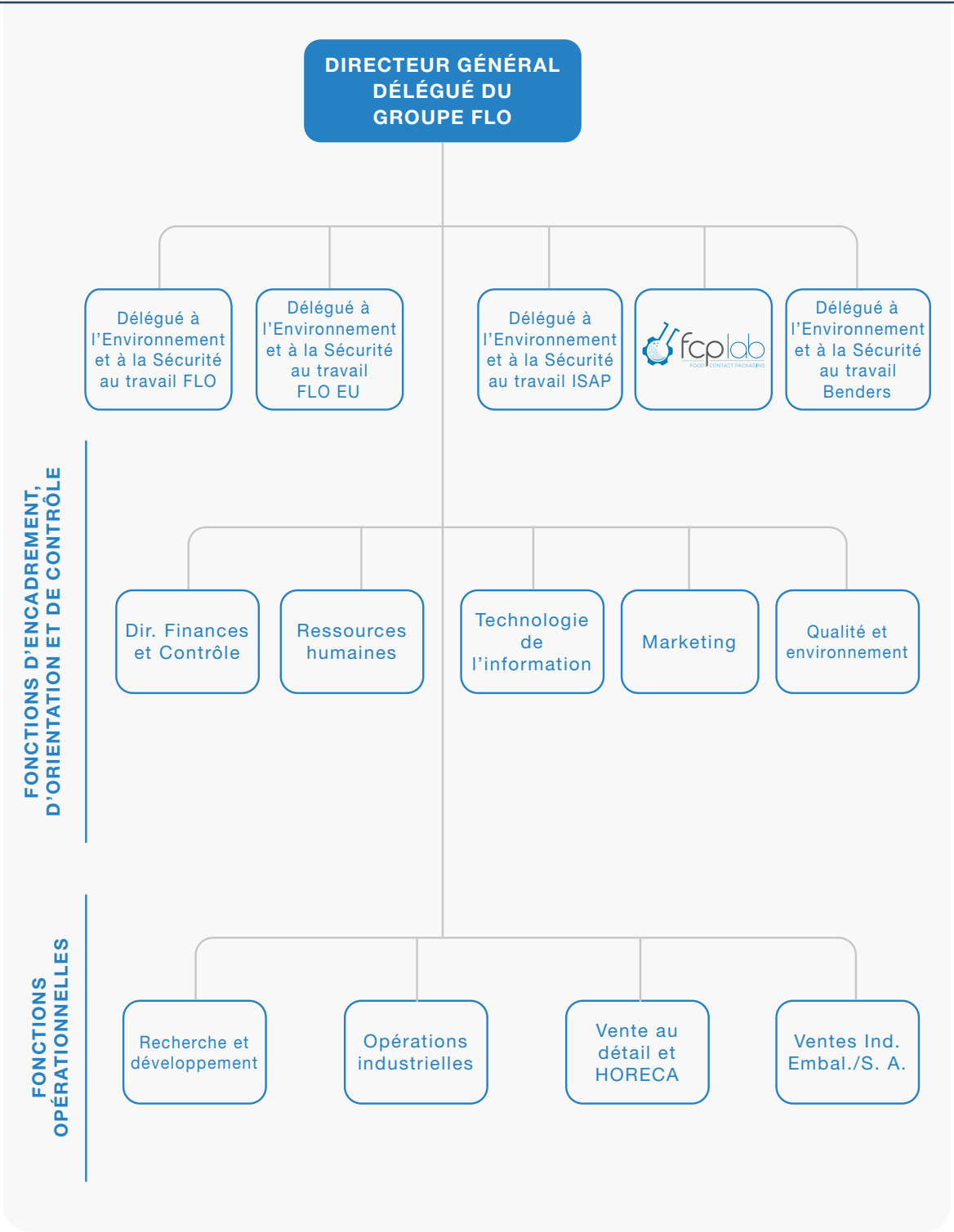
5 COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Collège des Commissaires aux comptes de FLO, qui a pour mission de veiller au respect de la loi et des statuts, à l'observation des principes de bonne administration et notamment à l'adéquation de la forme organisationnelle, administrative et comptable adoptée par la société, est composé de 3 membres titulaires et de 2 suppléants.

Sur le plan comptable, les états financiers du Groupe FLO sont des états financiers consolidés certifiés par un cabinet d'audit de premier plan.



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

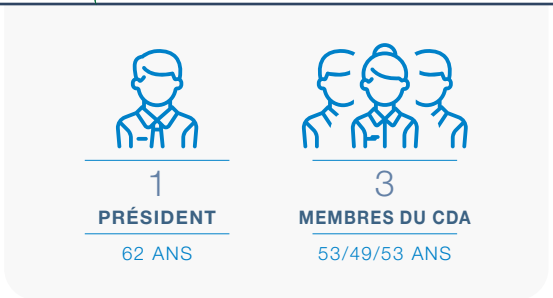
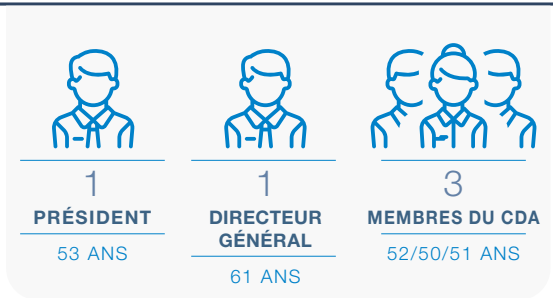
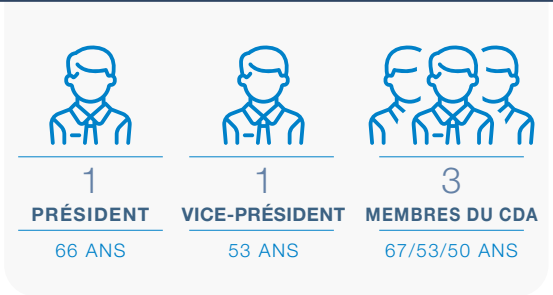
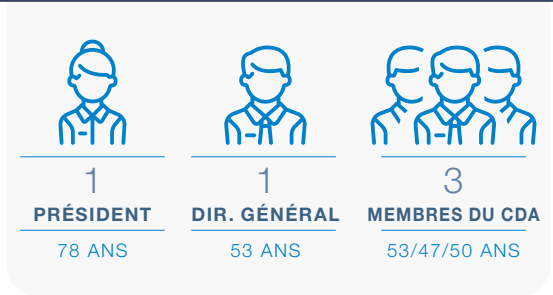


6 LIGNES DIRECTRICES POUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

- » Composition des organes sociaux avec la participation de personnalités occupant des rôles importants dans l'organigramme du Groupe, éventuellement enrichie par des professionnels locaux
- » Partage de politiques communes en matière d'états financiers avec la Société mère et soumission de tous les états financiers à des procédures d'audit (PWC pour FLO, ISAP et FLO EU et Grand Thorton pour Benders).

» Approbation par le CdA de la Société mère des budgets des différentes sociétés du Groupe.

Par souci d'exhaustivité, les CdA des autres Sociétés qui composent le Groupe FLO sont également énumérés ci-dessous.



La gestion des risques

Le Groupe FLO est particulièrement sensible à la question de la gestion des risques. En effet, l'Organe de Gouvernance est responsable du contrôle et du suivi des impacts et des risques, tant lors de la définition des stratégies et des politiques que lors de la mise en œuvre de la diligence raisonnable et de la gestion des relations avec les parties prenantes. Le système de contrôle interne et de gestion des risques

surveille les risques liés à l'environnement, au social, aux droits de l'homme et à la Gouvernance (ESG) par le biais de réunions interfonctionnelles entre la direction et les premiers reports. En outre, le Directeur général organise des réunions mensuelles avec d'autres fonctions d'entreprise afin d'examiner les progrès accomplis et de partager l'élaboration du plan d'affaires.



Éthique et intégrité des affaires

Bien que le Groupe traverse encore aujourd'hui une phase d'intégration et d'harmonisation des différentes approches organisationnelles et des pratiques connexes, l'intégrité, l'honnêteté et une conduite éthique rigoureuse sont les fondements solides des activités du Groupe, les piliers de ses actions envers ses parties prenantes, depuis le périmètre interne constitué par les employés et les collaborateurs, jusqu'à celui plus externe représenté par les clients, les fournisseurs, les institutions, la communauté, le territoire et l'environnement. Sur le plan de l'alignement des différentes Entreprises vers un modèle unique et partagé, le travail est encore en cours et certains des objectifs d'amélioration que le Groupe s'est fixés doivent être lus et interprétés dans cette optique.

Il en va de même pour l'existence et l'application des différentes politiques. En ce qui concerne l'éthique et l'intégrité des affaires, le Groupe utilise deux instruments importants, le Modèle Organisationnel 231 et le Statut de la personne, qui ont été mis en œuvre par les deux Entreprises italiennes FLO et ISAP. Pour les deux Entreprises, le modèle 231 prévoit un Conseil de Surveillance composé de 3 membres, qui se réunit à intervalles définis et qui est actif dans la supervision de l'exactitude et de la conformité des actions de l'Entreprise dans les différents domaines et, spécifiquement dans le domaine de l'éthique, intervient dans la gestion des éventuels conflits d'intérêts et dans le contrôle des négociations d'entreprise de nature commerciale, afin d'étayer les principes de lutte contre la corruption et de prévention des comportements anticoncurrentiels.

Au cœur du modèle 231 des deux Entreprises se trouve également le Code de conduite éthique,

qui définit le périmètre substantiel pour le maintien et la durabilité de l'Organisation, sachant que les actions entreprises au quotidien ont une influence directe sur la réputation et la crédibilité de l'ensemble du Groupe. Le Code permet de vérifier le respect des règles, décrit les méthodes pour signaler, le cas échéant, les attitudes incorrectes afin qu'elles puissent être revues, analysées et corrigées, et représente un document supplémentaire dans le système de prévention de la criminalité que FLO et ISAP ont mis en place à ces fins.

Les préoccupations majeures éventuellement rencontrées dans le cadre des activités sont notées et gérées par la direction. Dans les cas particulièrement graves, elles peuvent être soumises au Conseil d'Administration et au Collège des commissaires aux comptes, qui les évaluent en fonction de leur nature et de leur gravité. Elles sont ensuite transmises au Conseil de Surveillance.

Pour signaler tout manquement, une adresse électronique est mise à disposition pour les signalements anonymes auprès des sièges des entreprises et un système d'alerte professionnelle a été mis en place.

En ce qui concerne les entreprises étrangères, FLO EU a effectué un contrôle préalable interne en matière d'éthique et de droits de l'homme sur la base de normes nationales, dans le but d'obtenir une certification internationalement reconnue au cours des deux prochaines années.

F Benders, l'Entreprise britannique, est certifiée SEDEX SMETA 4 Piliers, une norme internationale qui certifie les normes en matière de travail, de santé et de sécurité, de performance environnementale et d'éthique dans le cadre des activités commerciales*.

* Pour plus de détails sur la norme Sedex Smeta 4 Piliers www.sedexglobal.com

Une responsabilité économique tournée vers l'avenir

Le Groupe FLO, qui s’est toujours caractérisé par une Gouvernance cohérente et transparente, est en mesure de maintenir un partage constant des objectifs, des actions et des résultats avec ses principales parties prenantes. Les stratégies ont été inspirées au fil du temps par le désir d’améliorer les performances économiques tout en restant fermement présents sur leurs marchés respectifs, de renforcer constamment les relations avec les clients et de concevoir des partenariats technologiques solides avec les collaborateurs et les fournisseurs, tout en maintenant une attention constante aux impacts environnementaux, comme le montre également l’analyse de matérialité.

En outre, le Groupe FLO a toujours cru fermement à l’investissement dans la recherche et l’innovation afin de maintenir des normes élevées en matière de qualité des produits et des services, tel que décrit en détail au chapitre 4.

Cette édition du Bilan de Durabilité inclut les données économiques des états financiers consolidés au 31 décembre 2023, qui ont déjà été contrôlées par un cabinet d’audit de premier plan, dont la lettre de certification se trouve dans les annexes de ce document.

La valeur économique générée représente la richesse produite par le Groupe FLO, sous différentes formes, tandis que la valeur économique distribuée illustre la manière dont elle est redistribuée aux parties prenantes. Comme le montrent les infographies ci-dessous, la rémunération des différentes parties prenantes prend en compte les travailleurs (reconnaissance des salaires, des traitements et des indemnités de fin de contrat de travail, cotisations de sécurité sociale et charges sociales), les investisseurs (commissions et frais d’inté-

rêts), la chaîne d’approvisionnement (matières premières, autres matières, travail sous-traité et services) et l’administration publique (intégralité des impôts payés).

L’analyse des données économiques montre une tendance inverse en 2023 par rapport à 2022 :

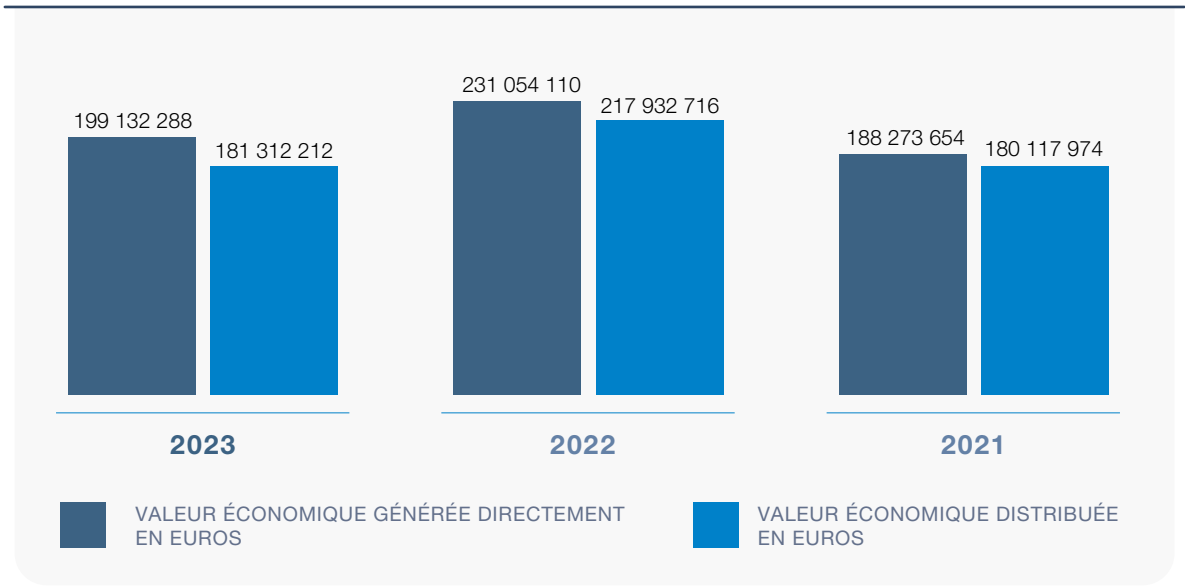
- » La valeur économique générée par le Groupe FLO est inférieure à celle de 2022 en raison de la diminution des volumes de vente, en particulier dans le secteur de la GDO ; tandis que l’EBITDA s’est amélioré de manière décisive grâce à une restructuration minutieuse du côté des coûts et à une analyse attentive du catalogue de produits en vue de son meilleur positionnement sur le marché.
- » Le coût des matières a diminué, confirmant la capacité à atteindre une marge sur coûts variable croissante grâce aussi au maintien des prix de vente et à la capacité d’innover la gamme de produits ;
- » En revanche, les frais de personnel ont augmenté en raison d’un effet inflationniste et d’une hausse des salaires définis par les contrats d’apprentissage de premier et de deuxième niveau.

En ce qui concerne les crédits d’impôt, la valeur 2023 se réfère au financement, des entreprises à forte consommation d’énergie, décaissé au cours des quatre premiers mois.

DONNÉES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE FLO

	2023	2022	2021
	€	€	€
VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTEMENT GÉNÉRÉE	199 132 288	231 054 110	188 273 654
VALEUR ÉCONOMIQUE DISTRIBUÉE	181 312 212	217 932 716	180 117 974
COÛTS D'EXPLOITATION/ PRESTATAIRES DE SERVICES	141 286 745	182 352 041	147 347 969
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	34 548 870	33 578 652	31 865 237
RÉMUNÉRATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	716 828	973 569	1 626,044
INVESTISSEURS/FOURNISSEURS DE CAPITAUX	4 759 769	2 975 592	2 530 812
INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ	10 000*	-	-
EBITDA	16 768 143	10 085 000	5 569 000
FONDS PROPRES	28 419 152	32 295 219	36 059 126
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	79 240 890	87 771 000	93 507 000
VALEUR ÉCONOMIQUE RETENUE	17 820 076	13 121 394	8 155 680
* donnée économique non présente dans le budget civil mais résultant d'une valorisation de la distribution gratuite des produits finis à la communauté locale.			
allègements fiscaux et crédits d'impôts	1 295 107,30	3 697 892,33	508 197,80
subventions	-	-	-
subventions à l'investissement ou à la recherche et au développement et autres subventions pertinentes	-	-	-
primes	-	-	-
suspension du paiement des royalties	-	-	-
aide financière accordée par les agences de crédit à l'exportation (ECA)	-	-	-
incitations financières	-	-	-
autres avantages financiers reçus ou à recevoir par tout gouvernement pour une opération quelconque	-	-	-

DONNÉES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE FLO



La chaîne d'approvisionnement

Le Groupe FLO entretient une relation de confiance permanente avec sa chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de leurs compétences techniques, de leur compétitivité économique, de leur solidité et de leur réputation. Définir une filière durable signifie pour le Groupe FLO d'être de plus en plus fort en matière de sécurité, de traçabilité et de certification, afin de créer cette valeur qui parviendra au consommateur final. Dans la mesure du possible, le Groupe FLO choisit des fournisseurs locaux, à la fois pour des questions d'impact sur l'environnement et par choix conscient de construire une filière d'achats courte. Cette stratégie s'applique aux emballages primaires et secondaires ainsi qu'à toute une série de composants et de services auxiliaires, auxquels il a reconnu près de 77 millions d'euros en 2023.

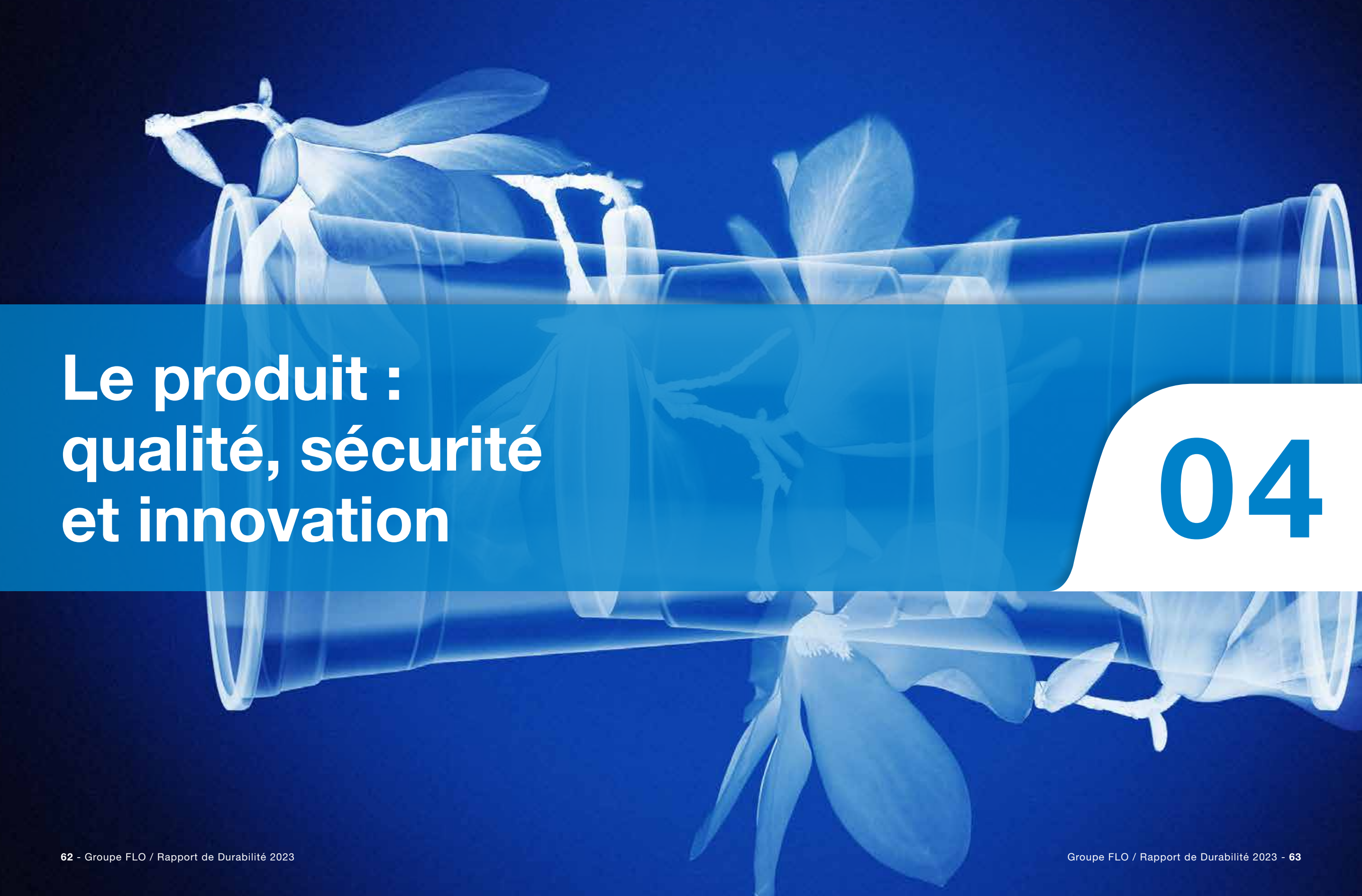
fournisseurs sont ensuite traduites en un score global qui détermine clairement leur qualification. En 2023, l'intégralité des nouveaux fournisseurs stratégiques critiques (fournisseurs de matières premières, de produits semi-finis, d'emballages, de produits finis - travail à façon ou commercialisés et de services logistiques) ont été évalués selon des critères environnementaux et sociaux. L'objectif pour 2024, toujours dans l'optique d'une diligence raisonnable en matière de durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, est de cartographier tous les fournisseurs du Groupe afin d'avoir une vision claire de la chaîne d'approvisionnement et de sa capacité à répondre aux exigences des différentes réglementations internationales en matière de durabilité.



En revanche, l'approche est différente en ce qui concerne le secteur stratégique des matières premières. Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité des activités, le Groupe FLO doit nécessairement s'orienter sur les marchés où la matière est présente. En 2023, le Groupe a investi plus de 78 millions d'euros en matières premières.

En outre, afin de construire et de maintenir un partenariat profitable avec le fournisseur, des visites commerciales périodiques sont effectuées. De plus, les fournisseurs stratégiques sont invités à remplir un questionnaire d'homologation, complété en 2023 par des paramètres permettant d'évaluer leur approche des questions éthiques, sociales et environnementales. Chaque section du questionnaire, y compris celle consacrée aux thèmes de durabilité, est soigneusement pondérée, et les réponses des



The background of the slide features a close-up, artistic photograph of several vanilla pods (vanilla beans) and their leaves. The pods are long, slender, and have a slightly wrinkled texture. The leaves are broad and have a prominent central vein. The entire image is rendered in a monochromatic blue color scheme, with varying shades of blue creating a sense of depth and texture. The pods and leaves are arranged in a way that suggests they are part of a larger plant, with some pods lying horizontally and others slightly curved.

Le produit : qualité, sécurité et innovation

04

Un produit sûr pour le bien-être de la collectivité

De l’emballage à la table : le rôle stratégique de l’emballage alimentaire va bien au-delà de la simple contenance des produits. Protection, transport, commercialisation ne sont que quelques-unes des fonctions de l’emballage alimentaire qui, grâce à sa polyvalence et à sa fonctionnalité, est également un allié fondamental pour garantir la sécurité et l’hygiène des aliments, prolonger la durée de conservation et minimiser les déchets. En effet, l’emballage permet de conserver le produit contenu, en particulier dans le cas des aliments frais et, grâce aux différents systèmes d’emballage qui peuvent être appliqués, de ralentir les processus physiologiques de détérioration et d’altération, augmentant ainsi sa durée en rayon.

L’emballage alimentaire est donc un véritable allié stratégique dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour garantir un accès sûr et hygiénique à la nourriture, contribuant ainsi à la réalisation d’au moins deux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l’Agenda 2030 des Nations Unies.

Grâce à sa capacité à prévenir le gaspillage et la détérioration des aliments tout au long de la chaîne de distribution, l’emballage garantit que les aliments parviennent aux consommateurs en toute sécurité et dans de bonnes conditions d’hygiène dans le monde entier, contribuant ainsi à l’Objectif 2, qui vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. En outre, l’emballage alimentaire est indirectement lié à l’Objectif 6, qui porte sur la garantie d’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et l’assurance d’une gestion durable des ressources en eau.

 L’emballage joue un rôle essentiel dans l’avenir durable de notre planète et dans la vie quotidienne de milliards de personnes dans le monde, car il rend la nourriture et les produits de première nécessité disponibles et plus accessibles, garantit l’hygiène et la sécurité alimentaire, prévient les pertes et les déchets et continue à favoriser le progrès social et économique dans le monde entier.



Défis pour le système alimentaire



Contribution de l’emballage alimentaire à l’atténuation des défis du système alimentaire mondial

AUGMENTATION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES :

L’augmentation des prix des denrées alimentaires est le résultat de phénomènes météorologiques extrêmes, de l’instabilité économique et de conflits qui compromettent la disponibilité des denrées alimentaires.

L’EMBALLAGE FAVORISE LA DISPONIBILITÉ ET L’ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE :

D’une part, il garantit une chaîne d’approvisionnement fiable de la ferme à la table, rendant ainsi les aliments plus accessibles et plus abordables. (Marsh K. & Bugushu B., 2007) D’autre part, elle prolonge la durée de conservation des aliments, ce qui contribue à réduire le gaspillage alimentaire et à soutenir les consommateurs pendant les périodes d’inflation des prix.

CONTAMINATION DES ALIMENTS ET MALADIES D’ORIGINE ALIMENTAIRE :

Selon les estimations de l’Organisation mondiale de la santé (OMS, 2015), environ 600 millions de cas de maladies d’origine alimentaire sont recensés chaque année dans le monde. La contamination croisée, reconnue comme l’une des principales causes de ces maladies, préoccupe depuis longtemps les agences et les autorités chargées de la sécurité alimentaire

LES SYSTÈMES D’EMBALLAGE À USAGE UNIQUE RÉDUISENT LE RISQUE DE CONTAMINATION CROISÉE :

Les systèmes à usage unique, plus simples que les systèmes réutilisables, réduisent le risque de contamination croisée. Cette dernière est un risque plus important dans les systèmes réutilisables en raison des multiples étapes de nettoyage, d’assainissement, de stockage et de transport. (Ramboll, 2022)

GASPILLAGES ALIMENTAIRES :

Environ un tiers de la nourriture produite est gaspillée, ce qui correspond à 10 % des émissions mondiales de CO₂. (Programme des Nations unies pour l’environnement, 2021). Ce gaspillage, en augmentant la demande de terres agricoles, contribue également à la crise actuelle de la biodiversité et à la déforestation.

IMPACT POSITIF SUR LES ÉMISSIONS DE CO₂ :

La réduction du gaspillage alimentaire est cruciale d’un point de vue climatique. Seulement 5 % environ des émissions de CO₂ des aliments emballés sont imputables à l’emballage, alors que 80 % des émissions proviennent de la production alimentaire. (Poore, J. & Nemecek, T., 2018)

Le Groupe FLO considère qu’il est de son devoir d’offrir tout cela de manière responsable : c’est pourquoi il s’efforce chaque jour de contribuer à la sécurité alimentaire des produits qui arrivent chez les consommateurs, tout en promouvant la qualité et l’innovation visant la durabilité et l’économie circulaire.

Le Groupe a une approche de la qualité et de la sécurité alimentaire qui va au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation et interprète les exigences du législateur à travers ses propres choix organisationnels, établis au fil du temps par l’obtention de diverses certifications. Les produits du Groupe sont conçus et développés avec l’utilisation de technologies avancées pour assurer une sécurité maximale aux clients et garantir le respect de normes de qualité strictes : une approche systématique garantie par l’analyse des risques

de sécurité alimentaire conformément au Codex Alimentarius - H.A.C.C.P. et la mise en œuvre de systèmes de management de la qualité certifiés par une tierce partie conformément à la norme ISO 9001:2015 et à la norme mondiale BRC pour les emballages et les matériaux d’emballage.

Un système de traçabilité de la chaîne de production, un système d’étiquetage au service du consommateur, un vaste plan d’analyse et une équipe de professionnels sont les bases solides sur lesquelles reposent la qualité et la sécurité alimentaire du Groupe FLO.



L’Exploitant, ou « Opérateur économique » tel que défini dans le Règlement 1935/2004/CE, art. 2, alinéa 2, lettre d), représente la personne physique ou morale qui a la responsabilité d’assurer le respect des dispositions du règlement susmentionné dans l’entreprise qu’elle contrôle.



UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DE LA FILIÈRE

Dans chacune des Entreprises du Groupe FLO, le système de la traçabilité de la chaîne de production est complet, et prend en compte toutes les matières premières et les composants utilisés dans la production des articles. Afin de garantir la sécurité des produits, des simulations de retraits et/ou de rappels sont effectuées au moins une fois par an pour vérifier l’efficacité et l’efficience du système de traçabilité.



UN SYSTÈME D’ÉTIQUETAGE AU SERVICE DU CONSOMMATEUR :

Le Groupe fournit aux consommateurs des informations claires et transparentes, conformes aux réglementations de l’Union européenne, afin d’identifier les produits et de garantir leur utilisation correcte et sûre. Ces informations incluent des indications sur l’aptitude au contact avec différents types d’aliments, sur les températures d’utilisation et sur le matière et la manière correcte de l’éliminer, en utilisant les codes de recyclage, afin de promouvoir activement la sensibilisation à l’importance du recyclage et de l’utilisation responsable des matières, en encourageant les consommateurs à faire des choix éclairés et durables.



UN PLAN D’ANALYSE ÉTENDU AUX ESSAIS ET AUX ANALYSES CHIMIQUES, PHYSIQUES ET MICROBIOLOGIQUES :

Tous les articles, qu’ils soient fabriqués ou achetés, sont soumis aux contrôles prévus par la loi, mais aussi à des contrôles supplémentaires visant à garantir ultérieurement la qualité du produit fini. Les essais nécessaires sont effectués pour garantir l’adéquation alimentaire et technologique des produits, et les paramètres sont contrôlés périodiquement pour surveiller toute contamination microbologique. En outre, lorsque cela s’avère nécessaire pour le type de produit, des contrôles hors ligne sont effectués pour en vérifier les spécifications dimensionnelles ou les propriétés mécaniques.



UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS DU SECTEUR :

Dans le domaine de la sécurité des produits, toujours dans le but de protéger le consommateur final, une équipe d’Exploitants opère au sein du Groupe FLO pour assurer à la fois l’analyse de la conformité des produits au contact alimentaire et la composition correcte des matières dans le développement de nouveaux produits. En 2023, l’équipe d’Exploitants au sein du Groupe FLO se compose de sept personnes situées sur les sites italiens, régulièrement enregistrées auprès de l’AI-BO-FCE, l’Association italienne des Exploitants - Spécialistes des matériaux entrant en contact avec les aliments.

L'engagement en faveur de la sécurité et de la qualité s'étend à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la matière première au consommateur final.

Des contrôles visant à garantir la sécurité alimentaire sont effectués tout au long de la filière, conformément à la législation en vigueur dans les pays où le Groupe opère.

De même, les Sociétés du Groupe elles-mêmes sont régulièrement auditées sur les questions de qualité et de sécurité alimentaire par leurs clients, les organismes de certification et les autorités compétentes : le secteur MOCA (Matériaux et Objets en Contact avec les Aliments) est en effet surveillé en permanence par les autorités de contrôle, par le biais d'échantillonnages d'objets visant à vérifier que les bonnes pratiques de fabrication établies par les différentes réglementations sont effectivement adoptées par les différents fabricants.

Au cours de la période examinée, aucun incident de non-conformité n'a été détecté en ce qui concerne la sécurité alimentaire des produits, l'étiquetage et les communications de marketing.



L'innovation, entre multimatérialité et circularité

La transition vers une économie circulaire est nécessaire pour protéger l'environnement en réduisant la consommation de ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets. En novembre 2022, la Commission européenne a proposé de nouvelles règles en matière d'emballage, notamment une conception améliorée, un étiquetage clair et des incitations à la réutilisation et au recyclage. La proposition prévoit également une transition vers des plastiques biosourcés, biodégradables et compostables.

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, le Groupe FLO est à l'avant-garde de la transition vers une économie circulaire et neutre en carbone. Le Groupe oriente la conception de ses produits vers la recyclabilité, la compostabilité ou la réutilisation, en s'efforçant de minimiser l'impact environnemental tout au long de la chaîne de valeur.

Les impacts environnementaux des Entreprises du Groupe FLO proviennent principalement du cycle de vie des produits, de l'acquisition des matières premières, de l'utilisation des ressources, de la production à la gestion de la fin de vie. Par conséquent, le développement de solutions d'emballage durables et les actions visant à boucler la boucle sont d'une importance capitale pour atténuer l'impact environnemental global du Groupe.

Pour relever ces défis, le Groupe adopte une approche basée sur la responsabilité du producteur, qui oriente la conception, l'approvisionnement en matières, les opérations et les interactions avec les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. Cette approche holistique prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit et implique toutes les différentes fonctions de l'entreprise, ainsi que leurs liens avec les parties prenantes externes.

 80 % de l'impact environnemental des produits est déterminé au stade de la conception (Design council London, 2002), ce qui explique pourquoi l'écoconception a pris une importance stratégique ces dernières années.

L'innovation au sein du Groupe FLO repose sur trois principes fondamentaux :

- 1 Valorisation des avantages que l'emballage apporte et atténuation simultanée des impacts environnementaux : le Groupe FLO s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses produits, sans oublier le rôle incontestable des emballages et la nécessité de valoriser la qualité des matières utilisées dans la post-consommation, en particulier les matériaux polymères, en tant que deuxième matière première, afin d'accélérer leur circularité.
- 2 Conception des emballages selon les exigences des clients et approche conseil : les produits FLO sont conçus en collaboration avec les clients pour fournir la fonctionnalité requise, grâce à l'étude de la conception et des matières les plus appropriées pour une utilisation plus efficace des ressources.
- 3 Amélioration continue et investissement dans des solutions durables : le Groupe FLO suit en permanence les évolutions réglementaires aux niveaux européen et national afin d'anticiper les demandes du législateur et de guider la transition vers une économie circulaire.

DOMAINES D’ACTION POUR ASSURER LA CIRCULARITÉ :



« Nous nous engageons à accroître la recyclabilité, la compostabilité et la réutilisation de nos produits et sommes déterminés à collaborer avec les acteurs de la chaîne de valeur en amont et en aval pour fermer le cycle des matières. »

ÉCOCONCEPTION ET ACV : PAS SEULEMENT LES ÉMISSIONS DE CO₂

Le terme écoconception fait référence à la conception multidisciplinaire d'un produit, dont l'objectif est de remplir les fonctions principales du produit tout en assurant le respect de l'environnement, en le considérant comme une partie intégrante de l'écosystème et en envisageant ses interactions, tant positives que négatives, avec la biosphère et la technosphère. L'un des principaux outils de l'éco-conception est l'analyse du cycle de vie (ACV), une méthode utilisée pour évaluer l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie, qui permet de comprendre en détail les aspects environnementaux critiques des processus examinés et d'élaborer des projets qui intègrent les objectifs de durabilité dans la logique de production, tout en constituant la base de diverses formes de communication environnementale, telles que l'empreinte carbone, l'empreinte sur l'eau et les déclarations environnementales de produits (EPD). Pour le Groupe FLO, l'analyse du cycle de vie est également un outil stratégique pour les décisions prises par l'entreprise et les stratégies de marketing, car elle lui permet d'identifier les facteurs environnementaux les plus pertinents dans le cycle de vie de ses produits et d'évaluer et de comparer différents choix de conception d'un point de vue environnemental, en suivant la perspective de l'écoconception. C'est pourquoi le Groupe a beaucoup investi dans ce domaine ces dernières années, en encourageant la formation d'experts en analyse du cycle de vie au sein de l'entreprise. Actuellement, le Groupe FLO dispose d'une déclaration environnementale de produit (EPD) pour une famille de pots de yaourt de 125 g en PS blanc, publiée en 2020 et révisée en 2023 par un organisme tiers afin de confirmer l'exactitude des données rapportées.



GREEN DEAL UE

Plan de transition écologique de l'UE : Ensemble de stratégies et de plans d'action adoptés par la Commission européenne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030 et atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050.

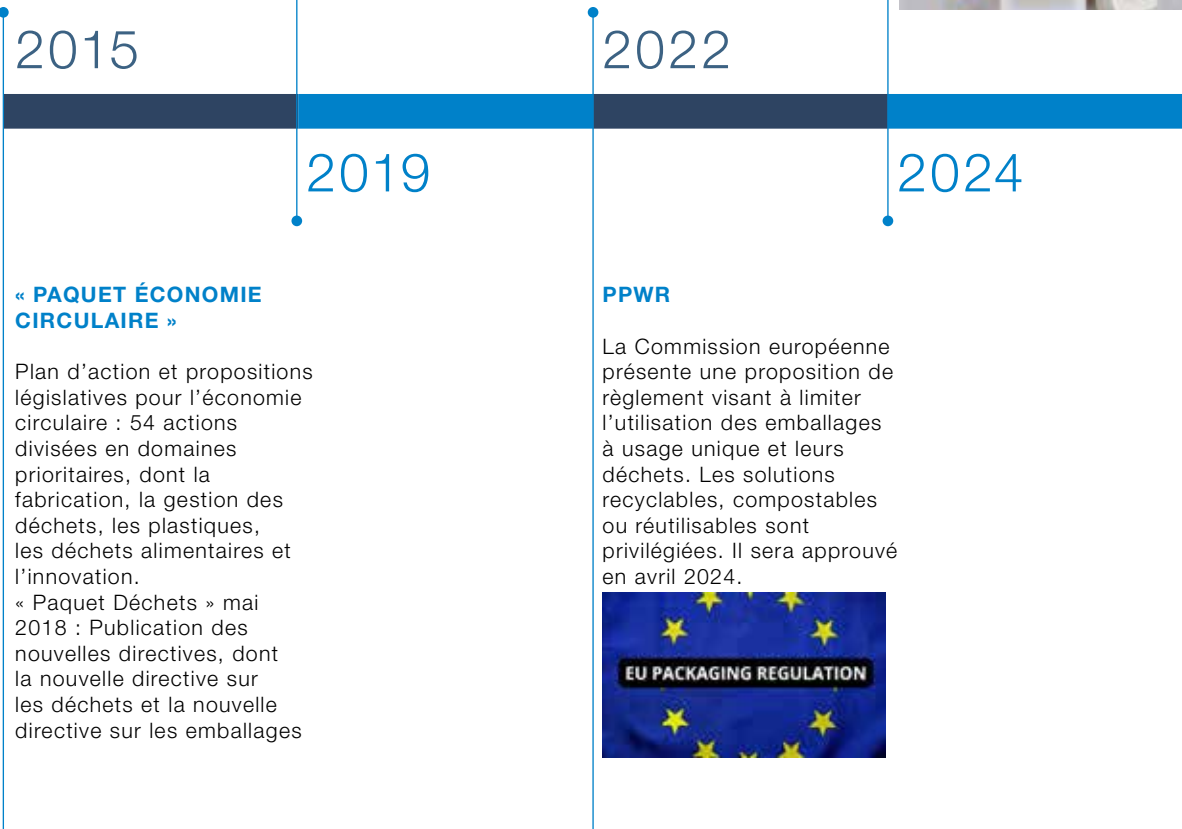


SUPD

en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. La Commission européenne propose une directive visant à réduire l'utilisation d'emballages plastiques à usage unique ; la SUPD prévoit des interdictions et des restrictions sur les produits contenant des matières plastiques.

DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS

Les municipalités de l'Union européenne mettent en place des systèmes de collecte séparée pour les déchets organiques ou biodégradables ; D'ici décembre 2023, les déchets biodégradables doivent être soit séparés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés à d'autres types de déchets.



SUPD EN BREF

- ART. 4 Réduction ambitieuse et soutenue de la consommation des produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie A de l'annexe (gobelets et récipients alimentaires) et pour lesquels aucune solution alternative appropriée et plus durable n'est encore disponible, d'ici à 2026.
- ART. 5 Interdiction de la mise sur le marché des produits en plastique à usage unique et des produits fabriqués à base de plastique oxodégradable énumérés dans la partie B de l'annexe (bâtonnets de coton-tige, couverts, assiettes, pailles, récipients alimentaires en polystyrène expansé, etc.) pour lesquels il existe des solutions alternatives appropriées, plus durables et plus abordables.
- ART. 7 Exigences en matière de marquage pour les produits en plastique à usage unique énuméré dans la partie D de l'annexe (Serviettes hygiéniques, tampons et applicateurs de tampons, Lingettes humides, c'est-à-dire lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques, gobelets pour boissons, etc.), selon le Règlement (UE) 2020/2151 du 17 décembre 2020.
- ART. 8 Responsabilité élargie des producteurs pour tous les produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie E de l'annexe (par exemple les récipients alimentaires, les gobelets pour boissons) qui sont mis sur le marché des États membres (coûts des mesures de sensibilisation, coûts de la collecte des déchets issus de ces produits qui sont jetés dans les systèmes publics de collecte, y compris ceux liés aux infrastructures et à leur fonctionnement, ainsi que du transport et du traitement ultérieurs de ces déchets).
- ART. 10 Sensibilisation des consommateurs.

PPWR EN BREF

- ART. 5 Interdiction de mise sur le marché d'emballages en contact avec les denrées alimentaires s'ils contiennent des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans une concentration égale ou supérieure aux valeurs limites définies à l'article 5.
- ART. 7 À partir du 1^{er} janvier 2030, les emballages à usage unique devront contenir 10 % de matières recyclées (par rapport à chaque composant s'il s'agit d'un matériau composite). Sont exclus de cette obligation les emballages compostables et le composant plastique des produits composites dont le plastique représente moins de 5 % du poids total du produit. Les matières recyclées sont toujours considérées comme des matières de post-consommation et peuvent provenir soit de l'UE, soit d'un pays extérieur à l'UE, à condition que la collecte et le recyclage soient conformes à la réglementation de l'UE.
- ART. 8 Les États membres peuvent exiger que certains emballages, y compris les unités jetables pour boissons, telles que le café, le thé ou autres, qui ne sont pas perméables, qui sont destinées à être utilisées dans une machine et qui sont utilisées et éliminées avec le produit (article 3, par. 1, point 1(g)) ne sont mis à disposition sur leur marché que s'ils sont compostables. Au plus tard dans les 12 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent règlement, la Commission demandera aux organismes européens de normalisation de préparer ou de mettre à jour des normes harmonisées définissant les spécifications techniques détaillées des exigences relatives aux emballages compostables, conformément aux derniers développements scientifiques et technologiques, ainsi que les spécifications techniques détaillées des exigences relatives à la compostabilité domestique.
- ART. 22 Interdiction de l'utilisation d'emballages plastiques pour la consommation en magasin. À partir du 1^{er} janvier 2030, interdiction de la mise sur le marché d'emballages dans les formats et aux fins énumérés à l'annexe V (y compris les emballages plastiques à usage unique pour les aliments et les boissons remplis et consommés dans les locaux du secteur HORECA, qui englobent tous les espaces de restauration à l'intérieur et à l'extérieur d'un établissement couverts de tables et de tabourets, les espaces prévus pour se tenir debout et les espaces de restauration que plusieurs opérateurs économiques ou tiers proposent conjointement aux utilisateurs finaux à des fins de consommation d'aliments et de boissons pour la consommation d'aliments et de boissons).

Le mot d'ordre : multimatérialité

Directive européenne SUP, hypothèse d'une éventuelle taxe sur le plastique, marquage obligatoire des produits en plastique, PPWR, nouvelles réglementations plus strictes sur les emballages : le Groupe s'est montré attentif à l'évolution des réglementations environnementales et aux demandes du marché, de plus en plus sensible aux questions environnementales, en s'engageant, en amont des demandes du législateur, dans un parcours structuré de diversification de sa production, toujours en phase avec les nouvelles technologies et les nouvelles matières disponibles.

C'est un parcours qui a commencé en 2010, avec des investissements dans de nouvelles machines, l'acquisition de savoir-faire et la formation du personnel, dans le but de diversifier la production pour s'adapter aux changements du marché en se concentrant, en particulier au cours de la dernière décennie, sur la différenciation des matières, du plastique traditionnel aux bioplastiques compostables pour parvenir au papier.

L'acquisition en 2012 de Benders, en tant que centre de production de gobelets et de serviettes en papier, la conversion de l'usine française FLO EU du plastique au papier commencée en 2017, l'achat en 2019 d'une technologie de décontamination R-PET pour l'usine de Vérone, ne sont que quelques-unes des étapes les plus importantes du parcours de transformation du Groupe FLO, qui s'est poursuivi en 2020 avec l'installation de machines pour la production de gobelets en papier dans l'usine de Catane.

En mars 2023 est inauguré à Parme le nouveau département pour la production de gobelets en papier qui, avec un investissement d'environ 2 millions d'euros, représente un nouveau pas en avant dans le parcours de diversification du Groupe, qui sera suivi en 2024 par un agrandissement important du département carton du site de Catane et par l'installation d'un département carton également sur le site de Vérone. En 2024, les Entreprises ont lancé un programme d'investissement triennal (2024-2027) d'un montant total d'environ 50 millions d'euros.

Le Groupe a également investi dans l'innovation en travaillant avec des partenaires tout au long de la chaîne de valeur pour développer des solutions d'emballage circulaire durables, en utilisant des matières alternatives en remplacement des polymères vierges. Grâce aux investissements promus, le Groupe utilise aujourd'hui près de 15 000 tonnes de papier, ce qui équivaut à 44 % en poids du total des matières premières utilisées, la proportion de plastique diminuant à 56 % (-19 % par rapport à 2020).

En ce qui concerne les matières premières, le Groupe FLO utilise, à ce jour, du papier, associé à du polyéthylène ou PLA, ou enduit d'un revêtement inorganique innovant, en plus des polymères « traditionnels », tels que le polypropylène (PP), le polystyrène (PS) et le polyéthylène téréphtalate (PET), et des biopolymères, tels que le PLA. Le tableau ci-dessous montre clairement que l'engagement du Groupe en faveur de l'utilisation de matières alternatives issues de sources renouvelables a plus que doublé depuis trois ans. En particulier, l'utilisation de matières renouvelables a augmenté au cours des trois dernières années, passant de 47 à 61 % du total des matières utilisées par les Entreprises.

D'autre part, le Groupe reconnaît la valeur intrinsèque des polymères utilisés dans l'industrie de l'emballage, qui sont les meilleurs en matière de qualité et de performance, et est donc conscient de l'importance d'une gestion post-consommation vertueuse des emballages plastiques pour préserver leur valeur. Par conséquent, le Groupe coopère activement avec divers acteurs de la filière afin de créer un système de recyclage efficace pour tous les matériaux d'emballage.

En 2019, l'usine de Vérone a été équipée d'une technologie de décontamination pour le PET recyclé qui peut être utilisé dans la production de récipients adaptés au contact avec des aliments, conformément au règlement UE 2022/1616 sur les matériaux et objets en plastique recyclé destinés à entrer en contact avec les aliments.

MATIÈRES PREMIÈRES CONSOMMÉES : % EN POIDS DU TOTAL

	2023	2022	2021
À PARTIR DE SOURCES NON RENOUVELABLES			
PS	27,80 %	30,76 %	40,68 %
PP	17,41 %	16,47 %	13,93 %
PET	1,77 %	1,64 %	1,47 %
ALUMINIUM	0,06 %	0,05 %	0,06 %
PP-EVOH-PP	3,45 %	3,55 %	4,03 %
TOTAL	50,49 %	52,47 %	60,16 %
À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES			
PLA ET C-PLA	5,16 %	6,41 %	4,80 %
PAP-PE	22,23 %	22,82 %	18,73 %
PAP-PLA	1,20 %	1,33 %	1,37 %
PAP	2,93 %	1,32 %	1,38 %
PAP+PMMA - CUPBOARD DISPERSION COATED	4,12 %	3,53 %	2,97 %
PAPIER TISSU	13,87 %	12,13 %	10,59 %
TOTAL	49,50 %	47,53 %	39,83 %
RECYCLÉ			
R-PET	0,01 %	0,001 %	0,004 %

Approche conseil au développement du produit

Le Groupe FLO a toujours établi avec ses clients des relations fondées sur les valeurs de confiance, de serviabilité et de fiabilité, construisant ainsi de véritables partenariats au fil du temps. Le Groupe est conscient que chaque client et consommateur peut apporter de nouvelles idées et contributions, à partir desquelles les projets les plus importants prennent souvent vie. C’est pourquoi le Groupe est toujours à l’écoute des besoins de ses clients, tant en ce qui concerne les produits habituellement fournis que les nouvelles demandes spécifiques.

Le Groupe garantit une assistance technique sur les produits, en particulier les produits industriels, en collaborant avec les clients pour assurer leur fonctionnement optimal dans leur cycle de production, et en proposant des personnalisations afin de garantir leur entière satisfaction. De ce point de vue, la gestion des réclamations des clients, et en particulier la réactivité dans l’apport de solutions à tout problème, est également fondamentale pour renforcer la relation de confiance client-fournisseur.

La prédisposition du Groupe FLO à inclure des points de vue externes et sa flexibilité à adopter les changements comme source de stimulation ont été les piliers fondamentaux qui ont permis à l’Entreprise de maintenir ses collaborations solides et rentables, même dans un contexte de marché caractérisé par une forte concurrence et une évolution rapide. Grâce à une approche dynamique et innovante, le Groupe a pu apporter son soutien à ses clients non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi sur le plan réglementaire, en proposant des alternatives aux produits jetables en plas-

tique traditionnel. Il s’agit d’une étape cruciale pour surmonter les défis réglementaires qui affectent le secteur, permettant au Groupe de garantir la continuité de l’approvisionnement et de consolider sa réputation en tant que point de référence fiable.

Les alternatives proposées par le Groupe ne remplacent pas simplement les produits en plastique traditionnel, mais intègrent toujours le concept de circularité dans la conception et la structure du produit. De cette manière, des solutions d’emballage de haute qualité sont développées, qui sont non seulement fonctionnelles et adaptées à l’usage, mais aussi optimisées dans leur utilisation des matières, minimisant l’excès d’emballage et maximisant l’efficacité dans l’utilisation des ressources. Cette approche garantit non seulement la qualité et la sécurité des produits, mais aussi leur recyclabilité technique, soulignant ainsi l’engagement du Groupe en faveur de la durabilité environnementale et de la responsabilité sociale.

 Nous nous développons en soutenant la croissance de nos clients. Nous collaborons avec nos clients, nos fournisseurs et nos organisations afin d’innover nos produits et de soutenir une croissance mutuelle et durable.

En définitive, le Groupe FLO n'accompagne pas seulement ses clients pour répondre au besoin croissant d'emballages alimentaires durables et circulaires, mais le fait avec une empreinte distinctive qui s'étend également à la durée de conservation et à la sécurité alimentaire, garantissant une approche globale et orientée vers l'avenir pour relever les défis d'une industrie en constante évolution.

Les activités de recherche et développement, l'étude et la recherche de nouvelles matières et l'innovation sur les produits existants sont menées au sein du Groupe FLO par le département R&D en synergie avec deux laboratoires d'analyse internes, où des essais sont effectués sur des matières et des échantillons pilotes, avant le développement industriel et la commercialisation, ainsi que des analyses chimiques et microbiologiques sur le produit final qui entrera en contact avec les aliments.

Un laboratoire de recherche appliquée opère dans l'usine de Parme :

- » en phase de conception du produit manufacturé, de l'étude des matières à la phase de validation des géométries et du prototypage ;
- » en phase d'évaluation des performances du produit fini et industrialisé, depuis les tests physico-chimiques jusqu'aux tests de stress simulant le comportement réel de l'objet en situation d'utilisation.

L'équipe du laboratoire collabore activement avec le client industriel, en développant des solutions personnalisées pour répondre à ses besoins.

Le siège de Vérone abrite FCPLAB, un laboratoire analytique accrédité selon la norme ISO 17025, spécialisé dans les analyses chimiques, physico-mécaniques et microbiologiques des emballages alimentaires.

Depuis sa création, FCPLAB joue un rôle central dans la phase de développement des nouveaux produits, en garantissant la compétence, la rapidité de réponse et la personnalisation des services offerts. En particulier, suite aux évolutions réglementaires de 2020 relatives aux matériaux au contact des aliments, le laboratoire s'est fortement impliqué en 2023 dans la caractérisation et le comportement à l'usage de nouvelles matières.

L'expertise analytique, la connaissance des matières et des procédés, la capacité de dialogue et de travail en équipe permettent au personnel du



laboratoire de construire des méthodes d'analyse ad hoc en collaboration avec l'acheteur ; la valeur ajoutée réside dans le fait que ces méthodes internes évoluent dans le temps, satisfaisant les exigences de production en constante évolution. Le système de management UNI CEI EN ISO/IEC 17025:2018 garantit des procédures de travail définies, l'utilisation d'équipements contrôlés et adaptés, l'évaluation critique des données obtenues et le contrôle du maintien de la compétence du personnel chargé des essais. Ces facteurs garantissent que tous les essais sont effectués dans des conditions de répétabilité et de reproductibilité permettant d'obtenir des résultats comparables dans le temps. Le statut de laboratoire interne signifie que les priorités d'exécution des essais tiennent compte des besoins du Groupe et que, par conséquent, des temps de réponse beaucoup plus courts que ceux obtenus auprès d'un laboratoire externe sont garantis.

La connaissance approfondie des processus qui génèrent les échantillons, associée à des compétences techniques et statistiques, permet de corrélérer les données analytiques obtenues et de soutenir les secteurs R&D et Opérations, qui peuvent utiliser les indications reçues pour optimiser les processus eux-mêmes et valider de nouvelles productions industrielles en mettant en œuvre des plans d'échantillonnage et des essais établis ad hoc pour le traitement statistique ultérieur des résultats.

Dans le laboratoire, le personnel reste constamment au fait des évolutions réglementaires du secteur grâce à une formation continue, tant

externe qu'interne, qui permet aux techniciens d'élargir leurs connaissances et de relever de nouveaux défis.

Il existe des Exploitants enregistrés au registre d'Aibo-Food Contact Experts, qui garantissent la compétence d'un point de vue réglementaire en matière de sécurité alimentaire.

L'équipement instrumental dans les domaines de l'analyse chimique, microbiologique et des essais sur les matières permet d'effectuer des contrôles sur les produits finis afin de garantir la sécurité alimentaire, l'hygiène du produit et des environnements, ainsi que l'aptitude technologique à l'utilisation.

Le laboratoire a en effet accrédité des méthodes internes spécifiquement développées pour les essais physico-mécaniques et microbiologiques des récipients en contact avec les aliments (voir la liste des essais accrédités sur Banche Dati ~ Accredia - Laboratori di prova - Banques de données ~ Accredia - Laboratoires d'essai www.services.accredia.it).

La haute compétence technique du personnel est démontrée par les résultats positifs obtenus dans les circuits entre laboratoires : en 2023, 100 % des notes z ont eu des résultats entre - 2 et + 2, qui sont les limites qui définissent la conformité du résultat, et 87,5 % ont eu des résultats entre - 1 et + 1, ce qui indique d'excellents résultats.

Le laboratoire devient ainsi un véritable outil d'aide au développement et à la validation des produits.



Formation



Durabilité



Assistance
technique et
législative



Essais
Microbiologiques
Physiques - mécaniques
Chimiques

UN LABORATOIRE DE POINTE POUR LA SÉCURITÉ DES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS



FCPLAB a été créé en 2018 comme une évolution naturelle de la division analytique de l'usine de Vérone. Depuis les années 1990, en effet, le laboratoire interne s'est développé comme un bras fonctionnel et opérationnel de l'entreprise, spécialisé non seulement dans la réalisation d'essais sur les produits du catalogue de l'entreprise, mais aussi dans le soutien aux activités de recherche et de développement pour la création de nouveaux produits et l'utilisation de nouvelles matières. L'attention constante portée aux questions d'innovation et la qualification croissante du personnel opérationnel ont donc conduit la direction de l'entreprise, en 2017, à lancer un projet ambitieux de rénovation et d'expansion du laboratoire interne, qui s'est concrétisé en 2018 avec la séparation de ce dernier de l'entreprise et la naissance de FCPLAB.

Dès le début, la nouvelle entité s'est avérée capable d'opérer pour toutes les sociétés du Groupe, et de pouvoir offrir des services de conseil au marché externe également : c'est pour cette raison que, dans la même année de sa création, FCPLAB a également obtenu le certificat d'accréditation selon la norme UNI CEI EN ISO / IEC 17025:2005, délivré par ACCREDIA, un organisme d'accréditation italien. L'accréditation a permis à FCPLAB de se présenter sur le marché comme une structure largement spécialisée dans le secteur des matériaux en contact avec les aliments, car elle garantit sa compétence, son indépendance et son impartialité et assure son aptitude à évaluer la conformité des biens et des services aux exigences établies par les normes volontaires et obligatoires.

En 2020, le FCPLAB a achevé la transition vers la nouvelle version de la norme pour l'accréditation des laboratoires UNI CEI EN ISO/IEC 17025:2018, grâce à laquelle il a adapté son système de gestion, en le révisant complètement ; en outre, lors de l'audit de surveillance, deux nouvelles méthodes internes de contrôle de la qualité en microbiologie ont également été accréditées, ce qui a permis d'étendre la portée du certificat d'accréditation.

En 2023, le laboratoire a passé avec succès l'audit de surveillance du certificat par ACCREDIA.



Fin de vie du produit

Dans le cadre d'une stratégie ambitieuse d'économie circulaire, le Groupe s'engage à développer des initiatives visant la gestion de la fin de vie de ses produits, qui s'étendent au-delà de ses installations de production. Au cours de l'année 2023, différentes actions ont été entreprises pour gérer les déchets générés après utilisation par le consommateur final. L'objectif est double : d'une part, réduire la quantité globale de déchets générés et, d'autre part, encourager un processus d'élimination plus durable et responsable.

Le Groupe FLO adopte une politique de communication transparente à l'égard des consommateurs, en promouvant une gestion correcte de ses produits et en encourageant la collecte sélective et le recyclage. Cet engagement a conduit à la nécessité de certifier la recyclabilité des produits selon des normes et des systèmes reconnus, garantissant une communication claire et fiable.

Dès 2008, le Groupe a lancé une gamme de produits en bioplastiques compostables, certifiés par la marque OK Compost Industrial de TÜV Austria conformément à la norme européenne EN 13432. Ces produits compostables sont conçus pour le compostage industriel où, dans des conditions spécifiques de température, d'humidité et de présence de micro-organismes, ils se décomposent en humus, contribuant ainsi à la fertilisation des sols agricoles.

Outre la certification de compostabilité, les Entreprises du Groupe ont obtenu pour leurs produits en carton et en fibres végétales le droit d'usage de la marque Aticelca, une association qui évalue la recyclabilité des matières celluliques dans un processus industriel de fabrication du papier. Les droits d'Aticelca sont attribués sur la base d'une note allant de A+ à D, en fonction des résultats analytiques obtenus (voir encadré Aticelca).

Au fil des années, le Groupe a obtenu plusieurs droits d'Aticelca pour ses produits qui témoignent de l'engagement du Groupe en faveur de l'innovation durable et de la gestion responsable des matières, contribuant ainsi à la transition vers une économie circulaire et un avenir plus durable pour tous.

En 2020, le premier droit d'usage de la marque Aticelca a été obtenu, avec le niveau A, pour les gobelets en carton associés au PE ; au cours des trois années suivantes, 6 autres droits ont été obtenus pour ISAP et 3 pour FLO, soit un total de 14 droits.



Nous utilisons des matières compatibles avec les systèmes de collecte et de valorisation et fournissons des informations complètes aux consommateurs pour faciliter la collecte sélective.



CLASSIFICATION DES PRODUITS SELON L'ATICELCA.

FLO			ISAP		
	Gobelets en carton associés au PE	A		Gobelets en carton associés au PE	A
	Vaisselle en fibres végétales	A+		Gobelets en carton associés au PLA	B
	Gobelet en papier à revêtement inorganique	A		Gobelets en carton traité	A
				Assiettes en fibres végétales NP	A+
				Assiette en papier à revêtement inorganique	A+
				Gobelet en papier à revêtement inorganique	A
				Couverts en papier à revêtement inorganique	A



TYPES DE COMPOSTAGE POUR LES EMBALLAGES COMPOSTABLES

LE COMPOSTAGE INDUSTRIEL :
est un procédé industriel de compostage de déchets organiques (déchets alimentaires, végétaux de jardin, privés ou publics, etc.) dans des conditions de traitement constantes (température, humidité, composition), avec un taux de désintégration élevé. Le compostage industriel est réalisé selon la norme EN13432, la norme européenne harmonisée pour les emballages compostables.

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE :
Processus de compostage domestique avec un bac spécifique, des conditions variables (qui dépendent également de la zone géographique), avec des taux de désintégration faibles. Le compostage domestique n'est pas réglementé par des normes européennes harmonisées, le certificat HOME est actuellement délivré par quelques laboratoires indépendants selon leur propre méthode interne, sans références officielles.



LE SYSTÈME D'ÉVALUATION ATICELCA 501:2019

Le système d'évaluation Aticelca 501:2019 est une méthode d'évaluation capable de déterminer le niveau de recyclabilité des matières et produits principalement cellulosiques (papier et carton) et est le seul reconnu par la filière italienne du papier et du carton pour l'évaluation de la recyclabilité des produits et emballages à base de papier. Réalisé par Aticelca avec la contribution d'Assocarta, Assografici et Comieco et le soutien technique de 2 laboratoires spécialisés, il se base sur la norme UNI 11743:2019, qui prévoit la simulation des principales étapes du processus industriel de traitement du papier à recycler jusqu'à la production d'une nouvelle feuille de papier. Le résultat de l'essai en laboratoire, qui analyse les principaux éléments caractérisant la recyclabilité du papier et du carton et des produits qui en sont issus (tels que les déchets grossiers, l'adhésivité, l'inhomogénéité optique), grâce au système d'évaluation d'Aticelca, est résumé par un indice exprimé par les lettres A+, A, B, C et D, A+ étant le niveau de recyclabilité le plus élevé.



L'ÉVOLUTION SE POURSUIT

Une récente étude menée par Teh Ambrosetti, rapportée par Il Sole 24 ORE, révèle qu'en Italie, entre 2013 et 2020, l'activité de recyclage du plastique a fait preuve d'un dynamisme remarquable, enregistrant un taux de croissance de 40 %. Cependant, le chiffre le plus significatif est l'augmentation constante de l'utilisation de plastique recyclé dans la production de nouveaux articles, qui atteindra 21,5 % en 2022.

L'étude souligne l'importance d'une coopération étroite entre la filière et les institutions pour maintenir et renforcer cette tendance positive du recyclage du plastique. Conformément à cette vision, le Groupe FLO s'engage activement et partage pleinement l'importance d'une stratégie intégrée impliquant toutes les parties prenantes dans le secteur des plastiques. Un exemple concret de cette collaboration est R-Hybrid, lancé en 2023. R-Hybrid est le premier gobelet pour distributeurs automatiques au monde fabriqué à partir de polystyrène recyclé post-consommation, totalement sûr pour



« Le projet R-Hybrid est stratégique car il ouvre enfin la porte au recyclage du polystyrène rigide dans les récipients alimentaires et garantit la préservation de sa valeur d'origine », explique Erika Simonazzi, Directrice du marketing du Groupe Flo. Elle ajoute : « Les nouveaux R-Hybrid permettent en effet de réutiliser efficacement le plastique post-consommation qui est remis en circulation à travers la création de nouveaux gobelets. »

les consommateurs et entièrement recyclable. Ce résultat est le fruit d'une collaboration importante entre le Groupe FLO, Versalis (Eni), SCS (Styrenics Circular Solution), une association européenne englobant l'ensemble de la filière des polymères styréniques, et l'Institut Fraunhofer, le principal centre de recherche appliquée d'Europe : grâce à ce partenariat, une

coopérative de filière a été créée pour définir un protocole d'utilisation du PS recyclé dans les emballages alimentaires, derrière une barrière fonctionnelle. Cela a conduit à la validation, conformément au règlement 1616/2022, de l'ensemble du processus, de la production du produit recyclé à la définition des caractéristiques techniques du multicouche, en passant par le test de résistance sur le produit fini.

R-Hybrid est le successeur naturel d'Hybrid, le gobelet destiné à la distribution automatique développé en 2012 à partir du 165L, en remplaçant une partie de son contenu plastique par un mélange de sels minéraux, et qui a encore évolué en 2016 grâce à une activité d'écoconception, qui a conduit à une réduction considérable du poids. Fin 2023, de l'Hybrid est né le R-Hybrid, avec du polystyrène recyclé post-consommation.

R-Hybrid présente une structure multicouche ABA, dont la couche intérieure contient du r-PS et la couche extérieure du polystyrène vierge qui agit comme une barrière fonctionnelle sûre. Grâce à ces caractéristiques, R-Hybrid parvient à combiner une économie dans l'utilisation de matières premières vierges avec un impact environnemental réduit, tout en maintenant les normes de qualité et de sécurité élevées typiques des produits du Groupe FLO.

Le projet R-Hybrid est d'une importance fondamentale car il permet la réutilisation du polystyrène rigide dans les récipients alimentaires, favorisant ainsi une utilisation plus efficace des ressources et contribuant à réduire l'utilisation de matières premières vierges. Cette innovation dans le domaine de l'emballage alimentaire ouvre la voie à un système de recyclage plus vertueux : Le R-Hybrid lui-même est entièrement recyclable, ce qui permet de valoriser la ressource précieuse que constituent les plastiques post-consommation, en particulier lorsqu'ils proviennent de l'emballage. Ce type de plastique est en effet l'un des plus précieux en matière de qualité et de performance.

LES AVANTAGES DE R-HYBRID

- » Valeur de la matière préservée
Réutilisation du plastique pour créer de nouveaux emballages alimentaires, en préservant sa valeur d'origine.
- » Recyclabilité optimisée
La teneur en polystyrène recyclé garantit un produit monomatière et donc entièrement recyclable dans les usines actuelles.





L'accent mis par le Groupe FLO sur le développement durable a immédiatement été perçu comme un stimulus, une incitation à reconsidérer sa gamme de produits, notamment en réponse aux interdictions imposées par la directive sur les plastiques à usage unique (SUP), entrée en vigueur en 2021 et qui prévoit une interdiction des assiettes et couverts en plastique à usage unique et des objectifs de réduction du nombre de gobelets contenant du plastique sur le marché.

C'est dans ce contexte qu'a été lancée en 2023 la ligne « Alpha », une gamme de produits pour aliments entièrement dépourvus de plastique et entièrement fabriqués en Italie. Cette gamme comprend des gobelets, des assiettes et des couverts en pure cellulose recouverts d'un revêtement innovant appelé Qwarzo®, développé par une entreprise italienne. Ce revêtement, formulé à base de silice, confère au papier des caractéristiques d'imperméabilité et de résistance mécanique, sans compromettre sa recyclabilité.

Grâce au Qwarzo®, la vaisselle de la ligne Alpha est la première à être totalement dépourvue de tout type de revêtement plastique, échappant ainsi aux interdictions, restrictions et obligations de la directive SUP.

Mais les caractéristiques distinctives de la ligne Alpha ne s'arrêtent pas là : les produits sont naturellement exempts de PFAS, les molécules fluorées couramment utilisées dans les réci-



« La Federazione Italiana Cuochi s'est engagée à diffuser la haute qualité de la cuisine italienne dans le monde entier, et sa décision de soutenir Alpha reflète une vision commune : celle de la poursuite de l'excellence, de l'innovation et d'un esprit authentiquement italien. L'approbation et l'utilisation de notre ligne Alpha lors de leurs événements soulignent l'importance du Made in Italy ».

pients alimentaires en pâte à papier, qui se sont imposées ces dernières années comme les principales alternatives aux produits en plastique dans l'industrie alimentaire.

Cependant, les PFAS sont connus pour leur résistance à la dégradation et leur accumulation dans le sol et les eaux souterraines, ce qui motive le nouveau PPWR (approuvé en avril 2024 n.d.r.) à imposer des restrictions strictes sur leur contenu dans les emballages en contact avec les aliments afin de préserver l'environnement et la santé publique.

Avec Alpha, le Groupe FLO a donc anticipé les

exigences strictes du nouveau règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), se positionnant comme un pionnier dans le domaine de la durabilité et répondant aux normes les plus élevées en matière de protection de l'environnement et de la santé publique.

La composition des produits Alpha garantit la sécurité de l'utilisation alimentaire et la possibilité de recyclage en papier. Des essais en laboratoire ont confirmé une résistance moyenne à la graisse sept fois supérieure à celle des assiettes en pâte à papier traditionnelles, ce qui garantit leur robustesse et leur aptitude à être utilisées avec des liquides et des aliments, qu'ils soient chauds ou froids.

La gamme Alpha représente une percée dans le domaine de l'emballage durable, offrant des solutions avancées conformes aux réglementations en vigueur et répondant aux besoins d'un consommateur de plus en plus soucieux de l'environnement.

Alpha n'est pas seulement une nouvelle gamme de vaisselle jetable : c'est un symbole d'innovation, de durabilité et d'excellence italienne. Elle a également été approuvée par la Federazione Italiana Cuochi, la Fédération italienne des cuisiniers (FIC), confirmant ainsi son efficacité et son aptitude à un usage professionnel.



RiVending est un programme d'économie circulaire promu par CONFIDA, COREPLA et UNIONPLAST, qui vise à promouvoir la valorisation et le recyclage des gobelets en plastique (PS) et des bouteilles en PET utilisés dans les distributeurs automatiques. Ce programme prévoit l'installation de contenants spéciaux à proximité des distributeurs pour faciliter une collecte efficace des déchets.

Grâce à ce système, il est possible de trier les matières collectées en amont, ce qui garantit une norme de qualité élevée dans le processus de recyclage.

L'objectif principal de RiVending est de transformer les gobelets usagés en nouveaux gobelets, contribuant ainsi à une économie circulaire efficace dans le secteur. Le programme vise le « zéro déchet », puisque le plastique recueilli est entièrement recyclé et réintroduit dans le cycle de production pour la création de nouveaux produits.

Dans ce contexte, R-Hybrid s'inscrit parfaitement dans le programme RiVending, en proposant un gobelet pour distributeurs automatiques qui non seulement réduit l'impact environnemental grâce à sa conception et à sa recyclabilité à 100 %, mais qui s'inscrit aussi parfaitement dans les objectifs d'une économie circulaire.





LES COMPOSTABLES

Gea® est une famille de capsules compostables de nouvelle génération fabriquées à partir d'Ingeo™ PLA, un biopolymère dérivé de ressources végétales renouvelables. Ces capsules représentent une solution stable et fiable dans le temps, spécialement conçue pour se dégrader uniquement dans des conditions de compostage industriel, sans compromettre l'expérience en matière d'arôme, de goût, de facilité d'utilisation et de durabilité environnementale.

Fabriquée entièrement avec du PLA Ingeo et du papier, cette capsule s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la bioéconomie circulaire, qui promeut l'utilisation responsable de matières naturelles et renouvelables qui peuvent être recyclées ou compostées après usage. En accord avec cette philosophie, Gea Calix est proposée comme une option pratique, efficace et durable pour restituer au sol jusqu'à 80 % de son poids total, contribuant ainsi à enrichir le compost avec du marc de café, un engrais naturel qui favorise la croissance luxuriante des plantes et l'absorption du CO2 de l'environnement, et éliminant les déchets associés aux capsules traditionnelles.

En 2023, la capsule GEA a fait l'objet d'une étude du centre de recherche néerlandais Wageningen Food & Research de l'université Wageningen University & Reasearch (WUR) visant à évaluer l'impact environnemental et la circularité de différentes capsules de café compatibles avec Nespresso, en les comparant en fonction de la matière première et du scénario de fin de vie et en tenant compte de l'impact environnemental du marc de café contenu dans les capsules.

La durabilité a été évaluée en combinant, d'une part, les émissions de gaz nocifs pour le climat associées au cycle de vie du produit, par le biais d'une étude ACV, et d'autre part, l'indicateur de circularité des matériaux (MCI), conçu par la Fondation Ellen MacArthur pour quantifier la cohérence



Les résultats de cette étude prouvent que nous allons dans la bonne direction et que notre intuition de nous concentrer sur les bioplastiques thermoformés est correcte. La recherche est également particulièrement importante à la lumière du PPWR, qui montre que pour les emballages qui sont jetés avec le produit à l'intérieur, le compostage est la solution la plus souhaitable.

d'un produit dans un contexte d'économie circulaire. En combinant les deux indicateurs, la capsule compostable thermoformée de FLO s'est avérée être la plus durable de toutes, car elle a l'impact le plus faible en matière d'émissions de gaz à effet de serre et, en considérant ensuite le compostage industriel comme un scénario de fin de vie, sa valeur MCI était de 100 %, c'est-à-dire une circularité maximale.

L'étude a montré que la technologie utilisée pour la production influe également de manière significative sur le résultat : le thermoformage, avec lequel la capsule FLO est fabriquée, est un processus qui, comparé à la technologie par injection, permet de produire des capsules d'une épaisseur plus fine, donc d'utiliser moins de matières premières et donc de peser moins lourd, ce qui entraîne une réduction des émissions de gaz nocifs pour le climat.



Fig.1 Contribution aux émissions de gaz à effet de serre pour les quatre principaux types de capsules en fonction des options de gestion des déchets concernés.

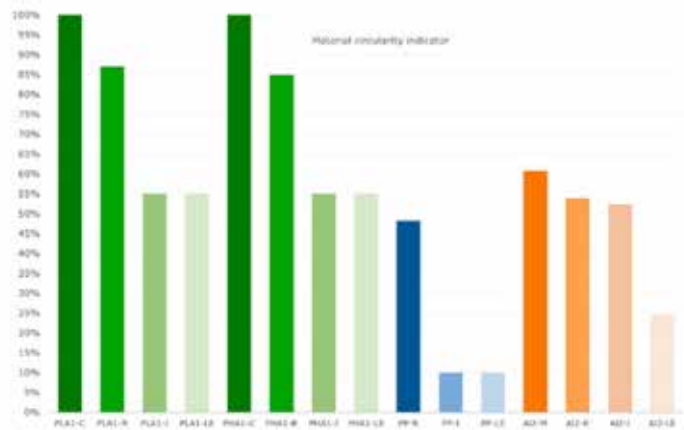
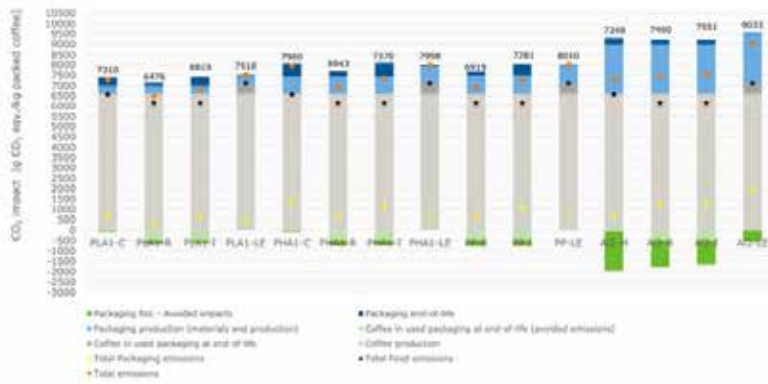
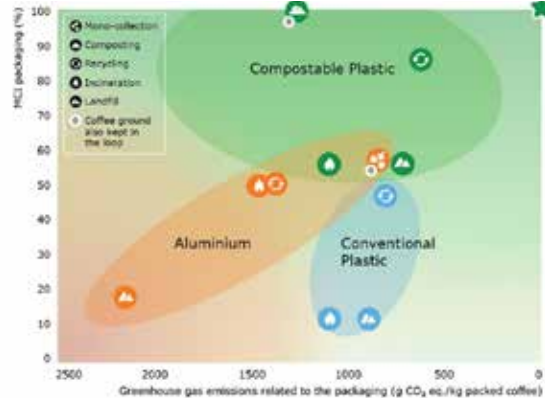
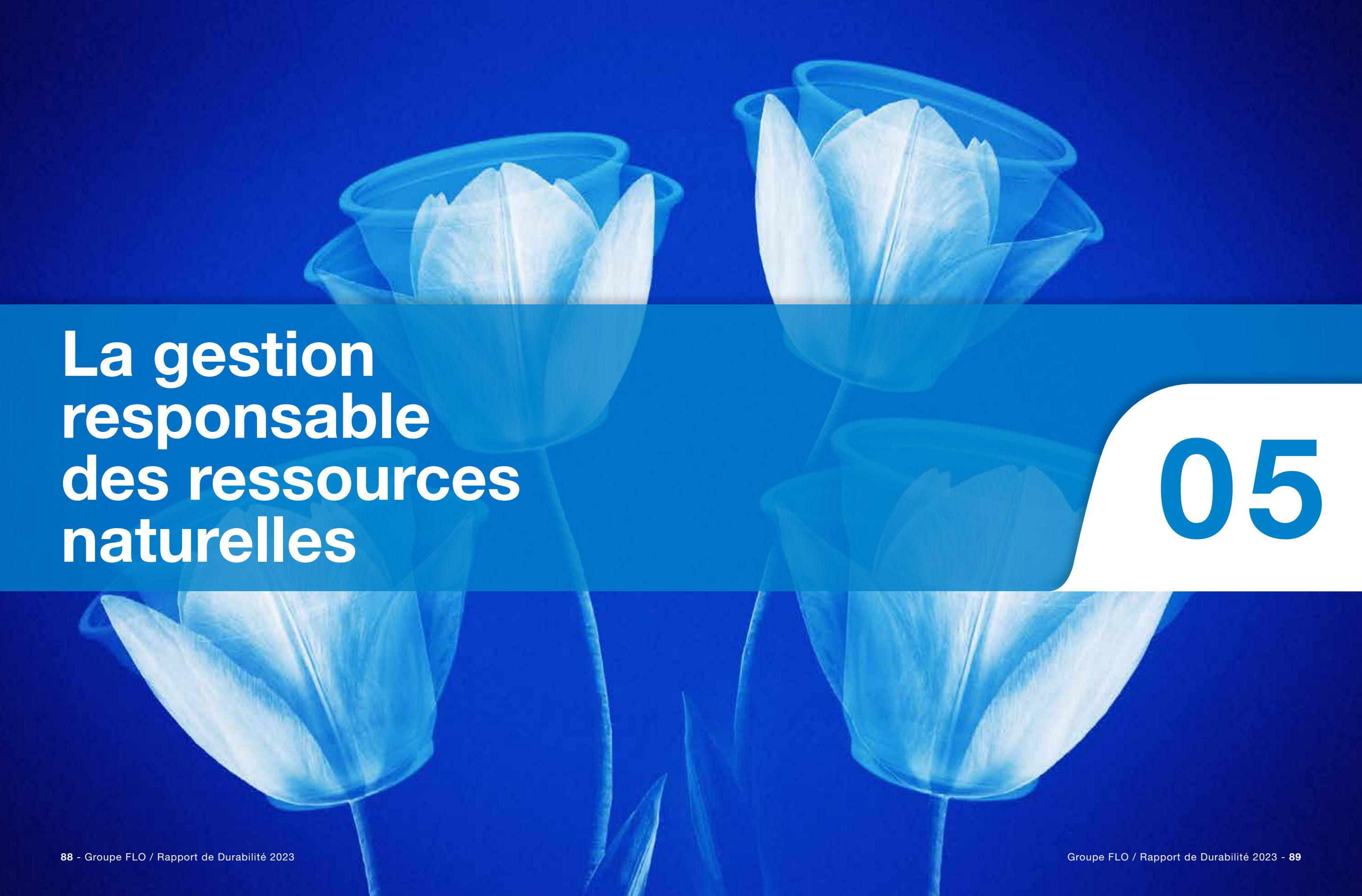


Fig. 4 Score ICM pour les 4 principales catégories de capsules de café soumises aux différents scénarios de fin de vie R : recyclage, I : incinération, LE : mise en décharge avec récupération d'énergie. M : collecte unique. Les matières compostables sont représentées en vert, le plastique conventionnel en bleu et l'aluminium en orange.

Fig. 5 Vue d'ensemble combinée de l'ICM et des émissions de gaz à effet de serre liées aux capsules pour différents matériaux de la capsule et options de fin de vie. Capsules incluses PLA1, PLA2, PHA1, PP, PE, Al1, Al2.



The background of the entire page is a photograph of tulips, rendered in a monochromatic blue color scheme. The tulips are in various stages of bloom, with some fully open and others as buds. The stems and leaves are also visible, creating a layered and textured effect.

La gestion responsable des ressources naturelles

05

L'engagement en faveur de l'environnement

Le Groupe FLO s'est engagé à mener ses activités de la manière la plus durable possible grâce à une gestion responsable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement, comme le rappellent également les codes de conduite éthique où les Entreprises s'engagent à promouvoir le respect des conditions environnementales.

Ces dernières années, le Groupe FLO a accordé une attention croissante à l'impact environnemental de ses activités, en adoptant des politiques d'entreprise en matière de « durabilité, de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement » qui résument les principes qui guident le Groupe et qui ont conduit à l'adoption et à la mise en œuvre de systèmes de management dans toutes les usines, démontrant un engagement qui, d'un point de vue environnemental, va au-delà de la conformité aux réglementations.

Chacune des cinq usines est autorisée par la législation locale à opérer dans le respect de contraintes environnementales spécifiques. En outre, les Entreprises FLO, FLO EU et ISAP ont décidé d'adopter un système de management environnemental certifié selon la norme internationale ISO 14001:2015, qui permet d'identifier, de manière préventive, les impacts environnementaux des usines sur le territoire et de suivre, ponctuellement, les consommations pour une utilisation durable des ressources et des matières utilisées.

La principale étape de l'adoption et de la mise en œuvre ultérieure d'un système de management environnemental est précisément l'analyse du site et des activités qui y sont menées, afin de pouvoir identifier les interactions avec les différentes composantes environnementales qui découlent de ces activités. Les usines de Parme, Vérone, Catane et Ruitz, dans le cadre du système de management environnemental, ont défini et contrôlent un ensemble d'indicateurs spécifiques dédiés aux principaux intrants

et extrants de la production : un processus de normalisation, donc, qui constitue la base de l'étude et de la mise en œuvre de stratégies pour l'amélioration continue de la performance environnementale et la réduction des impacts. L'objectif pour les trois prochaines années (2024/2026) est celui d'amener les quatre Sociétés du Groupe à la certification.

L'engagement constant de l'ensemble du Groupe dans la gestion des aspects et des impacts environnementaux s'est également traduit par l'absence de litiges et de sanctions éventuelles au cours de la période examinée.



La consommation d'énergie

La consommation d'énergie du Groupe FLO est principalement due au fonctionnement des usines de production et de leurs auxiliaires, et accessoirement à l'éclairage, à la production d'eau chaude sanitaire, au chauffage et à la climatisation des environnements de travail. À cela s'ajoute la consommation de carburant du parc automobile de l'entreprise, nécessaire au transport interne entre les différentes usines du Groupe, qui n'est pas étudiée actuellement.

Les usines du Groupe FLO utilisent actuellement des sources d'énergie primaire et secondaire : le gaz naturel est utilisé pour l'autoproduction d'électricité chez FLO, pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sur tous les sites à l'exception de Catane, tandis que l'électricité achetée est utilisée pour tous les autres usages dans toutes les usines.

Au cours de la dernière décennie, les Entreprises du Groupe se sont engagées dans une analyse systématique de la consommation d'énergie, afin d'identifier les domaines où la consommation est la plus élevée et d'évaluer les interventions visant à une gestion plus efficace de l'énergie. En outre, depuis la promulgation du Décret législatif italien n° 102/2014, les trois sites italiens doivent réaliser un Audit énergétique tous les quatre ans (dernier document établi en 2023). L'Audit énergétique a apporté un soutien essentiel à l'identification d'autres possibilités d'économie d'énergie et à l'amélioration de l'efficacité globale, conformément à l'engagement du Groupe en faveur d'une gestion plus durable de l'énergie. En particulier, sur le site de Parme, une partie de l'électricité consommée est produite par une centrale de trigénération alimentée au gaz naturel ; cette centrale, installée à l'été 2015, permet l'autoproduction d'électricité (en 2023, environ 76 % des besoins totaux en électricité du site) et le refroidissement des eaux de process et des environnements de production.

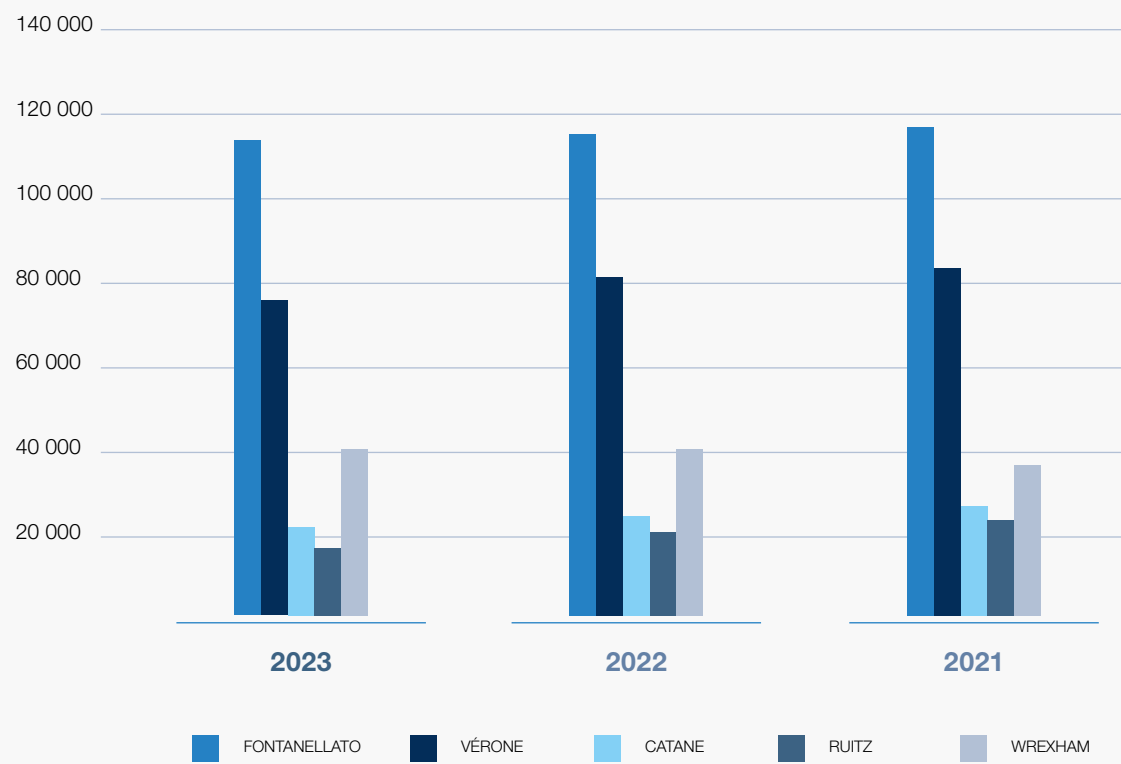
En 2023, la consommation totale d'énergie au sein des quatre Entreprises était d'environ 271 438 GJ ; le détail de la consommation d'énergie par source et unité de mesure pour la période 2021-2023 pour les cinq usines est présenté ci-dessous.



CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE

		2023	2022	2021
ÉLECTRICITÉ ACHETÉE	kWh	44 470 446	48 513 010	49 217 995
GAZ NATUREL	Sm³	3 072 841	3 028 001	3 113 495
GPL	Kg	3 003	2 730	2 509
TOTAL	GJ	271 438	284 356	289 977

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE EN GJ



Les émissions

La principale cause du changement climatique sont les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'activité humaine et en particulier à la consommation d'énergie fossile, à la déforestation et aux changements dans l'utilisation des terres agricoles. Les émissions directes et indirectes de GES calculées pour le Groupe FLO comprennent uniquement le dioxyde de carbone (CO₂) et sont associées aux activités suivantes :

- » Consommation de gaz naturel et de GPL (émissions directes - Champ d'application 1) ;
- » Consommation d'électricité (émissions indirectes - Champ d'application 2).

Les facteurs de conversion utilisés pour calculer les émissions se réfèrent à l'année 2023, choisie comme année de référence car il s'agit de la première année de reporting pour l'ensemble du Groupe. Les émissions indirectes de CO₂ sont générées par la production d'électricité achetée. Au sein du Groupe FLO, la fourniture d'électricité n'est soumise à aucune condition contractuelle particulière concernant la garantie d'origine. Par conséquent, les facteurs d'émission suivants proposés par les mix résiduels européens, Résultats du calcul des mix résiduels pour l'année civile 2022 Version 1.0, 2023-06-01 ont été pris en compte pour déterminer les émissions selon les deux méthodes définies par les lignes directrices du protocole GES Champ d'application 2 (voir encadré page 98) :

FACTEURS D'ÉMISSION	ITALIE	FRANCE	ROYAUME-UNI
Méthode basée sur la localisation : combinaison de réseaux	314,38 g CO ₂ / kWh	53,57 g CO ₂ / kWh	220,32 g CO ₂ / kWh
Méthode basée sur le marché : mix résiduel	457,15 g CO ₂ / kWh	124,96 g CO ₂ / kWh	365,15 g CO ₂ / kWh



Vous trouverez ci-dessous l'évolution des émissions totales de GES du Groupe, calculées selon les deux méthodes définies ci-dessus.

ÉMISSIONS TOTALES DU CHAMP D'APPLICATION 1 EN tCO₂

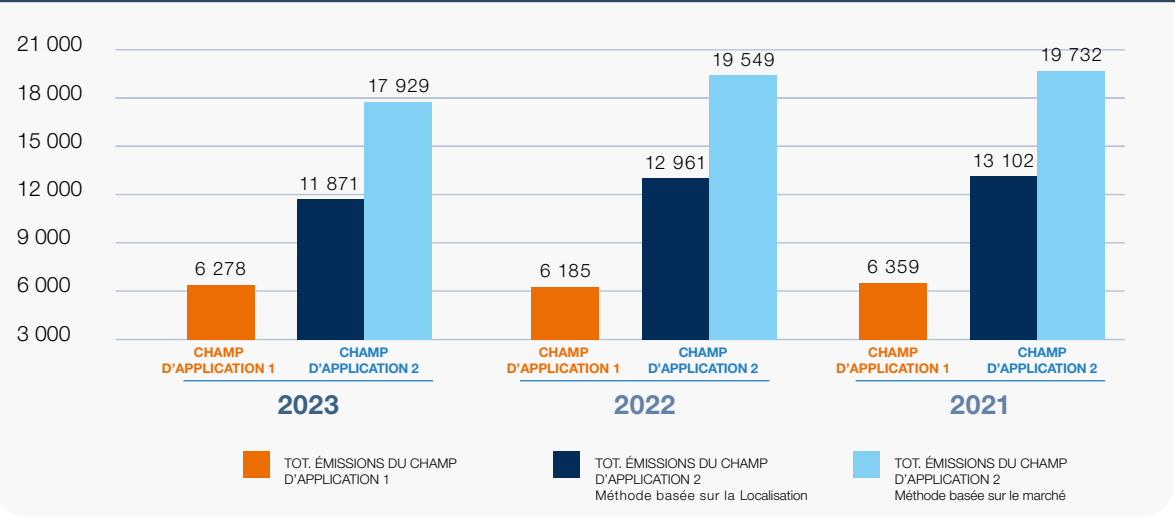
		2023	2022	2021
ÉMISSIONS DU CHAMP D'APPLICATION 1	Gaz naturel	6 269	6 177	6 352
	GPL	9	8	7
TOTAL		6 278	6 185	6 359

ÉMISSIONS TOTALES DU CHAMP D'APPLICATION 2 EN tCO₂

		2023	2022	2021
ÉMISSIONS DU CHAMP D'APPLICATION 2	MÉTHODE BASÉE SUR LA LOCALISATION	11 871	12 961	13 102
	MÉTHODE BASÉE SUR LE MARCHÉ	17 929	19 549	19 732

Pour les besoins du calcul, les sources suivantes ont été utilisées : pour le calcul des émissions du Champ d'application 1 : données du DEFRA provenant des facteurs de conversion des GES pour la publication d'informations des entreprises, version 1.1 de 2023 du Gouvernement du R.U., pour le calcul des émissions du Champ d'application 2 : Mix résiduels européens Résultats du calcul des mix résiduels pour l'année civile 2022 Version 1.0, 2023-06-01. Les sources sont différentes de celles du rapport de durabilité 2023, par conséquent les données représentant les mêmes quantités peuvent différer entre les deux rapports.

ÉMISSIONS TOTALES DES CHAMPS D'APPLICATION 1 ET 2 EN tCO₂



Les autres émissions indirectes, ou émissions du Champ d'application 3, représentent les émissions qui sont une conséquence de l'activité de l'organisation mais dont la source est contrôlée par d'autres entreprises et peuvent inclure, sans s'y limiter, les déplacements vers le lieu de travail, le transport de produits, de matières, de personnes ou de déchets d'une organisation. Le Groupe FLO, qui n'effectue actuellement aucune surveillance, entend préparer un plan de surveillance et de gestion des émissions du Champ d'application 3 au cours de l'année à venir, en commençant par les catégories suivantes :

- » la mobilité du personnel pour les déplacements de travail entre les Sociétés du Groupe
- » le transport de produits finis (en entrée et en sortie)
- » le transport de matières premières.

En ce qui concerne le transport des produits finis, le Groupe FLO a déjà commencé à mettre en œuvre des initiatives concernant ses émissions du Champ d'application 3 : à partir de 2022, en effet, le Groupe a commencé à participer au programme GoGreen Plus de DHL pour réduire et compenser les émissions dues au transport depuis la Chine des articles en pâte à papier commercialisés par FLO et ISAP.

En 2023, le Groupe a élargi son engagement en rejoignant les initiatives de réduction et de compensation de trois prestataires de services logistiques différents, grâce auxquelles il a obtenu les résultats suivants :

		FLO	ISAP
Réduction	tCO ₂	85,25	35,39
Compensation	tCO ₂	60,357	4,665



CO₂ ÉMISSIONS

ÉMISSIONS DIRECTES - CHAMP D'APPLICATION 1
Émissions de GES provenant de sources détenues et/ou contrôlées par l'organisation. Par exemple, les émissions directes provenant de la combustion du méthane.

ÉMISSIONS INDIRECTES - CHAMP D'APPLICATION 2
Émissions qui résultent des activités de l'organisation mais qui sont générées par des sources détenues ou contrôlées par d'autres organisations. Par exemple, la production d'électricité fait partie des émissions indirectes parce que l'organisation achète directement le vecteur d'énergie secondaire.

En ce qui concerne les émissions du Champ d'application 2, les lignes directrices du protocole de GES du Champ d'application 2 exige des entreprises opérant sur des marchés libéralisés qu'elles déclarent deux valeurs dans leur inventaire, déterminées par deux approches différentes :

MÉTHODE BASÉE SUR LA LOCALISATION
les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'énergie achetée sont calculées sur la base des facteurs d'émission moyens du réseau national (ou régional en fonction de la disponibilité des données), également connus sous le nom de « combinaison de réseaux », et sans tenir compte des informations spécifiques sur le fournisseur ou des contrats d'approvisionnement signés par l'entreprise ;

MÉTHODE FONDÉE SUR LE MARCHÉ
reflète les choix éventuels de l'entreprise en matière d'approvisionnement en électricité, puisque les émissions de gaz à effet de serre résultant de sa production sont calculées sur la base de la source (renouvelable ou non). Toutefois, pour pouvoir prendre en compte et utiliser les caractéristiques spécifiques de l'énergie achetée, son origine doit être certifiée par des instruments contractuels qui répondent aux « critères minimums de qualité » (définis dans les lignes directrices du Champ d'application 2) ; dans le cas où l'entreprise n'a pas défini de conditions contractuelles spécifiques sur l'origine de l'électricité achetée, le calcul doit être effectué en considérant les émissions relatives à ce que l'on appelle le « mix résiduel », qui, contrairement à la combinaison de réseaux, ne prend pas en compte l'électricité produite pour le réseau national/régional à partir de sources renouvelables.

AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES - CHAMP D'APPLICATION 3
émissions indirectes autres que les précédentes, qui peuvent inclure, par exemple, les voyages d'affaires, le transport des produits ou des déchets d'une organisation.

Les ressources hydriques

La consommation d'eau sur les sites de production est nécessaire tant pour les services généraux que pour les activités de production. Conscient de l'importance de cette ressource et de la nécessité de la protéger, le Groupe a mis en place des systèmes d'optimisation de la consommation d'eau en maximisant la récupération de l'eau utilisée dans les processus de production. Les modalités d'approvisionnement en eau des cinq usines sont décrites ci-dessous.

» L'usine de Parme dispose d'une concession pour prélever l'eau d'un puits privé utilisé pour le processus de production et le refroidissement de la centrale de trigénération ; l'aqueduc public alimente les bureaux, les vestiaires, les toilettes et les systèmes de lutte contre l'incendie.

- » À l'usine de Vérone, l'eau provient d'un puits privé et est utilisée pour la production ; l'aqueduc public alimente les bureaux, les vestiaires, la cantine, les toilettes et le système de lutte contre l'incendie.
- » Les usines de Catane, Ruitz et Wrexham sont alimentées en eau par leurs aqueducs respectifs pour le département de production, les toilettes et la réserve du système de lutte contre l'incendie.

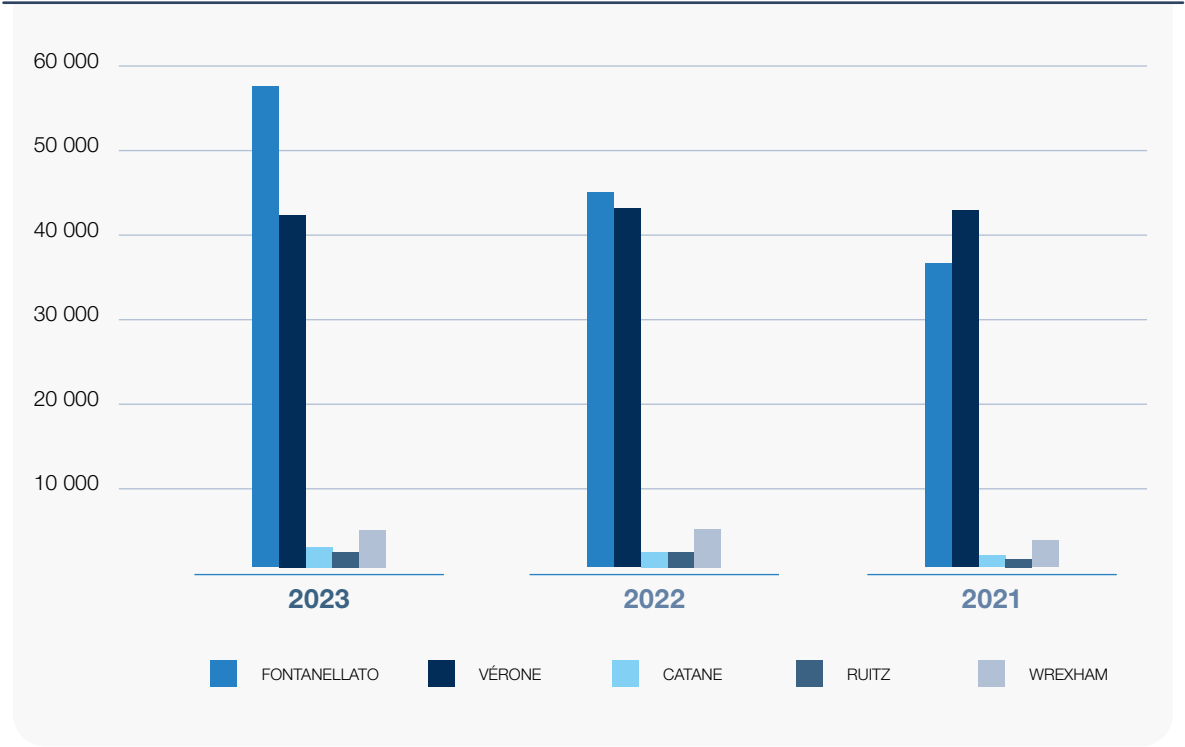
Le graphique et le tableau suivants montrent les prélèvements d'eau pour les cinq usines, ventilés par source : on constate une augmentation des prélèvements d'eau de 2021 à 2023, principalement due à la reprise des activités après la pandémie de Covid, ainsi qu'à l'installation du service de cartonnage sur le site de Parme.



TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS D’EAU EN m³

SOURCE	2023	2022	2021
NAPPES SOUTERRAINES	84 274	69 967	64 277
EAU PRODUITE	500	418	426
RESSOURCES EN EAU PROVENANT DE TIERS (AQUEDUC)	26 282	27 784	23 429
TOTAL	111 056	98 169	88 132

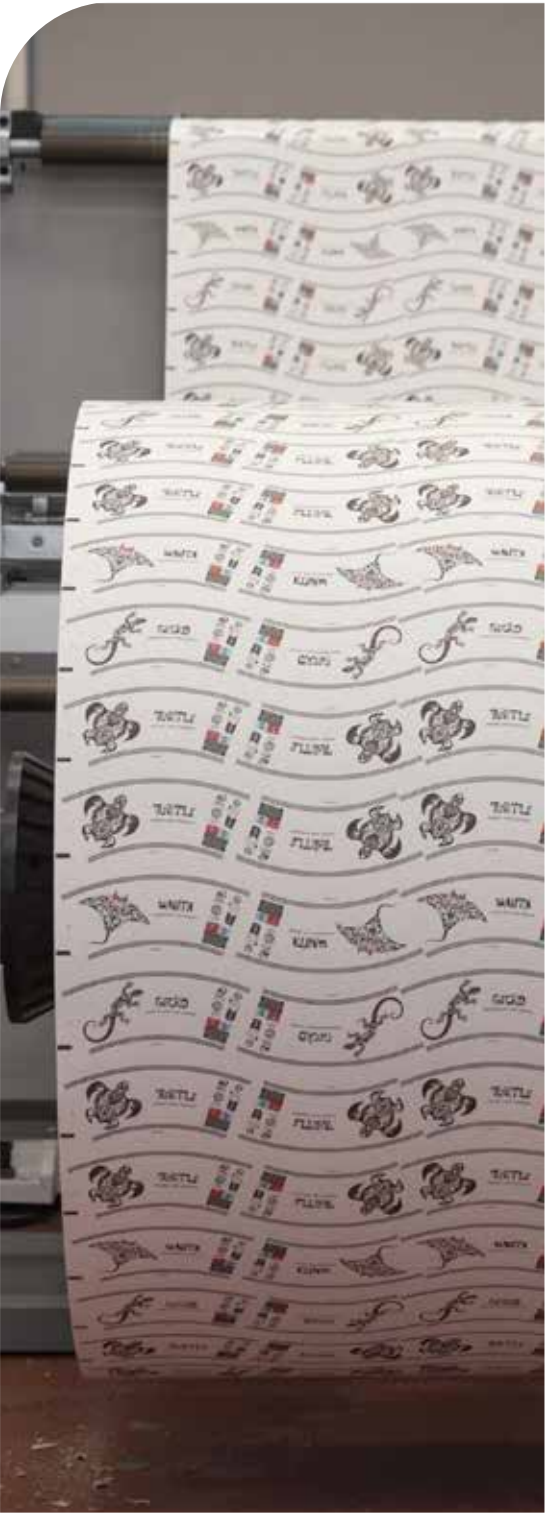
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS D’EAU EN m³



En ce qui concerne les rejets d’eau :

- » À Parme, il y a six rejets, dont trois industriels, autorisés par l’AUA (Autorizzazione Unica Ambientale - Autorisation environnementale unique), et trois à usage domestique, autorisés par la municipalité. Les rejets industriels sont analysés chaque année pour s’assurer qu’ils respectent les limites fixées par le Décret législatif italien 152/06. En octobre 2023, des activités ont été mises en place pour effectuer des relevés mensuels à partir de 2024.
- » À Vérone, il existe une décharge qui recueille l’eau de refroidissement purifiée et l’eau de condensats et les achemine vers l’égout pluvial municipal ; ce rejet est autorisé par le biais d’une AUA et est analysé chaque année pour garantir le respect des limites établies par le Décret législatif italien 152/06. Les eaux à usage industriel passent par les réservoirs Imhoff.
- » À Catane, les rejets d’eau à usage industriel passent par des réservoirs Imhoff.
- » À Ruitz, les rejets d’eau sont traités directement par le réseau d’égouts municipal, sans recours à des stations d’épuration internes spéciales.
- » À Wrexham, il existe également un système de collecte et de purification des eaux de condensats des compresseurs, tandis que les autres rejets sanitaires et industriels sont gérés par Welsh Water, une société à but non lucratif qui fournit des services d’eau potable et de traitement des eaux usées à la majeure partie du Pays de Galles, et ne sont pas actuellement contrôlés, mais gérés par des estimations.

En ce qui concerne le suivi des rejets, une amélioration des activités existantes est prévue à partir de 2024, par exemple en installant des compteurs là où ils font défaut et en alignant le contrôle opérationnel au niveau du Groupe, par le biais de relevés mensuels des compteurs, afin de maintenir un contrôle constant sur les quantités d’eau rejetées, même en cas de prélèvements.

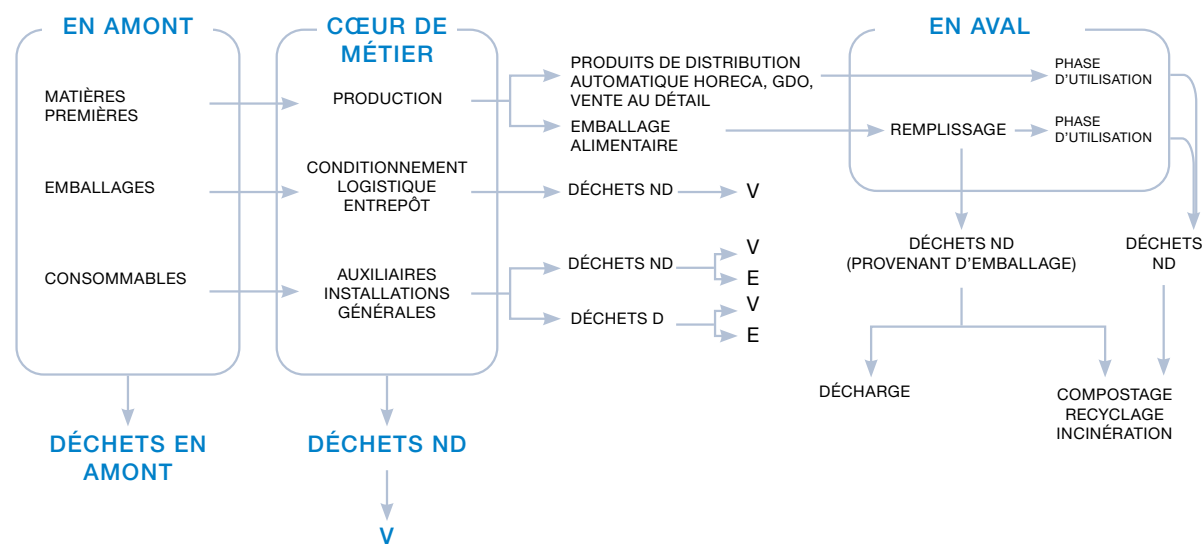


Les déchets

En matière de gestion des déchets, le Groupe FLO se conforme aux réglementations nationales et surveille et contrôle constamment ses activités. La gestion des déchets est actuellement laissée à l'appréciation de chaque site, c'est pourquoi les objectifs fixés sont également spécifiques à chaque site ; toutefois, les lignes directrices générales du Groupe visent à :

- » réduire la production de déchets, en particulier ceux générés par le processus de production ;

- » améliorer la visibilité des activités de valorisation ou d'élimination en aval des prestataires de services d'élimination des déchets (entreprises assurant l'élimination des déchets éliminés sous les rubriques R13 et D15), en identifiant si possible les possibilités de valorisation des déchets grâce à une analyse initiale approfondie des gestionnaires du service actuels ;
- » aligner, dans la mesure du possible, le mode de gestion des déchets à tous les établissements.



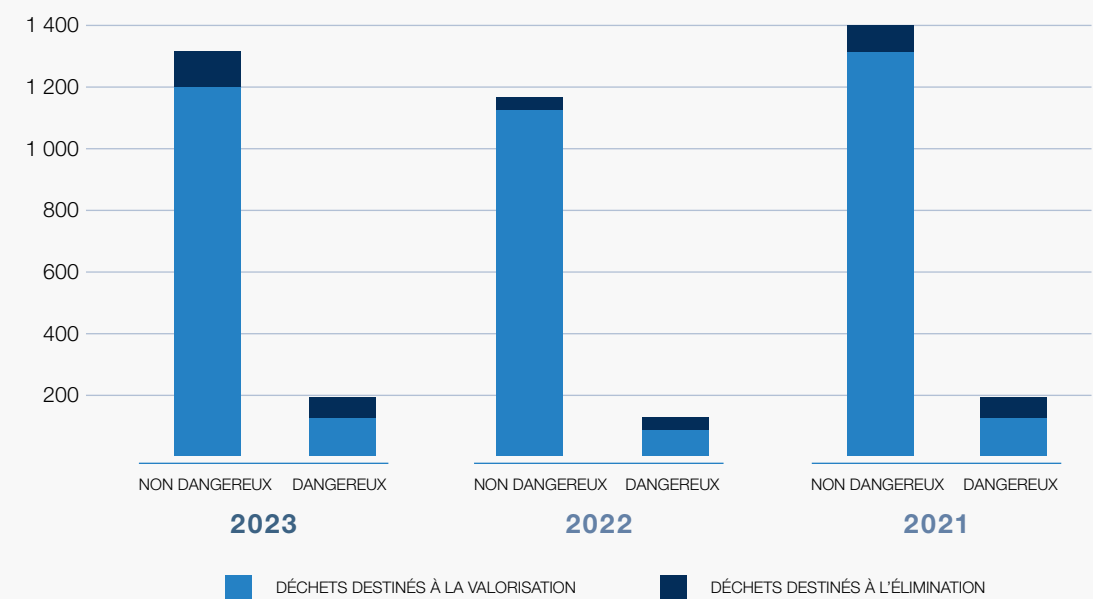
ND : Déchet non dangereux
D : Déchet dangereux
V : Valorisation
E : Destiné à l'élimination

Chacun des cinq sites du périmètre produit des déchets municipaux et des déchets spéciaux. Ces derniers, comme le montre l'organigramme de flux de la page précédente, proviennent de trois types de processus : les processus de production, les processus d'emballage et les activités de maintenance. Les différents types de déchets sont placés dans des conteneurs spéciaux étiquetés avec le code CER, stockés temporairement dans des zones spéciales à l'intérieur des sites, et enfin envoyés à des centres externes autorisés pour la valorisation, le stockage ou l'élimination.

Grâce également à la mise en place de systèmes de management environnemental, la gestion des déchets générés par les activités de l'organisation est consolidée et permet un contrôle périodique des quantités de déchets produits : comme le montrent les graphiques/tableaux ci-dessous, il s'agit principalement de déchets non dangereux qui sont acheminés vers la valorisation et, lorsque cela n'est pas possible, sont éliminés en décharge.

TOTAL DES DÉCHETS PRODUITS EN t

	2023			2022			2021		
Tyologies	Produits	Valorisation	Élimination	Produits	Valorisation	Élimination	Produits	Valorisation	Élimination
Non dangereux	1 200	1 086	114	1 089	984	105	1 287	1 162	126
Dangereux	165	118	47	167	115	52	144	84	60
Total	1 365	1 204	161	1 256	1 099	157	1 431	1 246	186



À l'exception de certains types de déchets, tels que les déchets en fer ou en papier, qui sont éliminés par le biais d'opérations de valorisation orientées spécifiquement vers le recyclage, tous les autres déchets sont gérés par des prestataires de services en charge de l'élimination des déchets selon des opérations génériques de valorisation ou d'élimination.

Un exemple de l'engagement du Groupe à réduire ses déchets est ce qui a été fait en 2017 à l'usine de Vérone, où a été installé un système spécial de séparation qui recueille les eaux de condensats provenant des installations de l'usine et, grâce à un agent flocculant* spécial, purifie l'eau : cela évite la production de déchets et permet le rejet autorisé de l'eau purifiée dans le réseau d'égouts blancs. Cet investissement a permis d'éviter la production et l'élimination consécutive de plus de 300 t/an de déchets de condensats (CER 161002) ; c'est pourquoi l'installation du même type de machine dans l'usine de Catane, prévue pour 2023, puis reportée à 2024, avec l'ajout d'un système de réutilisation de l'eau purifiée pour le lavage des plaques d'impression flexo, a été définie comme un objectif à atteindre.

* - Un agent flocculant ou clarifiant est un produit chimique utilisé pour coaguler les polluants solides dans l'eau afin qu'ils soient retenus par le filtre, pour retenir les particules plus petites et créer des agrégats plus grands.





La responsabilité à l'égard des personnes

06

L'importance du capital humain

Le Groupe FLO s'est rapidement développé ces dernières années, tant par sa taille qu'en matière de diversification des matières et des activités, passant d'une entreprise familiale à une multinationale européenne.

Cette croissance et cette expansion, y compris géographique, ont nécessité une réévaluation de la structure organisationnelle et un recalibrage de

la gestion du personnel : actuellement, le Groupe fait l'objet d'un processus d'intégration majeur qui, outre l'optimisation de tous les processus d'entreprise, a mis l'accent sur la refonte de la structure organisationnelle, qui est impliquée dans un processus de fusion et de changement des rôles organisationnels.

Composition du Groupe

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Groupe FLO s'élevait à 695 personnes, toutes embauchées dans le cadre de contrats nationaux spécifiques. 99 % des employés travaillent à temps plein, le 1 % restant à temps partiel. 75,5 % des employés sont directement impliqués dans les processus de production.

En 2023, le turn-over global était de 26 % ; 100 contrats de travail résiliés ont été enregistrés et 81 nouvelles personnes ont été embauchées, dont 66 sous contrat à durée indéterminée, 11 sous contrat à durée déterminée et 4 sous contrat saisonnier.

En ce qui concerne le congé parental, sur les 28 personnes qui l'ont pris en 2023, toutes sauf deux ont repris le travail et sont toujours employées 12 mois après l'événement.

En ce qui concerne la composition par sexe, la part des femmes employées est passée de 28 % à 29 % en 2022. Cette tendance est particulièrement prononcée pour la Société FLO EU, qui a augmenté sa présence féminine de 3 % en 2023 (de 25 % à 28 %) et constitue une incitation pour l'ensemble du Groupe FLO à continuer à promouvoir une plus grande présence féminine, en particulier au sein des postes de direction.

En effet, le Groupe FLO reconnaît la valeur significative d'un environnement de travail diversifié,

équitable et inclusif, à la fois pour l'organisation elle-même, ses employés et la communauté environnante. Un climat de collaboration et de soutien est encouragé, ce qui favorise l'égalité des chances et permet au personnel d'exprimer leur authenticité sur le lieu de travail, ce qui conduit à une plus grande implication et à un succès global.

Au cours de la période biennale 24/25, il est prévu d'organiser des activités de formation pour la direction sur les questions de diversité et de préjugés, afin de reconnaître et de traiter de manière appropriée les formes de discrimination, en répondant aux différents besoins et en s'adaptant aux circonstances qui évoluent. Cet engagement comprend également l'adoption de processus de recrutement inclusifs et diversifiés.

 Notre ambition est de faire en sorte que chacun puisse réaliser son potentiel avec intégrité et équité.

Nous nous engageons à cultiver une culture de collaboration, d'innovation et de valeurs orientées vers un but précis, par le biais d'une communication transparente et ouverte.

COMPOSITION DE L'ENTREPRISE PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR SEXE

	2023			2022			2021		
			TOT.			TOT.			TOT.
TOTAL	205	490	695	195	515	710	196	512	708
CDI	202	485	687	191	508	699	194	510	704
CDD	3	5	8	4	6	10	2	2	4
SAISONNIERS	-	-	-	-	1	1	-	-	-
PLEIN TEMPS	189	486	675	180	505	685	182	508	690
TEMPS PARTIEL	16	4	20	15	2	17	14	2	16



Avantages et bien-être

Le Groupe FLO considère que le capital humain est essentiel à la création de valeur. Les compétences, le sens des responsabilités et la passion des personnes contribuent de manière substantielle au succès de l'entreprise, et il est donc essentiel de valoriser, de protéger et d'écouter leurs besoins et leurs aspirations. L'objectif du Groupe est de garantir un environnement de travail inclusif, sûr et motivant, capable d'attirer et de retenir les meilleurs talents d'origines diverses.

La protection des droits de l'homme, la promotion de pratiques d'emploi équitables et l'amélioration des conditions de travail à l'échelle mondiale sont des éléments fondamentaux de la stratégie de développement durable du Groupe, qui investit dans le développement de ses talents et donne la priorité à la diversité et à l'inclusion dans ses pratiques de travail, dans le but d'avoir un impact positif sur les communautés au sein desquelles il opère.

Le personnel est au cœur du Groupe FLO et à la base de son succès, c'est pourquoi en 2023, les Entreprises italiennes du Groupe ont signé le Statut de la personne avec les instances de représentation des travailleurs, dans le cadre de négociations collectives au niveau des entreprises, un document qui consacre l'importance du respect de la diversité et rassemble l'expérience et la sensibilité pour améliorer l'approche relationnelle et l'implication de tous les partenaires sociaux internes et externes.

Le Statut de la personne est un protocole d'accord qui ramène au centre des relations industrielles la valorisation de la personne qui devient le moteur du changement culturel et organisationnel. Il s'agit d'une approche vers un modèle plus durable qui implique également de repenser les dynamiques interpersonnelles, plus ouvertes et réceptives aux autres.

Le Statut naît de la nécessité d'apporter une réponse aux nouveaux besoins existentiels, relationnels et environnementaux de la personne, dans le but de donner vie à une relation de travail basée sur le concept de responsabilité entre les parties qui composent le système « moi, nous, la communauté et l'environnement ».

Le Statut de la personne englobe trois aspects essentiels du travail et de sa fonction sociale. Le premier aspect est celui du bien-être, de la participation et de la productivité, afin de promouvoir la protection de la dignité au travail, l'inclusion, l'absence de préjugés, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'attention portée au facteur humain. Le deuxième aspect est celui de l'apprentissage continu, appelé « formation tout au long de la vie », avec des parcours de formation et de formation professionnelle continue, l'autonomisation avec l'offre d'apprentissages et d'opportunités de formation externe. Enfin, l'aspect de la sécurité au travail avec des activités visant à réduire le risque d'accidents, l'identification des technologies les plus innovantes pour la prévention des accidents, la responsabilisation des travailleurs et le renforcement de la culture de la sécurité.

Parmi les avantages offerts par le contrat d'apprentissage de deuxième niveau FLO et ISAP, et disponibles pour tous les employés à temps plein et à temps partiel, il est prévu aussi :

- » un supplément de 10 % pour le congé parental facultatif par rapport à la rémunération de l'INPS (Institut national italien de la prévoyance sociale) ;
- » une prolongation du congé de paternité d'1 jour par rapport aux dispositions légales ;
- » une augmentation de 3 à 4 jours de congés en vertu de la loi italienne 53/2000 et extension aux parents de premier degré d'un seul jour de congé ;
- » 4 heures supplémentaires pour les examens médicaux personnels et pour les enfants de moins de 14 ans, si les congés et les vacances sont épuisés ;
- » 1 jour de télétravail par semaine pour certaines fonctions, en accord avec le responsable ;
- » des chèques-repas ou un service de cantine, le cas échéant ;
- » conversion de la prime de résultat en des avantages et des services fournis par nos soins dans le but d'améliorer la vie privée et professionnelle de l'employé, aboutissant à une augmentation conséquente de la valeur économique par l'entreprise, variable en fonction de la destination choisie.

En outre, afin d'encourager l'intégration, la culture personnelle et la croissance professionnelle, les sociétés italiennes du Groupe reconnaissent une prime unique en € sur la base de diverses réalisations éducatives potentielles, allant de l'amélioration des compétences linguistiques et techniques à l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

Le Groupe FLO s'efforce actuellement d'aligner toutes ses entreprises sur une gestion du personnel uniforme et cohérente.

UN SERVICE DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE POUR LES EMPLOYÉS

Après les désagréments causés par la pandémie de Covid, le Groupe FLO a décidé de mettre en place un service de soutien et d'écoute pour les employés. Le service, créé en 2021 dans l'usine de Parme, a ensuite été étendu à l'usine de Vérone en 2022. Aujourd'hui, l'activité consiste en deux modalités différentes. À Parme, grâce à la présence au sein de la direction des ressources humaines d'un psychologue professionnel, un service d'écoute de 4 heures par semaine a été lancé dès 2021, pour les employés travaillant sur les sites de production. La direction des ressources humaines a décidé de lancer ce service de façon « expérimentale », en se donnant une période de 2 ans pour en saisir et en évaluer le caractère évident, avant de l'étendre aux autres usines italiennes. En 2023, 176 heures ont été consacrées à cette activité.

En ce qui concerne le soutien à l'écoute des employés, le Groupe a choisi d'exercer l'activité avec un professionnel spécialisé dans le conseil aux entreprises opérant sur les sites de Parme et de Vérone. Au total, 275 heures à Parme et 132 à Vérone ont été consacrées à l'expérience de conseil, qui s'est déroulée dans le cadre d'entretiens individuels.

Les objectifs et les bénéfices de cette activité sont multiples et vont du bien-être des employés qui peuvent être aidés à faire face à des difficultés personnelles et professionnelles, à la promotion d'un environnement de travail positif, accueillant et inclusif, de l'amélioration générale de la santé à l'augmentation de la productivité et à la fidélisation des talents grâce à l'attention que le Groupe porte à la dimension relationnelle de la vie de ses employés.

La formation, un outil d'intégration et d'épanouissement

Le maintien d'une base de connaissances efficace est l'un des défis les plus complexes, compte tenu de l'évolution rapide non seulement des technologies, mais aussi des aspects sociaux, environnementaux et économiques qui sont de plus en plus intégrés dans les stratégies d'entreprise. Le développement des compétences, tant techniques que managériales, est donc un facteur stratégique pour le Groupe FLO, qui planifie chaque année des cours de formation pour ses employés.

Cet aspect est encore plus vrai et efficace dans une phase d'intégration, lorsque la formation peut devenir un levier fondamental pour assurer la cohérence entre les objectifs stratégiques de développement du Groupe et la satisfaction professionnelle de son capital humain, en donnant lieu à une forme de connaissance partagée qui peut affecter positivement le climat de l'entreprise et renforcer le sentiment d'appartenance.

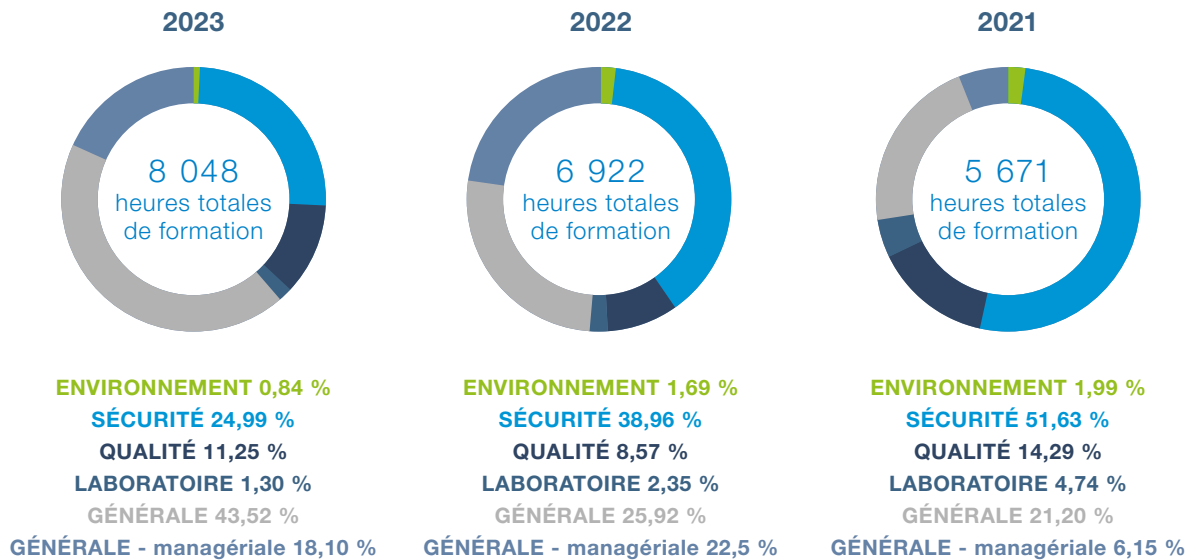
Comme le montrent les graphiques ci-dessous, les formations proposées par le Groupe FLO à ses employés sont axées sur les questions de QHSE (qualité, hygiène, sécurité et protection de l'environnement) et de gestion/managériales (indiquées comme « générale » dans le tableau ci-contre). En outre, des formations sont également organisées pour renforcer les compétences et le professionnalisme des laboratoires, un atout stratégique pour la recherche et le développement de nouvelles matières et de nouveaux produits.

Les différentes actions de formation s'adressent à l'ensemble de la population de l'entreprise : cadres, employés et ouvriers.



HEURES DE FORMATION

	2023			2022			2021		
	n°	h tot.	h/empl.	n°	h tot.	h/empl.	n°	h tot.	h/empl.
FEMMES									
	198	2 470	12,4	207	1 527	7,4	214	1 589	7,4
HOMMES									
	498	5 578	11,2	529	5 395	10,2	523	4 082	7,8
CADRES	41	718	17,5	40	363	9,1	40	324	8,1
EMPLOYÉS	122	1 440	11,8	132	1 424	9,7	129	2 031	15,7
OUVRIERS	534	5 890	11	564	5 135	9,1	568	3 316	5,8
TOTAL	697	8 048	11,6	736	6 922	9,4	737	5 671	7,7



La sécurité, une valeur à construire jour après jour

La promotion de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail au sein du Groupe FLO trouve ses racines dans le passé, lorsque, sur une base volontaire, les différentes Entreprises indépendantes ont commencé à s'engager concrètement dans la recherche de solutions permettant aux travailleurs d'évoluer dans un environnement de plus en plus sûr. Le Groupe dans son ensemble considère la sécurité sur le lieu de travail et la prévention des accidents comme les pierres angulaires de sa culture d'entreprise et du développement durable, efficace et pérenne de ses activités, notamment en vue de consolider la réputation de la marque.

Le Groupe FLO s'est donc engagé au fil du temps à améliorer la sécurité, en passant d'une approche réactive à une approche proactive, par l'identification et l'atténuation des risques potentiels associés aux conditions, comportements et activités dangereux, et par la promotion d'une forte culture de la sécurité à la fois au niveau individuel et collectif.

Les systèmes de gestion de la sécurité au travail des Entreprises du Groupe couvrent toutes les activités, les employés, la main-d'œuvre externe, ainsi que les sous-traitants et les visiteurs, et toutes les opérations au sein des sites, et sont conçus pour garantir la conformité avec les lois et réglementations locales.

En particulier, les sites de Vérone et de Catane sont certifiés ISO 45001, tandis que les autres sites suivent des processus internes de gestion et d'atténuation des risques. Aujourd'hui, le Groupe a commencé à s'orienter vers l'intégration des systèmes de management (QHSE), afin de pouvoir travailler de manière organisée et documentée et d'obtenir une structure capable de garantir la réalisation d'objectifs ambitieux, y compris la sécurité des travailleurs. À cet égard, l'objectif est d'amener toutes les usines du Groupe à obtenir la certification ISO 45001:2018 « Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail », en commençant par la Société mère FLO.

Dans le cadre du système de gestion de la sécurité, toutes les activités et les risques potentiels qui y sont associés ont été examinés. Ceux-ci ont été évalués comme ne présentant pas de risques graves pour la santé des travailleurs et peuvent essentiellement être regroupés en risques dus à la manutention manuelle de charges et au bruit (présents dans toutes les entreprises) et à l'inhalation de poussières (risque présent dans la production de serviettes en papier). Afin d'éviter toute blessure et de préserver la santé, tous les sites de production sont équipés de Dispositifs de protection collective (DPC), tels que des hottes d'aspiration, des caissons insonorisés, des périmètres de protection sur les lignes de production, etc. En outre, tous les travailleurs sont dotés d'équipements de protection individuelle appropriés et sont formés pour les utiliser correctement dans l'environnement dans lequel ils travaillent.

Parmi les différentes questions qui font partie du système de gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs, les principales pierres angulaires identifiées et communes aux cinq sites de production, outre le respect des exigences obligatoires, sont les suivantes :

1 Gestion des situations de danger survenues ou susceptibles de survenir au cours des activités professionnelles, en recueillant toutes les informations relatives à ces événements afin d'analyser les faits et de trouver des solutions pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Les accidents, les quasi-accidents et les signalements sont analysés ponctuellement afin de garantir l'identification de la cause principale et la mise en place de mesures d'amélioration pour éviter qu'ils ne se reproduisent ; au cours de l'année 2023, 46 accidents ont été enregistrés, dont un seul a eu des conséquences graves, soit un indice de fréquence de 7,10 ;

2 Chaque site de production dispose de représentants de la sécurité des travailleurs qui sont systématiquement impliqués dans la définition des objectifs de sécurité, leur révision et, en cas d'accident, l'analyse et l'identification des activités d'amélioration à mettre en œuvre et à partager avec l'ensemble des travailleurs ;

3 Implication continue des travailleurs, qui sont invités à exprimer leurs idées et à proposer des améliorations par le biais de méthodes de signalement spéciales, y compris anonymes ; ces signalements sont recueillis par leurs représentants en matière de sécurité. L'entreprise prend systématiquement en charge tous les signalements dans le but de trouver et de mettre en œuvre des améliorations ;

4 Formation continue à la sécurité impliquant tous les acteurs de l'entreprise, au cours de laquelle des sujets sortant du cadre des exigences obligatoires sont toujours abordés, tels que les activités menées et les plans d'amélioration mis en œuvre à la suite des signalements reçus.

5 Surveillance de la santé des travailleurs. Cette activité est réalisée au moyen d'examens préventifs, périodiques et de changement de poste, à la suite desquels le médecin communique les éventuelles limitations et prescriptions aux responsables du poste concernés afin d'en tenir compte dans la planification des activités de travail. Les données relatives à la santé sont confidentielles et ne sont en possession que du médecin compétent. Les limitations et/ou prescriptions constatées ne constituent pas un motif de rétrogradation ou de résiliation de contrats ; dans ce cas, l'Entreprise prend des mesures pour replacer le travailleur en tenant compte de son état de santé.



ACCIDENTS DE TRAVAIL - EMPLOYÉS

	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES	1 268 027	1 193 709	1 037 091
NOMBRE D'ACCIDENTS	45	43	40
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	1	2	1
NOMBRE DE DÉCÈS	0	0	0
INDICE DE FRÉQUENCE*	7,10	7,20	7,71
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES*	0,16	0,34	0,19

ACCIDENTS DE TRAVAIL - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION

	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES	491 190	456 931	461 790
NOMBRE D'ACCIDENTS	2	9	6
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	0	0	0
NOMBRE DE DÉCÈS	0	0	0
INDICE DE FRÉQUENCE*	0,81	3,94	2,60
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES*	0	0	0

* Calcul de l'indicateur de l'indice de fréquence = (accidents / heures travaillées) * 200 000
* Calcul de l'indicateur de l'indice de fréquence = (accidents ayant eu des conséquences graves / heures travaillées) * 200 000

Le territoire et la communauté locale

Le Groupe FLO s'est toujours engagé à améliorer le dialogue avec les communautés locales de référence. Au cours de l'année 2023, il a participé à diverses initiatives culturelles et sportives au niveau local, en faisant don d'articles gratuits pour une valeur totale d'environ 10 000 €. Pour toutes les occasions d'événements impliquant la communauté, les gobelets transparents en polypropylène - par exemple - sont généralement les plus appropriés, car ils sont extrêmement sûrs, grâce à leur incassabilité intrinsèque, et totalement recyclables.

Au cours de la période triennale 2021-2023, le Groupe FLO a soutenu des projets culturels, tels que le « Circuit des As » à Fontanellato, et a créé le prix Rosa FLO pour promouvoir la participation des femmes dans le cyclisme. Il a parrainé le festival « Antiche Armonie Festival » pour redécouvrir les lieux historiques de Fontanellato et a participé au Festival du film de Venise en tant que partenaire officiel de la Fondation Ente dello Spettacolo, contribuant ainsi à la promotion de la culture avec ses produits. En outre, les Entreprises du Groupe ont parrainé diverses réalités, notamment : le club de football féminin Chievo Verona Women et le club cycliste Torrile, le projet « Sport Without More Barriers », un événement consacré au sport inclusif, un service de transport pour les personnes défavorisées et âgées mis en place par la « société à responsabilité sociale » P.M.G. Italia S.p.A., la fondation Verona per l'Arena dans le cadre de l'exposition annuelle de l'étoile filante dans les arènes, et Giocampus 2020 (Centro Universitario Sportivo de Parme).

L'objectif pour les deux prochaines années est de planifier un projet pour l'implication des réalités scolaires/éducatives locales sur le territoire italien afin de promouvoir la responsabilité sociale d'entreprise. Ce projet vise à établir des collaborations plus approfondies avec les écoles et les universités, en offrant d'autres possibilités de formation et de sensibilisation sur les questions de durabilité et d'économie circulaire, en renforçant le lien avec le territoire et en contribuant activement à son développement socio-économique.



Écoles et universités

Les entreprises du Groupe accueillent depuis des années des activités d'apprentissage en collaboration avec les écoles et les universités : convaincues de la valeur que de telles activités peuvent avoir pour les jeunes en vue de leur entrée dans le monde du travail, elles créent de véritables parcours de formation visant à l'apprentissage de nouvelles compétences. En 2023, les sites de Véronne et de Parme ont accueilli respectivement un et deux jeunes en alternance.

Les visites d'élèves d'écoles primaires et secondaires représentent également un moment important pour le Groupe de faire connaître ses Entreprises, en tant que réalités historiques du territoire sur lequel elles opèrent, et les valeurs qui les guident aujourd'hui : l'importance de la gestion correcte des déchets plastiques et les questions plus complexes telles que l'économie circulaire. Depuis 3 ans, une délégation d'étudiants universitaires en ingénierie mécanique et en ingénierie de gestion et quelques classes d'un collège local sont accueillis sur le site de Parme une fois par an.

INITIATIVE « PARME POUR LA ROMAGNE »

Après les inondations de juin dernier, qui ont causé des dégâts considérables estimés à environ 7 milliards d'euros, le Groupe FLO a répondu avec enthousiasme à l'invitation de la ville de Parme de soutenir l'initiative « Parme pour la Romagne », en faisant don de produits utiles pour la réalisation de la soirée. L'objectif de ce dîner de charité était de collecter des fonds pour la reconstruction des zones touchées par les inondations. Parallèlement, dans le même but, les employés du site de Parme ont organisé une collecte de fonds en faisant don de l'équivalent d'une heure de leur salaire mensuel net au fonds d'aide aux victimes des inondations géré par confédération syndicale.



UN NUAGE ROSE DANS LES RUES DE FONTANELLATO

Le 15 juillet 2023, le Circuit des As s'est tenu à Fontanellato, une course pour les très jeunes et la promotion de l'équipe cycliste organisée par le GS Parmense Il Sogno. Le Groupe FLO a soutenu cet événement, convaincu de l'importance d'élever les jeunes filles et garçons selon les principes sains du sport, de l'inclusion et de l'égalité. Dans le cyclisme, le rose a toujours représenté la couleur d'un rêve à atteindre. Pour l'édition 2023 de la course, le Groupe FLO a créé le Prix Rosa FLO, récompensant l'équipe comptant le plus de petites filles dans la course, afin d'encourager la participation féminine dans un sport historiquement masculin et d'inciter les petites filles à poursuivre leurs rêves dès leur plus jeune âge.



ENTRE MUSIQUE ET TRADITION : LES CONCERTS « ANTICHE ARMONIE »

Du 7 au 10 septembre 2023, le Groupe FLO a parrainé le projet « Antiche Armonie Festival », au cours duquel Fontanellato a redécouvert ses sites historiques avec quatre concerts exclusifs. En tant qu'entreprise historique de Fontanellato, FLO a voulu participer à cet événement en renforçant ses liens avec le territoire et en soutenant des activités et des initiatives culturelles, musicales et sportives.



FLO À LA MOSTRA DE VENISE

À l'occasion de l'inauguration de l'Espace cinématographique de l'Ente dello Spettacolo à la Mostra de Venise, le Groupe FLO a été le partenaire officiel de la Fondation Ente dello Spettacolo à la 80e Mostra de Venise avec ses assiettes et gobelets Maori.



Déclaration d'assurance indépendante



Independent Assurance Statement

SGS Italia S.p.A. was commissioned by the management of Flo Group – understood as consisting of the legal entities Flo S.p.A., “ISAP PACKAGING S.p.A.”, Flo Europe Sas and F Bender Limited – (hereinafter “Organization”) to undertake an independent assurance of the Company’s 2023 Sustainability Report (Report), in accordance with the “Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards” defined by GRI - Global Reporting Initiative (hereinafter the “GRI Standards”) in 2021.

Our responsibility in conducting the work commissioned from the Organization, in accordance with the term of reference agreed on with the Organization, is solely towards the management of the Organization itself.

This Independent Assurance Statement is intended solely for the information and use of the Organization’s stakeholders and is not intended to be and should not be used by anyone other than this specified parties.

RESPONSIBILITY OF THE DIRECTORS FOR THE REPORT

The Organization’s Directors are responsible for preparing the Sustainability Report in compliance with the “GRI Standards” guideline, and for that part of internal control that they consider necessary to prepare the Sustainability Report that is free from material misstatement, whether due to fraud or unintentional behaviours or events.

The Directors are also responsible for defining the sustainability performance targets of the Organization, for reporting the sustainability results, as well as for identifying the stakeholders and the significant aspects to be reported.

INDEPENDENCE OF THE AUDITORS AND QUALITY CONTROL

SGS Italia S.p.A. SGS affirms its independence from the Organization, being free from bias and conflict of interests with the Organization, its subsidiaries and stakeholders.

SGS Italia S.p.A. maintains an overall quality control system that includes directives and procedures on the compliance with the ethical principles and with the professional principles.

AUDITOR’S RESPONSABILITY

The responsibility of SGS Italia S.p.A. is to express an opinion concerning the reliability and accuracy of the information, data and statements contained in the 2023 Sustainability Report and to assess the compliance of the Report with the reference requirements, within the below mentioned assurance scope, with the purpose to inform all interested parties.

The scope of the work agreed on with the Organization included the following aspects:

- analysis, according to Limited Assurance Engagement, of the business and data on sustainability, for the period running from January 1, 2023 to December 31, 2023 as contained in the Report;
- the evaluation of the Report “in accordance with” the Global Reporting Initiative’s **GRI Standards 2021**.

We conducted our engagement in accordance with *International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised) – Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (ISAE 3000)*, issued by the IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) for limited assurance engagements. The standard requires that we comply with applicable ethical requirements, including professional independence, and that we plan and perform our work to obtain limited assurance that the Report is free from material misstatement.

SGS Italia S.p.A.
Via Caldera, 21, 20153 Milano (MI) – Italy - t +39 02 73931 f +39 02 70124630 e sgs.italy@sgs.com www.sgs.com
Membri del Gruppo SGS (Société Générale de Surveillance) - Sede Legale Milano Via Caldera, 21 - Capitale sociale € 2.500.000 i.v. C.F./N. Iscrit. Reg. Imprese di Milano 04112680378 - P. IVA n. 11370520154 - Cod. Mecc. n. MI223913 - Società unipersonale soggetta a direzione e coordinamento di SGS European Subholding BV



ASSURANCE METHODOLOGY

The procedures we performed consisted in verifying the compliance of the Report with the principles for defining the content and the quality of a sustainability report set out in the 2021 GRI Standards and are summarized as follows:

- analysing, through inquiries, the governance system and the process for managing the sustainability issues relating to the company’s strategy and operations;
- analysis of the process of defining the relevant issues reported in the Sustainability Report with reference to how to analyze and understand the relevant context, identify, assess and prioritize actual and potential impacts, and the internal validation of the findings of the process;
- analysing the internal consistency of the qualitative information described in the Report and analysing the processes underlying the generation, recording and management of quantitative data included in the Report. In detail, we carried out:
 - meetings and interviews with the Organization’s management to achieve a general understanding of the information, accounting and reporting systems in use to prepare the Report, as well as of the internal control processes and procedures supporting the collection, aggregation, processing and submission of the information to the function responsible for the Report preparation;
 - a sample-based analysis of the documents supporting the preparation of the Report, to obtain evidence of the reliability of processes in place and of the internal control system underlying the treatment of the information relating to the objectives disclosed in the Report.

The audit team was assembled based on their technical know-how, experience and qualification of each member in relation to the various dimensions assessed.

The audit activities were carried out in June 2024 at the offices and production plant located at Str. Ghiara-Sabbioni, 33a, 43012 Fontanellato (PR), involving the different corporate functions of the Organization to verify the reliability of the data collection and consolidation process.

LIMITATIONS

Economic and financial data contained in the Financial Statements 2023, included in the Sustainability Report, have not been audited by SGS.

CONCLUSIONS

Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the 2023 Sustainability Report of the Organization has not been prepared, in all material respects, in compliance with the 2021 GRI Standards.

Milan, July 11th 2024

SGS Italia S.p.A.

Marina Piloni
Business Assurance
Sales and Sustainability Manager

Nicolò Cristoni
Business Assurance
Team Leader

Lettre de certification des états financiers consolidés



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT IN ACCORDANCE
WITH ARTICLE 14 OF LEGISLATIVE DECREE NO. 39 OF
27 JANUARY 2010

FLO SPA

Independent auditor's report
in accordance with article 14 of Legislative Decree No. 39 of 27 January 2010

To the Shareholders of
Flo SpA

Report on the Audit of the Consolidated Financial Statements

Opinion

We have audited the consolidated financial statements of Flo SpA (hereinafter also the "Company") and its subsidiaries (hereinafter also the "Flo Group"), which comprise the balance sheet as of 31 December 2023, the income statement and statement of cash flows for the year then ended and related notes.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the financial position of the Flo Group as of 31 December 2023, and of the result of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with the Italian laws governing the criteria for their preparation.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISA Italia). Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements section of this report. We are independent of Flo SpA pursuant to the regulations and standards on ethics and independence applicable to audits of financial statements under Italian law. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of the Directors and the Board of Statutory Auditors for the Consolidated Financial Statements

The directors of Flo SpA are responsible for the preparation of consolidated financial statements that give a true and fair view in accordance with the Italian laws governing the criteria for their preparation and, in the terms prescribed by law, for such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

PricewaterhouseCoopers SpA

Sede legale: Milano 20145 Piazza Tre Torri 2. Tel. 02 77851. Fax 02 7785240. Capitale Sociale Euro 6.890.000,00 i.v. C.F. e P.IVA e Reg. Imprese Milano Monza Brianza Lodi 12979880135. Iscritta al n° 189644 del Registro dei Revisori Legali. - Altri Uffici: Ancona 60131 Via Sandro Totti 4 Tel. 071 2132311 - Bari 70122 Via Abate Gimara 72 Tel. 080 5640211 - Bergamo 24121 Largo Belotti 5 Tel. 035 220601 - Bologna 40124 Via Luigi Carlo Farini 12 Tel. 051 6686211 - Brescia 25121 Viale Duro d'Aosta 28 Tel. 030 3697501 - Catania 95129 Corso Italia 302 Tel. 095 7532311 - Firenze 50121 Viale Guicciardini 15 Tel. 055 2485811 - Genova 16121 Piazza Piccolotta 9 Tel. 010 29041 - Napoli 80121 Via dei Mille 16 Tel. 081 36181 - Padova 35138 Via Vicenza 4 Tel. 049 873481 - Palermo 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091 340737 - Parma 43121 Viale Tanassi 20/A Tel. 0521 275911 - Pescara 66127 Piazza Ettore Troilo 8 Tel. 085 4545711 - Roma 00154 Largo Pechetti 29 Tel. 06 570251 - Torino 10122 Corso Palestro 10 Tel. 011 556771 - Trento 38122 Viale della Costituzione 23 Tel. 0461 237004 - Treviso 31100 Viale Feltrina 90 Tel. 0422 666941 - Trieste 34125 Via Cesare Battisti 18 Tel. 040 3480781 - Udine 33100 Via Pasodelli 43 Tel. 0432 25789 - Varese 21100 Via Albani 43 Tel. 0332 285639 - Verona 37133 Via Francia 21/C Tel. 045 8463004 - Vicenza 36100 Piazza Fontebaldello 9 Tel. 0444 393311

www.pwc.com/it



The directors are responsible for assessing the Flo Group's ability to continue as a going concern and, in preparing the consolidated financial statements, for the appropriate application of the going concern basis of accounting, and for disclosing matters related to going concern. In preparing the consolidated financial statements, the directors use the going concern basis of accounting unless they either intend to liquidate Flo SpA or to cease operations, or have no realistic alternative but to do so. The board of statutory auditors is responsible for overseeing, in the terms prescribed by law, the Flo Group's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISA Italia) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the consolidated financial statements.

As part of our audit conducted in accordance with International Standards on Auditing (ISA Italia), we exercised professional judgement and maintained professional scepticism throughout the audit. Furthermore:

- We identified and assessed the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error; we designed and performed audit procedures responsive to those risks; we obtained audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- We obtained an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Flo Group's internal control;
- We evaluated the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the directors;
- We concluded on the appropriateness of the directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Flo Group's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Flo Group to cease to continue as a going concern;
- We evaluated the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

Lettre de certification des états financiers consolidés



- We obtained sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Flo Group to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion on the consolidated financial statements.

We communicated with those charged with governance, identified at an appropriate level as required by ISA Italia regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identified during our audit.

Report on Compliance with other Laws and Regulations

Opinion in accordance with Article 14, paragraph 2, letter e), of Legislative Decree No. 39/10

The directors of Flo SpA are responsible for preparing a report on operations of the Flo Group as of 31 December 2023, including its consistency with the relevant consolidated financial statements and its compliance with the law.

We have performed the procedures required under auditing standard (SA Italia) No. 720B in order to express an opinion on the consistency of the report on operations with the consolidated financial statements of the Flo Group as of 31 December 2023 and on its compliance with the law, as well as to issue a statement on material misstatements, if any.

In our opinion, the report on operations is consistent with the consolidated financial statements of Flo Group as of 31 December 2023 and is prepared in compliance with the law.

With reference to the statement referred to in article 14, paragraph 2, letter e), of Legislative Decree No. 39/10, issued on the basis of our knowledge and understanding of the Company and its environment obtained in the course of the audit, we have nothing to report.

Parma, 4 June 2024

PricewaterhouseCoopers SpA

Signed by

Nicola Madureri
(Partner)

This report has been translated into English from the Italian original solely for the convenience of international readers.

Tableau de corrélation

INDICATEUR GRI	PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
GRI 2 - INFORMATIONS GÉNÉRALES			
1. L'ORGANISATION ET SES PRATIQUES DE REPORTING			
2-1	Détails sur l'organisation	14	Le profil du Groupe
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	30	Note méthodologique
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	30	Note méthodologique
2-4	Reformulations d'informations	30	Note méthodologique
2-5	Assurance externe	118	Déclaration d'assurance indépendante
2. ACTIVITÉS ET TRAVAILLEURS			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	14	Le profil du Groupe
2-7	Employés	104	La responsabilité à l'égard des personnes
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	104	La responsabilité à l'égard des personnes
3. GOUVERNANCE			
2-9	Structure et composition de la gouvernance	48	La stratégie d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	52	La stratégie d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	48	La stratégie d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	48	La stratégie d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	48	La stratégie d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	48	La stratégie d'entreprise
2-15	Conflits d'intérêts	52	La stratégie d'entreprise
2-16	Communication des préoccupations majeures	52	La stratégie d'entreprise
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	52	La stratégie d'entreprise
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	52	La stratégie d'entreprise
2-19	Politique de rémunération	52	La stratégie d'entreprise
2-20	Processus de détermination de la rémunération	52	La stratégie d'entreprise

INDICATEUR GRI	PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle		Informations non disponibles En raison de l'extension du périmètre de reporting à toutes les sociétés du Groupe, les données seront disponibles dans la prochaine édition.

4. STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES			
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	6	Lettre aux parties prenantes
2-23	Engagements politiques	48	La stratégie d'entreprise
2-24	Intégration des engagements politiques	48	La stratégie d'entreprise
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	48	La stratégie d'entreprise
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	48	La stratégie d'entreprise
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	62	Le produit : qualité, sécurité et innovation
2-28	Adhésions à des associations	45	La valeur de l'engagement des parties prenantes
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES			
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	45	La valeur de l'engagement des parties prenantes
2-30	Négociations collectives	104	La responsabilité à l'égard des personnes

GRI 3 - THÈMES PERTINENTS			
2. ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES THÈMES PERTINENTS			
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	33	Analyse de matérialité
3-2	Liste des thèmes pertinents	38	Analyse de matérialité

THÈMES PERTINENTS DE FLO			
1. Renforcer une gouvernance capable de définir des stratégies et des objectifs à moyen et long terme...			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	48	La stratégie d'entreprise
GRI 201 Performance économique			
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	58	Une responsabilité économique tournée vers l'avenir
GRI 201-4	Aide financière publique	58	Une responsabilité économique tournée vers l'avenir
2. Éthique et intégrité des affaires, respect des droits de l'homme et inclusion			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	57	Éthique et intégrité des affaires
GRI 2-23	Engagements politiques	57	Éthique et intégrité des affaires

INDICATEUR GRI		PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	57	Éthique et intégrité des affaires	
GRI 205	Lutte contre la corruption			
GRI 205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	57	Éthique et intégrité des affaires	
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	57	Éthique et intégrité des affaires	
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	57	Éthique et intégrité des affaires	Pas de cas avéré sur la période examinée
GRI 206	Comportement anticoncurrentiel			
GRI 206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	57	Éthique et intégrité des affaires	
3.	Attention constante à la gestion des risques			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	56	La gestion des risques	
GRI 2-23	Engagements politiques	56	La gestion des risques	
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	56	La gestion des risques	
GRI 2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	56	La gestion des risques	
GRI 2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	56	La gestion des risques	
GRI 2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	56	La gestion des risques	
GRI 201	Performance économique			
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	58	Une responsabilité économique tournée vers l'avenir	
4.	Recherche et développement, innovation de processus et de produits, également dans l'optique de l'économie circulaire			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	62	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
NON GRI		62	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
5.	Modèle d'entreprise de plus en plus orienté vers des matières, des processus et une chaîne d'approvisionnement durables			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	48, 62	La stratégie d'entreprise - Le produit : qualité, sécurité et innovation	
GRI 301	Matières			
GRI 301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	74	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
GRI 301-2	Matières recyclées utilisées	74	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
GRI 204	Pratiques d'achats			
GRI 204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	61	La chaîne d'approvisionnement	
GRI 308	Évaluation environnementale des fournisseurs			
GRI 308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	61	La chaîne d'approvisionnement	

INDICATEUR GRI		PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
GRI 308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	61	La chaîne d'approvisionnement	
GRI 414	Évaluation sociale des fournisseurs			
GRI 414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	61	La chaîne d'approvisionnement	
GRI 414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	61	La chaîne d'approvisionnement	
6.	Sécurité alimentaire des produits pour la santé du consommateur			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	64	Un produit sûr pour le bien-être de la collectivité	
GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs			
GRI 416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	64	Un produit sûr pour le bien-être de la collectivité	
GRI 416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	64	Un produit sûr pour le bien-être de la collectivité	
GRI 417	Commercialisation et étiquetage			
GRI 417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	64	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
GRI 417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	64	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
GRI 417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	64	Le produit : qualité, sécurité et innovation	
7.	Satisfaction des clients et approche conseil			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	75	Approche conseil au développement du produit	
NON GRI		75	Approche conseil au développement du produit	
8.	Suivi et gestion de l'évolution des marchés pour réagir avec souplesse et rapidité			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	50	La stratégie d'entreprise- La Gouvernance	
NON GRI		50	La stratégie d'entreprise- La Gouvernance	
9.	Attention portée à la santé et à la sécurité des travailleurs			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403	Santé et sécurité au travail			
GRI 403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-3	Services de santé au travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	

INDICATEUR GRI		PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
GRI 403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-6	Promotion de la santé des travailleurs	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-9	Accidents du travail	112	La sécurité, une valeur à construire jour après jour	
GRI 403-10	Maladies professionnelles			Il n'y a pas eu de maladies professionnelles au cours de la période considérée
10.	Bon climat au sein de l'entreprise et bien-être des employés, avec une attention particulière portée sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	106	L'importance du capital humain	
GRI 401	Emploi			
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	106	L'importance du capital humain	
GRI 401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	106	L'importance du capital humain	
GRI 401-3	Congé parental	106	L'importance du capital humain	
11.	Valorisation des employés grâce à des processus de développement personnel			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	110	La formation, un outil d'intégration et d'épanouissement	
GRI 404	Formation et éducation			
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	110	La formation, un outil d'intégration et d'épanouissement	
GRI 404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	110	La formation, un outil d'intégration et d'épanouissement	
GRI 404-3	Pourcentage d'employés recevant périodiquement une évaluation de leur performance et de leur évolution de carrière	106	L'importance du capital humain	
12.	Suivi, évaluation et réduction des émissions de gaz nocifs pour le climat			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	88, 93	La gestion responsable des ressources naturelles, les émissions	
GRI 305	Émissions			
GRI 305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	93	Les émissions	

INDICATEUR GRI		PAGE	CHAPITRE OU PARAGRAPHE	NOTES / OMISSIONS
GRI 305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	93	Les émissions	
13.	Réduction des impacts environnementaux (consommation, déchets, eau, etc.)			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	88	La gestion responsable des ressources naturelles	
GRI 302	Énergie			
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	91	La consommation d'énergie	
GRI 303	Eau et effluents			
GRI 303-3	Prélèvement d'eau	97	Les ressources hydriques	
GRI 303-4	Rejet d'eau	97	Les ressources hydriques	
GRI 303-5	Consommation d'eau	97	Les ressources hydriques	
GRI 306	Déchets			
GRI 306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	100	Les déchets	
GRI 306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	100	Les déchets	
GRI 306-3	Déchets générés	100	Les déchets	
GRI 306-4	Déchets non destinés à l'élimination	100	Les déchets	
GRI 306-5	Déchets destinés à l'élimination	100	Les déchets	
14.	Attention portée à la communauté locale (employés, chaîne d'approvisionnement et activités sociales)			
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	115	Le territoire et la communauté locale	
GRI 204	Pratiques d'achats			
GRI 204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	61	La chaîne d'approvisionnement	
GRI 413	Communautés locales			
GRI 413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	115	Le territoire et la communauté locale	

Tableaux d'information du GRI

GRI 301

MATIÈRES

GRI 301-1 Matières utilisées par poids ou par volume

PARME	2023	2022	2021
	Kg	Kg	Kg
MATIÈRES PREMIÈRES	14 788 317	16 535 243	19 915 379
EMBALLAGE	9 594 220	1 529 237	1 529 483
MATIÈRES DE TRANSFORMATION ASSOCIÉES	-	-	-
RENOUVELABLES (sur le total des matières)	10 888 688	2 601 955	2 320 730
	45 %	14 %	11 %
NON RENOUVELABLES (sur le total des matières)	13 493 849	15 462 525	19 124 132
	55 %	86 %	89 %
MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES (sur le total des matières premières)	-	-	-
TOTAL	24 382 537	18 064 479	21 444 862
PS	9 726 480	11 220 424	14 602 823
PP	1 462 481	1 726 549	1 867 717
PET	299 120	331 952	150 753
ALUMINIUM	29 343	27 593	30 483
PP-EVOH-PP	1 673 102	1 931 240	2 229 451
PLA	585 088	1 292 155	1 030 999
PAP-PE	343 654	-	-
PAP-PLA	-	-	-
PAP	648 433	5 330	3 153
R-PET	-	-	-

VÉRONE	2023	2022	2021
	Kg	Kg	Kg
MATIÈRES PREMIÈRES	11 112 285	12 709 434	11 881 873
EMBALLAGE	3 204 595	3 546 483	3 329 949
MATIÈRES DE TRANSFORMATION ASSOCIÉES	-	-	-
RENOUVELABLES (sur le total des matières)	4 932 077	5 545 862	4 771 282
	34 %	34 %	31 %
NON RENOUVELABLES (sur le total des matières)	9 348 802	10 710 055	10 440 540
	66 %	66 %	69 %
MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES (sur le total des matières premières)	3 945	583	2 411
	0,005 %	0,005 %	0,020 %
TOTAL	14 316 879	16 255 917	15 211 822
PS	3 748 489	4 731 143	4 868 891
PP	4 582 744	5 218 732	4 729 909
PET	558 501	562 081	659 453
ALUMINIUM	-	-	-
PP-EVOH-PP	-	-	-
PLA	1 913 351	2 195 119	1 619 385
PAP-PE	-	-	-
PAP-PLA	-	-	-
PAP	-	-	-
R-PET	3 945	583	2 411

CATANE	2023	2022	2021
	Kg	Kg	Kg
MATIÈRES PREMIÈRES	3 516 106	3 908 288	4 719 576
EMBALLAGE	1 022 217	1 005 874	1 065 450
MATIÈRES DE TRANSFORMATION ASSOCIÉES	-	-	-
RENOUVELABLES (sur le total des matières)	2 071 534	2 043 206	2 256 208
	46 %	42 %	39 %
NON RENOUVELABLES (sur le total des matières)	2 466 788	2 870 956	3 528 818
	54 %	58 %	61 %
MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES (sur le total des matières premières)	-	-	-
	-	-	-
TOTAL	4 538 323	4 914 162	5 785 026
PS	-	789 999	2 351 975
PP	2 391 239	2 018 341	1 101 556
PET	-	-	-
ALUMINIUM	-	-	-
PP-EVOH-PP	-	-	-
PLA	-	-	801
PAP-PE	895 025	710 976	990 215
PAP-PLA	221 392	382 899	265 182
PAP	-	-	-
R-PET	-	-	-

RUITZ	2023	2022	2021
	Kg	Kg	Kg
MATIÈRES PREMIÈRES	6 386 412	7 605 675	6 300 835
EMBALLAGE	719 232	1 039 032	530 958
MATIÈRES DE TRANSFORMATION ASSOCIÉES	-	-	-
RENOUVELABLES (sur le total des matières)	6 995 736	8 486 710	6 043 455
	98 %	98 %	88 %
NON RENOUVELABLES (sur le total des matières)	109 908	157 997	788 338
	2 %	2 %	12 %
MATIÈRE RECYCLÉE	1 546 406	1 368 071	1 254 499
TOTAL	7 105 644	8 644 707	6 831 793
PS	-	-	668 260
PP	-	-	-
PET	-	-	-
ALUMINIUM	-	-	-
PP-EVOH-PP	-	-	-
PLA	-	-	-
PAP-PE	4 478 091	6 221 050	4 363 339
PAP-PLA	345 513	321 335	374 227
PAP	-	-	-
R-PET	-	-	-
PAP-PMMA - CUPBOARD DIS-PERSION COATED	-	-	-
PAPIER TISSU	1 546 406	1 368 071	1 254 499

WREXHAM	2023	2022	2021
	Kg	Kg	Kg
MATIÈRES PREMIÈRES	13 055 339	13 418 435	12 168 650
EMBALLAGE	1 874 242	2 023 088	1 924 429
MATIÈRES DE TRANSFORMA- TION ASSOCIÉES	-	-	-
RENOUVELABLES (sur le total des matières)	14 831 582	15 291 488	13 945 843
	99 %	99 %	99 %
NON RENOUVELABLES (sur le total des matières)	97 999	150 035	147 236
	1 %	1 %	1 %
MATIÈRE RECYCLÉE	5 175 000	5 231 000	4 601 000
TOTAL	14 929 581	15 441 523	14 093 079
PS	-	-	-
PP	-	-	-
PET	-	-	-
ALUMINIUM	-	-	-
PP-EVOH-PP	-	-	-
PLA	-	-	-
PAP-PE	5 059 000	5 488 000	4 999 000
PAP-PLA	14 000	19 000	117 000
PAP	770 000	711 000	761 000
R-PET	-	-	-
PAP-PMMA - CUPBOARD DIS- PERSION COATED	1 995 000	1 920 000	1 642 000
PAPIER TISSU	5 175 000	5 231 000	4 601 000

GRI 301-2 Matières recyclées utilisées

PARME - Aucune matière recyclée n’a été utilisée à l’usine de Parme au cours de la période de référence

VÉRONE	2023	2022	2021
	%	%	%
POURCENTAGE DE MATIÈRES RECYCLÉES UTILISÉES	0,028 %	0,004 %	0,016 %

CATANE - Aucune matière recyclée n’a été utilisée à l’usine de Catane au cours de la période de référence

RUITZ - Aucune matière recyclée n’a été utilisée à l’usine de Ruitz au cours de la période de référence

WREXHAM	2023	2022	2021
	%	%	%
POURCENTAGE DE MATIÈRES RECYCLÉES UTILISÉES	45,768 %	45,167 %	44,405 %
POURCENTAGE DE MATIÈRES RECYCLÉES UTILISÉES À L'EXCLUSION DE L'EMBALLAGE	33,976 %	35,721 %	38,808 %

GRI 301-3 Produits valorisés et leurs matériaux d’emballage

PARME - Non applicable

VÉRONE - Non applicable

CATANE - Non applicable

RUITZ - Non applicable

WREXHAM	2023	2022	2021
	%	%	%
POURCENTAGE DE PRODUITS USAGÉS VALORISÉS	5,1 %	4,5 %	2,8 %
POURCENTAGE DE BOÎTES VALORISÉES	1,9 %	1,7 %	1,1 %
POURCENTAGE DE PALETTES VALORISÉES	3,2 %	2,8 %	1,8 %

GRI 302 ÉNERGIE

GRI 302-1 Consommation énergétique au sein de l’organisation

PARME	2023		2022		2021	
ÉLECTRICITÉ	kWh	GJ	kWh	GJ	kWh	GJ
CONSOMMÉE	14 743 204	53 076	15 948 848	57 416	16 553 245	59 592
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
ACHETÉE	3 562 992	12 827	4 613 745	16 609	4 892 914	17 614
dont renouvelable avec garantie d’origine	-	-	-	-	-	-
AUTOPRODUITE	11 180 212	40 249	11 335 103	40 806	11 660 331	41 977
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
VENDUE	72 005	259	77 627	279	23 042	83
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
TOTAL ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	14 671 209	52 816	15 871 221	57 136	16 530 203	59 509
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-

PARME		2023		2022		2021	
AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	UdM	UdM	GJ	UdM	GJ	UdM	GJ
MÉTHANE (pour le processus de production et le chauffage)	Sm³	27 315	989	26 933	975	34 569	1251
MÉTHANE (pour cogénérateur)	Sm³	2 820 176	102 062	2 769 821	100 240	2 774 374	100 404
TOTAL GJ combustibles non renouvelables pour processus et chauffage	GJ	-	103 051	-	101 214	-	101 665

VÉRONE	2023		2022		2021	
ÉLECTRICITÉ	kWh	GJ	kWh	GJ	kWh	GJ
CONSOMMÉE	20 217 961	72 785	21 809 816	78 515	22 085 122	79 506
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
ACHETÉE	20 217 961	72 785	21 809 816	78 515	22 085 122	79 506
dont renouvelable avec garantie d'origine	-	-	-	-	-	-
AUTOPRODUITE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
VENDUE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
TOTAL ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	20 217 961	72 785	21 809 816	78 515	22 085 122	79 506
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-

VÉRONE		2023		2022		2021	
AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	UdM	UdM	GJ	UdM	GJ	UdM	GJ
MÉTHANE (pour le processus de production et le chauffage)	Sm³	111 974	4 052	111 205	4 025	160 077	5 793
TOTAL GJ combustibles non renouvelables pour processus et chauffage	GJ	-	4 052	-	4 025	-	5 793

CATANE	2023		2022		2021	
ÉLECTRICITÉ	kWh	GJ	kWh	GJ	kWh	GJ
CONSOMMÉE	6 018 139	21 665	6 681 944	24 055	7 336 851	26 413
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
ACHETÉE	6 018 139	21 665	6 681 944	24 055	7 336 851	26 413
dont renouvelable avec garantie d'origine	-	-	-	-	-	-
AUTOPRODUITE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
VENDUE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
TOTAL ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	6 018 139	21 665	6 681 944	24 055	7 336 851	26 413
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-

CATANE - AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE – Aucune autre source d'énergie n'est utilisée à l'usine de Catane

RUITZ	2023		2022		2021	
ÉLECTRICITÉ	kWh	GJ	kWh	GJ	kWh	GJ
CONSOMMÉE	4 376 096	15 754	5 043 848	18 158	5 814 277	20 931
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
ACHETÉE	4 376 096	15 754	5 043 848	18 158	5 814 277	20 931
dont renouvelable avec garantie d'origine	-	-	-	-	-	-
AUTOPRODUITE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
VENDUE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
TOTAL ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	4 376 096	15 754	5 043 848	18 158	5 814 277	20 931
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-

RUITZ		2023		2022		2021	
AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	UdM	UdM	GJ	UdM	GJ	UdM	GJ
MÉTHANE (pour le processus de production et le chauffage)	Sm³	15 113	547	27 351	990	46 648	1 688
GPL	Kg	3 003	138	2 730	125	2 509	115
TOTAL GJ combustibles non renouvelables pour processus et chauffage	GJ	-	685	-	1 115	-	1 803

WREXHAM	2023		2022		2021	
ÉLECTRICITÉ	kWh	GJ	kWh	GJ	kWh	GJ
CONSOMMÉE	10 295 258	37 063	10 363 657	37 309	9 088 831	32 720
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
ACHETÉE	10 295 258	37 063	10 363 657	37 309	9 088 831	32 720
dont renouvelable avec garantie d'origine	-	-	-	-	-	-
AUTOPRODUITE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
VENDUE	-	-	-	-	-	-
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-
TOTAL ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	10 295 258	37 063	10 363 657	37 309	9 088 831	32 720
dont renouvelable	-	-	-	-	-	-

WREXHAM		2023		2022		2021	
AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE	UdM	UdM	GJ	UdM	GJ	UdM	GJ
MÉTHANE (pour le processus de production et le chauffage)	Sm³	98 281	3 557	92 691	3 354	97 854	3 541
TOTAL GJ combustibles non renouvelables pour processus et chauffage	GJ	-	3 557	-	3 354	-	3 541

GRI 303 EAU ET EFFLUENTS

GRI 303-3 Prélèvement d'eau

PARME	2023	2022	2021
PRÉLÈVEMENT D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	56 374	42 967	34 382
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	-	-	-
EAU DE TIERS (AQUEDUC)	1 403	2 082	2 435
TOTAL	57 777	45 049	36 817
EAU POTABLE	1 403	2 082	2 435
AUTRE EAU	56 374	42 967	24 382

VÉRONE	2023	2022	2021
PRÉLÈVEMENT D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	27 900	27 000	29 895
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	338	256	304
EAU DE TIERS (AQUEDUC)	14 119	15 976	13 103
TOTAL	42 357	43 232	43 302
EAU POTABLE	14 119	15 976	13 103
AUTRE EAU	28 238	27 256	30 199

CATANE	2023	2022	2021
PRÉLÈVEMENT D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	-	-	-
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	-	-	-
EAU DE TIERS (AQUEDUC)	3 191	2 223	2 060
TOTAL	3 191	2 223	2 060
EAU POTABLE	3 191	2 223	2 060
AUTRE EAU	-	-	-

RUITZ	2023	2022	2021
PRÉLÈVEMENT D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	-	-	-
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	-	-	-
EAU DE TIERS (AQUEDUC)	2 463	2 284	1 694
TOTAL	2 463	2 284	1 694
EAU POTABLE	2 463	2 284	1 694
AUTRE EAU	-	-	-

WREXHAM	2023	2022	2021
PRÉLÈVEMENT D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	-	-	-
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	162	162	122
EAU DE TIERS (AQUEDUC)	5 106	5 219	4 137
TOTAL	5 106	5 219	4 137
EAU POTABLE	5 106	5 219	4 137
AUTRE EAU	-	-	-

GRI 303-4 Rejet d'eau

PARME - Installation de compteurs sur les canalisations d'évacuation d'eau en octobre 2023. En 2024, des relevés mensuels seront effectués. En 2024, des données complètes sur les rejets seront disponibles.

VÉRONE	2023	2022	2021
REJET D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	5 758	7 772	5 855
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	-	-	-
EAU DE TIERS	25 000	21 264	23 428
TOTAL	30 758	29 036	29 283
EAU POTABLE	-	-	-
AUTRE EAU	30 758	29 036	29 283

CATANE	2023	2022	2021
REJET D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	3 191	2 223	2 060
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	-	-	-
EAU DE TIERS	-	-	-
TOTAL	3 191	2 223	2 060
EAU POTABLE	-	-	-
AUTRE EAU	3 191	2 223	2 060

RUITZ - Non disponible

WREXHAM	2023	2022	2021
REJET D'EAU	m³	m³	m³
EAUX DE SURFACE	-	-	-
NAPPES SOUTERRAINES	-	-	-
EAU DE MER	-	-	-
EAU PRODUITE	162	162	122
EAU DE TIERS	2 813	3 638	2 749
TOTAL	2 975	3 800	2 871
EAU POTABLE	-	-	-
AUTRE EAU	-	-	-

GRI 305

ÉMISSIONS

GRI 305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)

PARME	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ² - MÉTHANE POUR CHAUFFAGE	56	55	71
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ² - MÉTHANE POUR COGÉNÉRATEUR	5 753	5 650	5 660
TOTAL	5 809	5 705	5 730

VÉRONE	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ²	228	227	327

CATANE - À l'usine de Catane, il n'y a pas de consommation directe de combustible, seule l'électricité est utilisée.
Les pertes éventuelles d'autres gaz à effet de serre ne sont pas signalées pour la période de référence.

RUITZ	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ² - MÉTHANE POUR CHAUFFAGE	31	56	95
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ² - GPL	9	8	7
TOTAL	40	64	103

WREXHAM	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
ÉMISSIONS DIRECTES DE CO ² - MÉTHANE POUR CHAUFFAGE	200	189	200
TOTAL	200	189	200

GRI 305-2 Émissions indirectes de GES dues à la consommation d'énergie (Champ d'application 2)

PARME	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
SUR LA BASE DE LA LOCALISATION	1 120	1 451	1 538
SUR LA BASE DU MARCHÉ	1 629	2 109	2 237

VÉRONE	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
SUR LA BASE DE LA LOCALISATION	6 356	6 857	6 943
SUR LA BASE DU MARCHÉ	9 243	9 970	10 096

CATANE	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
SUR LA BASE DE LA LOCALISATION	1 892	2 101	2 307
SUR LA BASE DU MARCHÉ	2 751	3 055	3 354

RUITZ	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
SUR LA BASE DE LA LOCALISATION	234	270	311
SUR LA BASE DU MARCHÉ	547	630	727

WREXHAM	2023	2022	2021
	t CO ₂	t CO ₂	t CO ₂
SUR LA BASE DE LA LOCALISATION	2 268	2 283	2 002
SUR LA BASE DU MARCHÉ	3 759	3 784	3 319

GRI 306 DÉCHETS

GRI 306-3 Déchets générés

PARME	2023			2022			2021		
Composition des déchets	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination
	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Pas dangereux	582	535	47	425	406	18	492	451	41
Dangereux	4	4	-	2	2	-	5	5	-
Déchets totaux	586	539	47	427	409	18	497	456	41
Déchets généraux (emballages mélangés, papier, fer)	499	452	47	373	355	18	417	376	41
Déchets spécifiques (produits non conformes, rebuts de production)	87	87	-	54	54	-	80	80	-
Déchets totaux	586	539	47	427	409	18	497	456	41

VÉRONE	2023			2022			2021		
Composition des déchets	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination
	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Pas dangereux	293	272	21	337	306	30	290	271	19
Dangereux	23	2	20	6	5	1	4	3	1
Déchets totaux	315	274	41	343	311	31	294	274	20
Déchets généraux (emballages mélangés, papier, fer)	263	222	42	280	249	32	239	219	20
Déchets spécifiques (produits non conformes, rebuts de production)	52	52	-	63	63	-	55	55	-
Déchets totaux	315	274	42	343	311	32	294	274	20

CATANE	2023			2022			2021		
Composition des déchets	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination
	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Pas dangereux	277	277	-	270	269	1	451	437	14
Dangereux	133	107	26	156	106	50	131	72	59
Déchets totaux	410	384	26	426	375	51	582	509	73
Déchets généraux (emballages mélangés, papier, fer)	187	160	26	204	153	51	247	174	73
Déchets spécifiques (produits non conformes, rebuts de production)	224	224	-	222	222	-	335	335	-
Déchets totaux	410	384	26	426	375	51	582	509	73

RUITZ	2023			2022			2021		
Composition des déchets	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination
	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Pas dangereux	47	-	47	55	-	55	51	-	51
Dangereux	5	5	-	2	2	1	4	3	1
Déchets totaux	52	5	47	58	2	56	55	3	52
Déchets généraux (emballages mélangés, papier, fer)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets spécifiques (produits non conformes, rebuts de production)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets totaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-

WREXHAM	2023			2022			2021		
Composition des déchets	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination	Déchets produits	Valorisation	Élimination
	t	t	t	t	t	t	t	t	t
Pas dangereux	2 315	2 315	-	2 589	2 589	-	2 326	2 326	-
Dangereux	33	33	-	29	29	-	28	28	-
Déchets totaux	2 348	2 348	-	2 618	2 618	-	2 354	2 354	-
Déchets généraux (emballages mélangés, papier, fer)	3	3	-	3	3	-	3	3	-
Déchets spécifiques (produits non conformes, rebuts de production)	2 348	2 348	-	2 618	2 618	-	2 354	2 351	-
Déchets totaux	2 351	2 351	-	2 621	2 621	-	2 357	2 354	-

GRI 306-4 Déchets non destinés à l'élimination

PARME		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	4	4	-	2	2	-	5	5
	Total	-	4	4	-	2	2	-	5	5
DÉCHETS NON DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	535	535	-	406	406	-	451	451
	Total	-	535	535	-	406	406	-	451	451

VÉRONE		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	2	2	-	5	5	-	3	3
	Total	-	2	2	-	5	5	-	3	3
DÉCHETS NON DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	7	7	-	3	3	-	78	78
	Autres opérations de valorisation	-	214	214	-	304	304	-	193	193
	Total	-	220	220	-	306	306	-	271	271

CATANE		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	107	107	-	106	106	-	72	72
	Total	-	107	107	-	106	106	-	72	72
DÉCHETS NON DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	277	277	-	269	269	-	437	437
	Total	-	277	277	-	269	269	-	437	437

RUITZ		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	Autres opérations de valorisation	-	5	5	-	2	2	-	2	2
	Total	-	5	5	-	2	2	-	3	3
DÉCHETS NON DANGEREUX	Préparation à la réutilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations de valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

WREXHAM - Non disponible

GRI 306-4 Déchets destinés à l'élimination

PARME		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉCHETS NON DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	47	47	-	18	18	-	41	41
	Total	-	47	47	-	18	18	-	41	41

VÉRONE		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	20	20	-	1	1	-	1	1
	Total	-	20	20	-	1	1	-	1	1
DÉCHETS NON DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	21	21	-	31	31	-	19	19
	Total	-	21	21	-	31	31	-	19	19

CATANE		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	26	26	-	50	50	-	59	59
	Total	-	26	26	-	50	50	-	59	59
DÉCHETS NON DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	-	-	-	1	1	-	14	14
	Total	-	-	-	-	1	1	-	14	14

RUITZ		2023			2022			2021		
		Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total	Sur place	Auprès de site extérieur	Total
		t	t	t	t	t	t	t	t	t
DÉCHETS DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	1	1	-	1	1
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	1	1	-	1	1
DÉCHETS NON DANGEREUX	Incinération (avec récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Incinération (sans récupération d'énergie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en décharge	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres opérations d'élimination	-	47	-	-	553	553	-	51	51
	Total	-	47	-	-	553	553	-	51	51

WREXHAM - Non disponible

GRI 401

EMPLOI

GRI 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

PARME		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
RECRUTEMENTS	TOTAL	2	5	2	-	3	-	-	7	-	2	1	1	-	2	3	1	1	1
	CDI	2	2	2	-	3	-	-	5	-	1	1	1	-	2	3	-	1	1
	CDD	-	3	-	1	-	-	-	2	-	1	-	-	2	-	-	1	-	-
	SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRATS DE TRAVAIL RÉSILIÉS	TOTAL	-	9	5	1	4	1	2	7	3	-	1	2	3	4	3	2	4	3
	AU TERME	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
	LICENC.	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	DÉMIS.	-	7	3	1	4	-	2	6	2	-	1	1	2	4	2	2	4	1
	RETR. + DÉCÈS	-	-	2	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	2

PARME		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
CDI		5	52	71	5	40	40	4	65	67	8	41	37	8	69	66	6	45	34
CDD		-	3	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-
SAISONNIERS		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLEIN TEMPS		5	55	70	5	40	34	4	66	66	9	41	31	8	69	65	7	44	31
TEMPS PARTIEL		-	-	1	-	-	6	-	-	1	-	-	6	-	-	1	-	1	3

CDI : Contrat à durée indéterminée

CDD : Contrat à durée indéterminée

LICENC. : Licenciements

Démis. Démissions

RETR : Retraites

1. TAUX DE ROTATION GLOBAL = (NOMBRE D'ENTRÉES DANS L'ANNÉE + NOMBRE DE SORTIES DANS L'ANNÉE) / EFFECTIF ANNUEL MOYEN)*100

PARME	2023			2022			2021		
	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT
NB ENTRÉS DANS L'ANNÉE	9	3	12	7	4	11	5	3	8
NB SORTIS DANS L'ANNÉE	14	16	20	12	3	15	10	9	19
EFFECTIF MOYEN ANNUEL COMME MOYENNE DES EFFECTIFS À LA FIN DE CHAQUE MOIS	132	86	218	139	86	226	145	89	134
TAUX DE ROTATION GLOBAL	17 %	10 %	15 %	14 %	8 %	12 %	10 %	13 %	12 %

VÉRONE		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
RECRUTEMENTS	TOTAL	1	4	4	2	2	1	4	2	5	2	7	3	6	4	3	2	5	4
	CDI	-	4	1	1	2	-	-	-	-	-	2	-	2	3	1	-	-	-
	CDD	-	-	-	1	-	1	2	1	1	2	1	1	4	1	1	2	1	1
	SAISONNIERS	1	-	3	-	-	-	2	1	4	-	4	2	-	-	1	-	3	3
CONTRATS DE TRAVAIL RÉSILIÉS	TOTAL	1	8	12	1	5	2	5	4	9	2	6	4	5	5	8	4	6	7
	AU TERME	1	-	3	-	-	-	4	-	4	2	5	2	3	1	1	2	5	5
	LICENC.	-	2	3	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
	DÉMIS.	-	6	1	1	5	-	1	3	2	-	1	-	2	4	2	2	1	-
	RETR. + DÉCÈS	-	-	5	-	-	1	-	-	3	-	-	2	-	-	4	-	-	2

VÉRONE	2023						2022						2021					
PERSONNEL	HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
CDI	1	44	87	3	22	17	3	51	90	3	24	17	6	52	90	4	25	15
CDD	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLEIN TEMPS	1	43	86	3	17	16	3	51	90	3	21	15	7	51	90	4	20	13
TEMPS PARTIEL	-	1	1	-	5	2	-	1	-	-	4	2	-	1	-	-	5	2

1. TAUX DE ROTATION GLOBAL = (NOMBRE D'ENTRÉES DANS L'ANNÉE + NOMBRE DE SORTIES DANS L'ANNÉE) / EFFECTIF ANNUEL MOYEN)*100

VÉRONE	2023			2022			2021		
	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT
NB ENTRÉS DANS L'ANNÉE	9	5	14	11	12	23	13	11	24
NB SORTIS DANS L'ANNÉE	21	8	29	18	12	30	18	17	35
EFFECTIF MOYEN ANNUEL COMME MOYENNE DES EFFECTIFS À LA FIN DE CHAQUE MOIS	139	40	179	150	46	196	155	49	204
TAUX DE ROTATION GLOBAL	22 %	32 %	24 %	19 %	52 %	27 %	20 %	57 %	29 %

CATANE	2023						2022						2021					
PERSONNEL	HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
RECRUTEMENTS	TOTAL			-	1	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	1	-	-
	CDI			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CDD			-	1	-	1	-	-	-	2	1	-	-	-	1	-	-
	SAISONNIERS			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRATS DE TRAVAIL RÉSILIÉS	TOTAL			-	1	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	AU TERME			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	LICENC.			-	1	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	DÉMIS.			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	RETR. + DÉCÈS			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CATANE	2023						2022						2021					
PERSONNEL	HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
CDI	1	12	24	-	1	2	-	12	23	-	-	3	-	14	22	-	-	3
CDD	-	1	-	-	-	-	1	2	1	-	1	-	1	-	-	-	1	-
SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLEIN TEMPS	1	13	24	-	1	2	1	14	24	-	1	3	1	14	22	-	1	3
TEMPS PARTIEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

1. TAUX DE ROTATION GLOBAL = (NOMBRE D'ENTRÉES DANS L'ANNÉE + NOMBRE DE SORTIES DANS L'ANNÉE) / EFFECTIF ANNUEL MOYEN)*100

CATANE	2023			2022			2021		
	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT
NB ENTRÉS DANS L'ANNÉE	1	-	1	3	-	3	1	1	2
NB SORTIS DANS L'ANNÉE	2	1	3	-	-	-	-	-	-
EFFECTIF MOYEN ANNUEL COMME MOYENNE DES EFFECTIFS À LA FIN DE CHAQUE MOIS	39	3	42	40	4	44	37	3	40
TAUX DE ROTATION GLOBAL	8 %	32 %	10 %	8 %	0 %	7 %	3 %	30 %	5 %

RUITZ		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
RECRUTEMENTS	TOTAL	4	11	1	2	6	-	9	5	1	2	4	-	3	4	-	-	-	-
	CDI	4	8	1	2	4	-	8	5	1	2	4	-	3	4	-	-	-	-
	CDD	-	3	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRATS DE TRAVAIL RÉSILIÉS	TOTAL	4	10	1	3	-	-	2	6	2	2	-	-	-	4	1	1	3	-
	AU TERME	2	4	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	LICENC.	1	3	-	1	-	-	-	3	1	-	-	-	-	-	1	1	3	-
	DÉMIS.	1	3	-	2	-	-	1	3	-	2	-	-	-	4	-	-	-	-
	RETR. + DÉCÈS	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RUITZ	2023						2022						2021					
PERSONNEL	HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
CDI	13	36	16	7	15	1	12	39	14	5	11	1	4	41	14	4	7	1
CDD	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLEIN TEMPS	13	37	16	7	17	-	10	33	14	5	11	-	4	41	12	4	7	-
TEMPS PARTIEL	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

1. TAUX DE ROTATION GLOBAL = (NOMBRE D'ENTRÉES DANS L'ANNÉE + NOMBRE DE SORTIES DANS L'ANNÉE) / EFFECTIF ANNUEL MOYEN)*100

RUITZ		2023			2022			2021		
		HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT
NB ENTRÉS DANS L'ANNÉE		16	8	24	16	2	18	7	-	7
NB SORTIS DANS L'ANNÉE		15	3	18	10	2	12	6	3	9
EFFECTIF MOYEN ANNUEL COMME MOYENNE DES EFFECTIFS À LA FIN DE CHAQUE MOIS		65	22	87	65	20	226	59	18	77
TAUX DE ROTATION GLOBAL		48 %	50 %	48 %	40 %	20 %	13 %	22 %	17 %	21 %

WREXHAM		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
RECRUTEMENTS	TOTAL	3	6	8	2	6	5	17	18	6	5	6	4	17	19	5	9	12	9
	CDI	3	6	8	2	6	5	16	18	6	4	6	4	17	19	5	9	12	9
	CDD	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	SAISONNIERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRATS DE TRAVAIL RÉSILIÉS	TOTAL	7	5	11	1	2	4	9	13	14	4	10	8	11	17	8	4	5	2
	AU TERME	4	1	1	-	-	-	4	5	2	1	1	1	2	1	1	-	-	-
	LICENC.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	DÉMIS.	3	4	10	1	2	4	5	8	12	3	9	7	9	16	7	4	5	2
	RETR. + DÉCÈS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

WREXHAM		2023						2022						2021					
PERSONNEL		HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES		
		< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50	< 30	30 - 50	> 50
CDI		10	61	52	7	27	15	19	54	55	5	22	14	13	48	63	7	24	19
CDD		-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
SAISONNIERS		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLEIN TEMPS		10	60	52	7	25	15	20	54	55	6	20	14	13	48	63	7	22	19
TEMPS PARTIEL		-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-

1. TAUX DE ROTATION GLOBAL = (NOMBRE D'ENTRÉES DANS L'ANNÉE + NOMBRE DE SORTIES DANS L'ANNÉE) / EFFECTIF ANNUEL MOYEN)*100

WREXHAM		2023			2022			2021		
		HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT	HOMMES	FEMMES	TOT
NB ENTRÉS DANS L'ANNÉE		17	3	30	41	15	56	45	30	75
NB SORTIS DANS L'ANNÉE		23	7	30	36	22	58	36	11	47
EFFECTIF MOYEN ANNUEL COMME MOYENNE DES EFFECTIFS À LA FIN DE CHAQUE MOIS		129	48	177	130	41	171	113	33	146
TAUX DE ROTATION GLOBAL		31 %	42 %	34 %	59 %	90 %	67 %	72 %	124 %	84 %

GRI 401-3 Congé parental

PARME		2023			2022			2021		
		FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT

AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, LES SALARIÉS QUI :

ONT EU DROIT À UN CONGÉ PARENTAL	20	56	76	20	51	71	22	56	78
ONT PROFITÉ DU CONGÉ PARENTAL	10	4	14	5	3	8	7	4	11
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL	9	4	13	4	3	7	6	4	10
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL, TOUJOURS EMPLOYÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT LEUR RETOUR	8	4	12	4	3	7	6	4	10

PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ PARENTAL

TAUX DE RETOUR AU TRAVAIL	90 %	100 %	93 %	80 %	100 %	88 %	86 %	100 %	91 %
TAUX DE FIDÉLISATION DANS L'ENTREPRISE	89 %	100 %	92 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

VÉRONE	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, LES SALARIÉS QUI :									
ONT EU DROIT À UN CONGÉ PARENTAL	3	2	5	3	2	5	7	3	10
ONT PROFITÉ DU CONGÉ PARENTAL	3	2	5	3	2	5	7	3	10
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL	3	2	5	3	2	5	7	3	10
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL, TOUJOURS EMPLOYÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT LEUR RETOUR	3	2	5	3	2	5	6	2	8
PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ PARENTAL									
TAUX DE RETOUR AU TRAVAIL	100 %	100 %	2	100 %	100 %	2	86 %	67 %	2
TAUX DE FIDÉLISATION DANS L'ENTREPRISE	100 %	100 %	2	100 %	100 %	2	86 %	67 %	2

CATANE	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, LES SALARIÉS QUI :									
ONT EU DROIT À UN CONGÉ PARENTAL	-	2	2	-	-	-	-	-	-
ONT PROFITÉ DU CONGÉ PARENTAL	-	2	2	-	-	-	-	-	-
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL	-	2	2	-	-	-	-	-	-
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL, TOUJOURS EMPLOYÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT LEUR RETOUR	-	2	2	-	-	-	-	-	-
PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ PARENTAL									
TAUX DE RETOUR AU TRAVAIL	-	100 %	100 %	-	-	-	-	-	-
TAUX DE FIDÉLISATION DANS L'ENTREPRISE	-	100 %	100 %	-	-	-	-	-	-

RUITZ	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT

AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, LES SALARIÉS QUI :

ONT EU DROIT À UN CONGÉ PARENTAL	3	1	4	3	1	4	1	3	4
ONT PROFITÉ DU CONGÉ PARENTAL	3	1	4	3	1	4	1	3	4
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL	2	1	3	2	1	3	1	3	4
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL, TOUJOURS EMPLOYÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT LEUR RETOUR	2	1	3	2	1	3	1	3	4

PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ PARENTAL

TAUX DE RETOUR AU TRAVAIL	67 %	100 %	75 %	67 %	100 %	75 %	100 %	100 %	100 %
TAUX DE FIDÉLISATION DANS L'ENTREPRISE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

WREXHAM	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT

AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, LES SALARIÉS QUI :

ONT EU DROIT À UN CONGÉ PARENTAL	1	2	3	-	2	2	1	-	1
ONT PROFITÉ DU CONGÉ PARENTAL	1	2	3	-	2	2	1	-	1
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL	1	2	3	-	2	2	-	-	-
SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ PARENTAL, TOUJOURS EMPLOYÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT LEUR RETOUR	1	2	3	-	2	2	-	-	-

PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ PARENTAL

TAUX DE RETOUR AU TRAVAIL	100 %	100 %	100 %	-	100 %	100 %	100 %	-	0 %
TAUX DE FIDÉLISATION DANS L'ENTREPRISE	100 %	100 %	100 %	-	100 %	100 %	-	-	-

GRI 403

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

GRI 403-9 Accidents au travail

PARME	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES - EMPLOYÉS	363 457	335 317	353 548
NOMBRE D'ACCIDENTS	7	14	7
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	1	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	3,85	8,35	3,96
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	0,6	-
JOURS PERDUS	52	373	133
QUASI-ACCIDENTS	-	3	1

PARME	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION	346 956	328 507	352 680
NOMBRE D'ACCIDENTS	-	-	-
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	-	-	-
QUASI-ACCIDENTS	-	-	-

* Calcul de l'indicateur de l'indice de fréquence = (accidents / heures travaillées) * 200 000

VÉRONE	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES - EMPLOYÉS	333 710	299 712	318 862
NOMBRE D'ACCIDENTS	3	1	5
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	1
INDICE DE FRÉQUENCE*	1,80	0,67	3,14
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	98	10	80
QUASI-ACCIDENTS	7	67	58

VÉRONE	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION	12 542	8 385	2 900
NOMBRE D'ACCIDENTS	-	-	-
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	-	-	-
QUASI-ACCIDENTS	-	-	-

CATANE	2023	2022	2021
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES - EMPLOYÉS	66 104	67 220	66 357
NOMBRE D'ACCIDENTS	-	1	-
NOMBRE D'ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	-	2,98	-
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	-	229	-
QUASI-ACCIDENTS	3	3	4

CATANE	2023	2022	2021
NOMBRE D’HEURES TRAVAILLÉES - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION	27 279	33 927	39 086
NOMBRE D’ACCIDENTS	1	1	2
NOMBRE D’ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	7,33	5,89	10,23
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	10	40	176
QUASI-ACCIDENTS	-	-	-

RUITZ	2023	2022	2021
NOMBRE D’HEURES TRAVAILLÉES - EMPLOYÉS	134 756	121 460	113 324
NOMBRE D’ACCIDENTS	5	13	15
NOMBRE D’ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	7,42	21,41	26,47
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	81	1136	1112
QUASI-ACCIDENTS	32	50	49

RUITZ	2023	2022	2021
NOMBRE D’HEURES TRAVAILLÉES - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION	94 713	84 830	67 122
NOMBRE D’ACCIDENTS	1	8	4
NOMBRE D’ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	1,48	13,17	7,06
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS	53	121	64
QUASI-ACCIDENTS	13	17	50

WREXHAM	2023	2022	2021
NOMBRE D’HEURES TRAVAILLÉES - EMPLOYÉS	370 000	370 000	185 000
NOMBRE D’ACCIDENTS	30	14	13
NOMBRE D’ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	1	1	1
INDICE DE FRÉQUENCE*	16,22	7,57	14,05
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	1	0,45	1,08
JOURS PERDUS**	377 HEURES	285 HEURES	131 HEURES
QUASI-ACCIDENTS	-	-	-

WREXHAM	2023	2022	2021
NOMBRE D’HEURES TRAVAILLÉES - TRAVAILLEURS MIS À DISPOSITION	9 699	1 281	-
NOMBRE D’ACCIDENTS	-	-	-
NOMBRE D’ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE*	-	-	-
INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AYANT EU DES CONSÉQUENCES GRAVES	-	-	-
JOURS PERDUS**	-	-	-
QUASI-ACCIDENTS	-	-	-

* Calcul de l’indicateur de l’indice de fréquence = (accidents / heures travaillées) * 200 000

** Dans le cas de Wrexham, les heures perdues sont calculées parce que les ouvriers et les employés ont des journées de travail différentes : pour les ouvriers, on considère 12 heures par jour, et pour les employés, 8,2 heures par jour

GRI 404

FORMATION ET ÉDUCATION

GRI 404-1Nombre d’heures de formation par an et par employé

PARME	2023			2022			2021		
ETP	212			241			243		
TOTAL HEURES DE FOMATION	715			897			1 159		
MOYENNES HEURES DE FOMATION	3			4			5		
	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes
HOMMES	131	455	3	146	766	5	147	867	6
FEMMES	81	260	3	95	131	1	96	292	3
CADRES	6	27	4	6	7	1	7	16	2
EMPLOYÉS	54	383	7	62	513	9	56	315	6
OUVRIERS	153	306	2	173	377	2	180	828	5

VÉRONE	2023			2022			2021		
ETP	179			196			205		
TOTAL HEURES DE FOMATION	1 961			1 228			1 833		
MOYENNES HEURES DE FOMATION	11			6			9		
	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes
HOMMES	139	1 249	9	150	721	5	155	1 051	7
FEMMES	40	712	18	46	506	11	49	783	16
CADRES	4	29	7	4	34	8	5	37	7
EMPLOYÉS	47	633	13	49	537	11	51	1 007	20
OUVRIERS	129	1 298	10	143	657	5	149	790	5

CATANE	2023			2022			2021		
ETP	42			44			40		
TOTAL HEURES DE FOMATION	168			1 104			644		
MOYENNES HEURES DE FOMATION	4			25			16		
	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes
HOMMES	39	157	4	40	1 047	26	37	641	17
FEMMES	3	11	4	4	57	14	3	3	1
CADRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EMPLOYÉS	6	51	9	6	119	20	6	54	9
OUVRIERS	36	117	3	38	985	26	34	590	17

RUITZ	2023			2022			2021		
ETP	91			85			75		
TOTAL HEURES DE FOMATION	265			336			254		
MOYENNES HEURES DE FOMATION	3			4			3		
	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes
HOMMES	66	185	3	65	328	5	59	254	4
FEMMES	25	80	3	20	8	0	16	-	-
CADRES	14	174	12	14	8	1	13	117	9
EMPLOYÉS	2	-	-	3	-	-	3	-	-
OUVRIERS	75	91	2	68	328	5	59	137	2

WREXHAM	2023			2022			2021		
ETP	172			171			174		
TOTAL HEURES DE FOMATION	4 940			3 358			1 781		
MOYENNES HEURES DE FOMATION	29			20			10		
	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes	ETP	Totaux	Moyennes
HOMMES	123	3 533	29	129	2 533	20	124	1 269	10
FEMMES	49	1 407	29	42	825	20	50	512	10
CADRES	17	488	29	16	314	20	15	154	-
EMPLOYÉS	13	373	29	13	255	20	14	143	9
OUVRIERS	142	4 078	29	142	2 789	20	145	1 484	17

GRI 404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

PARME	2023		2022		2021	
	TOT	%	TOT	%	TOT	%
ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	-	-
QHSE SÉCURITÉ	273	72 %	340	90 %	1159	100 %
QUALITÉ	23	6 %	37	-	-	-
LABORATOIRE	-	-	-	-	-	-
GÉNÉRALE	419	111 %	-	-	-	-
GÉNÉRALE - MANAGÉRIALE	-	-	-	-	-	-

VÉRONE	2023		2022		2021	
	TOT	%	TOT	%	TOT	%
ENVIRONNEMENT	52	4 %	100	8 %	114	6 %
QHSE SÉCURITÉ	861	70 %	710	58 %	725	41 %
QUALITÉ	302	25 %	127	10 %	549	31 %
LABORATOIRE	105	9 %	150	12 %	272	15 %
GÉNÉRALE	641	52 %	124	10 %	124	7 %
GÉNÉRALE - MANAGÉRIALE	-	-	17	1 %	3	0 %

CATANE	2023		2022		2021	
	TOT	%	TOT	%	TOT	%
ENVIRONNEMENT	15,5	1 %	9	1 %	-	-
QHSE SÉCURITÉ	90	8 %	1 023	98 %	608	94 %
QUALITÉ	46	4 %	72	7 %	32	5 %
LABORATOIRE	-	-	-	-	-	-
GÉNÉRALE	16	1 %	-	-	4	1 %
GÉNÉRALE - MANAGÉRIALE	-	-	-	-	-	-

RUITZ		2023		2022		2021	
		TOT	%	TOT	%	TOT	%
QHSE	ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	-	-
	SÉCURITÉ	91	34 %	280	83 %	341	92 %
	QUALITÉ	-	-	-	-	30	8 %
	LABORATOIRE	-	-	-	-	-	-
GÉNÉRALE		-	-	56	17 %	-	-
GÉNÉRALE - MANAGÉRIALE		174	66 %	-	-	-	-

WREXHAM		2023		2022		2021	
		TOT	%	TOT	%	TOT	%
QHSE	ENVIRONNEMENT	-	-	-	-	-	-
	SÉCURITÉ	696	14 %	142	4 %	131	7 %
	QUALITÉ	534	11 %	313	9 %	210	12 %
	LABORATOIRE	-	-	-	-	-	-
GÉNÉRALE		2 426	49 %	1 480	44 %	1 090	61 %
GÉNÉRALE - MANAGÉRIALE		1 283	26 %	1 423	42 %	350	20 %

G2 - 7

PARME	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	85	131	216	87	137	224	86	143	229
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	85	128	213	86	136	222	85	143	228
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	-	3	3	1	1	2	1	-	1
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	78	130	208	81	136	217	82	142	224
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	7	1	8	6	1	7	4	1	5

	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	211	5	216	217	7	224	221	8	229
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	208	5	213	215	7	222	220	8	228
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	3	-	3	2	-	2	1	-	1
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	203	5	208	210	7	217	216	8	224
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	8	-	8	7	-	7	5	-	5

VÉRONE	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	43	132	175	45	145	190	45	149	194
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	42	132	174	44	145	189	44	148	192
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	1	-	1	1	-	1	1	1	2
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	36	130	166	36	144	180	38	148	186
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	7	2	9	9	1	10	7	1	8
	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	167	8	175	181	9	190	185	9	194
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	166	8	174	180	9	189	183	9	192
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	1	-	1	1	-	1	2	-	2
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	158	8	166	171	9	180	177	9	186
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	9	-	9	10	-	10	8	-	8

CATANE	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	3	38	41	4	39	43	3	37	40
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	3	37	40	3	35	38	3	36	39
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	-	1	1	1	4	5	-	1	1
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	3	38	41	4	39	43	3	37	40
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT	Italie	Étranger	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	41	-	41	43	-	43	40	-	40
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	40	-	40	38	-	38	39	-	39
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	1	-	1	5	-	5	1	-	1
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	41	-	41	43	-	43	40	-	40
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RUITZ	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	25	66	91	20	65	85	16	59	75
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	23	65	88	20	65	85	15	59	74
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	2	1	3	-	2	2	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	24	66	90	19	65	84	15	59	74
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	1	-	1	1	-	1	1	-	1
	France	Étranger	TOT	France	Étranger	TOT	France	Étranger	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	89	2	91	83	2	85	73	2	75
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	86	2	88	82	2	84	73	2	75
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	3	-	3	1	-	1	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	88	2	90	82	2	84	72	2	74
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	1	-	1	1	-	1	1	-	1

WREXHAM	2023			2022			2021		
	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT	FEMMES	HOMMES	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	49	123	172	42	129	171	50	124	174
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	49	123	172	42	129	171	50	124	174
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	47	122	169	40	128	168	48	124	172
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	2	1	3	2	1	3	2	-	2
	RU	Étranger	TOT	RU	Étranger	TOT	RU	Étranger	TOT
NUMÉRO D'EMPLOYÉS (nombre de personnes au 31/12)	143	29	172	147	24	171	151	23	174
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	143	29	172	147	24	171	151	23	174
NOMBRE D'EMPLOYÉS À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS SANS AUCUNE GARANTIE D'HEURES DE TRAVAIL (nombre de personnes au 31/12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN (nombre de personnes au 31/12/2023)	140	29	169	144	24	168	149	23	172
NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL (nombre de personnes au 31/12)	3	-	3	3	-	3	2	-	2

G2 - 8

PARME	2023	2022	2021
TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS (nombre total) au 31/12	17	9	7
A. TYPE DE TRAVAILLEUR ET DE CONTRAT	Mis à disposition	Mis à disposition	Mis à disposition
B. TYPE DE TÂCHE EFFECTUÉE	Préposé/e au conditionnement et au contrôle de la qualité	Préposé/e à l’emballage	Préposé/e à l'emballage

VÉRONE	2023	2022	2021
TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS (nombre total) au 31/12	1	-	-
A. TYPE DE TRAVAILLEUR ET DE CONTRAT	Ouvrier mis à disposition TD	-	-
B. TYPE DE TÂCHE EFFECTUÉE	Opérateur de lignes	-	-

CATANE	2023	2022	2021
TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS (nombre total) au 31/12	1	18	21
A. TYPE DE TRAVAILLEUR ET DE CONTRAT	Ouvrier mis à disposition TD	Ouvrier mis à disposition TD	Ouvrier mis à disposition TD
B. TYPE DE TÂCHE EFFECTUÉE	Opérateur de lignes	Opérateur de lignes	Opérateur de lignes

RUITZ	2023	2022	2021
TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS (nombre total) au 31/12	20	30	26
A. TYPE DE TRAVAILLEUR ET DE CONTRAT	Intérimaires	Intérimaires	Intérimaires
B. TYPE DE TÂCHE EFFECTUÉE	Contrôle qualité / opérateurs	Opérateurs	Opérateurs

WREXHAM	2023	2022	2021
TRAVAILLEURS QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS (nombre total) au 31/12	-	-	-
A. TYPE DE TRAVAILLEUR ET DE CONTRAT	-	-	-
B. TYPE DE TÂCHE EFFECTUÉE	-	-	-

Pour toute information sur ce Rapport, veuillez contacter
Francesca Mattioli - Département durabilité
Tél. : +39 045 8394444
Fax : +39 045 8394446
sustainability@flo.eu

Le Rapport de durabilité a été réalisé par le groupe de travail composé de :
Mauro Biasiolo
Francesca Mattioli

Conseil, projet de communication et réalisation :
Gloria Milan



Nous tenons à remercier tout le personnel de FLO S.p.A.,
ISAP Packaging S.p.A., FLO Europe Sas, et F Bender Limited
pour leur contribution à la réalisation du Rapport de durabilité.

FLO Group

Localité Ghiara Sabbioni, 33/A
43012 Fontanellato - Parma, Italie
Tél. +39 0521 823111
e-mail: info@flo.eu